

Tradition, vie politique, religieuse et sociale à Dijon au XIXème siècle.

Le témoignage de Nicolas MAZEAU



bourgeois dijonnais ambivalent

Jean-Marie BALLEYGUIER

Tradition, vie politique, religieuse et sociale à Dijon au XIXème siècle.

Le témoignage de **Nicolas MAZEAU**,
bourgeois dijonnais ambivalent.

Novembre 2010

Ma philosophie

Chacun a sa philosophie.

La mienne c'est de jouir
Noyant les chagrins de la vie
Dans la coupe du plaisir....
Jamais, jamais je n'importune
Le ciel pour d'inutiles vœux.
Que chacun court à la fortune
Moi je chante l'art d'être heureux.

...

Dans la fatale barque
Le berger, le monarque
Sont tous deux entraînés
Dans leur dernier séjour.
J'attend gaiement mon soir
Et me ris de la barque.
Et je tiens que l'enfer et ses feux dévorant
Font moins de mal aux morts que de prier aux vivants.

Chacun a sa philosophie.

...

Nicolas MAZEAU
(Attribué à)

Sommaire

Introduction	Page 5
Présentation	Page 7
1. 1847 : A la recherche de mes origines paternelles	Page 8
2. Ma vie politique de 1815 à 1850	Page 32
3. Souvenirs de quelques œuvres...	Page 43
Photos et documents	Page 63
Repère généalogique	Page 65
Biographie de Nicolas MAZEAU	Page 66
Annexes :	Page 69
Lettres de Jeanne MAZEAU	
Rencontre de Nicolas MAZEAU avec le Comte de Chambord	
La France avant la révolution des transports	
Sources des informations	Page 75

Introduction.

Le contexte de l'époque.

Le XIX^{ème} siècle est une période charnière secouée de nombreux soubresauts politiques, économiques et sociaux.

La Monarchie alterne avec l'Empire et la République. La société agraire séculaire passe brutalement le relais à la première révolution industrielle et les mouvements revendicatifs ouvriers indiquent que la société change en profondeur, de façon irréversible.

« Le modèle de croissance français est original. Le XIXe siècle est une longue période de transition politique qui fait passer la France de la société d'Ancien Régime à la société du capitalisme industriel. Durant ce passage, on trouve un dualisme économique entre la France agricole et la France industrielle. Jusqu'à la mi-XIX^{ème} siècle, la France est une nation paysanne largement dominée par l'économie rurale. Son agriculture est caractérisée par des rendements faibles et une parcellarisation des terres. Le changement d'organisation sociale est freiné par cette structure de petite paysannerie et de notables locaux possédant une fortune foncière. Cependant, c'est l'accroissement des richesses dans l'agriculture sur la période 1840-1860 et la révolution ferroviaire qui vont permettre la croissance industrielle. »

L'industrie française connaît une phase de « modernisation rapide » de 1840 à 1860 :

Le chemin de fer connaît un développement considérable à partir de 1842 (Loi de 1842) où la Monarchie de Juillet lance un programme de constructions de grandes lignes.

Ces constructions ont un effet d'impulsion sur l'industrie française grâce à la politique protectionniste héritée de la Révolution de 1789 et de Napoléon 1^{er}.

L'activité de construction de chemin de fer devient ainsi le moteur de l'industrie métallurgique et de la construction mécanique. »



C'est donc dans ce contexte d'une société française en profonde mutation que vécut Nicolas MAZEAU, le premier Bourguignon et Dijonnais de naissance de la famille.

Fils d'un ouvrier agricole du Lot-et-Garonne qui ne savait ni lire, ni écrire, élevé dans la tradition catholique, il eut la ténacité et la chance de gravir les échelons de l'échelle sociale, lui permettant de s'établir Notaire à Dijon et ainsi de s'insérer dans la bourgeoisie locale.

Nicolas, né en pleine révolution française, dut s'adapter à la société post-industrielle. Il essaie de maîtriser son destin, comme son père avait dû réussir avant lui la transition de son statut de paysan à celui de commerçant.

Ce n'est d'ailleurs pas surprenant s'il voue un véritable culte à son père en qui il voit la nostalgie d'une époque révolue.

Homme de convictions, le fils aîné de Jean et Charlotte MAZEAU possède une forte personnalité qui lui jouera quelques mauvais tours, tant dans sa vie privée que professionnelle.

Il mit souvent ses compétences à la disposition d'œuvres de bienfaisance, de progrès social ou d'éducation.

Présentation.

A travers trois de ses textes, Nicolas MAZEAU décrit avec précision la France dans laquelle il vit, et celle qu'il souhaiterait immuable.

Regroupés en un seul document, ils deviennent le témoignage de la vie d'un « néo bourgeois » dijonnais, faisant face au déclin de la France rurale, à l'aube de la nouvelle ère industrielle.

Nicolas MAZEAU entame le XIX^{ème} siècle dont il perçoit inconsciemment les profondes transformations, tout en hésitant à quitter le siècle précédent.

Ces textes sont les transcriptions de manuscrits rédigés de la main de Nicolas MAZEAU.

✎ Dans le premier texte, Nicolas MAZEAU relate le périple qu'il entreprit à travers la France en 1847 pour retrouver le village d'origine de son père et par conséquent, de sa famille.

5 générations et 163 ans plus tard, je suis moi même retourné pour la première fois dans ce village de l'une de nos origines familiales.

Ce récit est particulièrement intéressant pour la description parfois très précise des lieux ou des villes qu'il visite ainsi que pour les moyens de transport que Nicolas utilise (bateaux à voile ou à vapeur, diligence, train).

✎ Bonapartiste passionné, royaliste légitimiste de circonstance mais viscéralement anti-républicain, Nicolas nous fait part, dans le deuxième texte, de ses convictions politiques parfois changeantes.

Il essaya d'affirmer ses convictions à travers des régimes politiques successifs et radicalement différents les uns des autres. Le Consulat puis le premier Empire, l'alternance avec le règne de Louis XVIII, l'avènement de Charles X suivi de celui de Louis-Philippe avant de poursuivre avec le premier Président de la République et enfin le Second Empire, ces alternances l'ont quelque peu décontenancé, lui qui, comme beaucoup d'autres, rencontra des difficultés à trouver une stabilité.

Dépité et déçu du comportement de ses contemporains, il délaissa la politique à partir de 1850.

✎ Malgré une santé fragile qui l'obligea à abandonner le notariat à l'âge de 52 ans, Nicolas mis ses compétences à la disposition de ses concitoyens dijonnais. Dans le troisième récit, il décrit plusieurs projets auxquels il a activement participé à Dijon. Certains sont encore visibles de nos jours dans les rues de la capitale bourguignonne.

Son implication active dans la vie dijonnaise illustre sa formidable ascension sociale alors que son père n'était encore qu'un ouvrier agricole, pauvre et illettré.

1. 1847 : A la recherche de mes origines paternelles.

Combien j'ai douce souvenance de ces soirées d'hiver passées à Dijon, dans mon adolescence sous le toit paternel.

Un souvenir a quelque chose de satisfaisant qui émeut, qui étonne en rajeunissant le cœur, c'est une courte vie qui nous accompagne et semble vouloir survivre à celle qui s'éteint.

Souvent après souper vers 7 heures du soir, là dans une arrière chambre du magasin de la rue Piron¹, en tant qu'aîné d'un frère plus jeune de 8 ans, j'étais chargé de la vérification des petites recettes de la journée et de celles des marchandises livrées dont j'accusais réception. On préparait ainsi mes débuts dans le commerce en me laissant l'espérance de reprendre un jour la suite des affaires auxquelles on pensait bien que je donnerais une plus grande extension.

Mais la providence en avait décidé autrement.

Ces calculs fastidieux se faisaient sous la surveillance de ma très excellente mère, placée naturellement à la tête de la famille, pour son activité, pour son intelligence et ses qualités rares qui la distinguaient. Mon père, doué d'un caractère placide et peu soucieux ne s'occupait que des travaux manuels dont il faisait sa spécialité. Au reste il ne pouvait se livrer à d'autres occupations puisqu'il n'avait pas même reçu de ses parents la première éducation de l'enfance, il ne savait ni lire, ni écrire.

Malgré cela, cette situation n'altérait pas la bonne harmonie entre eux. L'un et l'autre proposaient les mêmes idées d'ordre et d'économie, se résignaient aux privations, aux sacrifices journaliers dans le seul but de se créer un bien être pour leurs vieux jours et de pourvoir à l'instruction de leurs enfants aux quels ils voulaient assurer un avenir plus heureux.

Pour atteindre ce résultat tant désiré, rien n'était négligé, même dans la plus petite dépense. Les soins de la maison étaient partagés entre les membres de la famille. Chacun de nous avait son rôle à remplir de sorte qu'on était dispensé du service d'une domestique. Mon frère et moi couchions sous les combles, là où finit l'escalier, sans feu ni lumière même pendant les plus rigoureuses saisons. Nos menus plaisirs se bornaient à cinquante centimes ou à 75 cts au plus par semaine que nous recevions de nos père et mère jusqu'à l'âge de 25 ans. C'est-à-dire jusqu'à l'époque où nous primes possession l'un et l'autre d'une charge de Notaire.

L'habitude de cette vie constamment remplie de privation ne nous semblait pas pénible. L'exemple que nous voyions depuis le matin jusqu'au soir ne nous donnait jamais la pensée de rêver à une existence plus confortable.

Qu'on s'imagine bien que les joies de la famille n'étaient pas exclues de la maison. Au contraire nos soirées étaient bruyantes. L'esprit vif et gai de ma mère n'y était pas étranger.

Son entrain enjoué se terminait presque toujours par quelques chansons très agréablement chantées ou par une danse dans laquelle figuraient le père, la mère avec leurs deux enfants aux sons discordants d'un violon qu'on m'avait donné et dont je jouais par routine, comme un aveugle.

Pendant les entractes nous recevions des leçons de morale et de piété, souvent des récits qui impressionnent si vivement la jeunesse. Mon pauvre

¹ Rue commerçante du centre ville de Dijon.

père n'était jamais plus heureux quand il nous racontait les péripéties de sa vie aventureuse, l'origine de sa famille dont il n'avait plus de nouvelles depuis plus de 30 ans.

Ecoutez bien mes enfants, nous disait-il :

« Je suis né le 23 janvier 1760 dans un petit hameau de St Astier², juridiction de Puichagut, du diocèse d'Agen, province de la Guyenne près des Landes, d'un pauvre ouvrier de campagne ayant à sa charge 6 enfants dont je suis le plus jeune.

Il était évident que le travail journalier de mon père ne pouvait subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. Il fut donc obligé de la placer chez un cultivateur pour trouver les moyens d'existence. C'était de toute justice.

Quand mon tour vint, j'avais à peine 13 ans, on me mit chez un riche fermier des environs pour la garde du bétail.

Cet état de servitude m'humiliait et je me promettais bien de sortir aussitôt que l'occasion se présenterait. Plusieurs mois s'écoulèrent sans que rien ne vienne changer ma position. Alors je pris la ferme résolution de quitter mon maître sans mot dire à personne, décidé à m'en aller à Bordeaux en invoquant le secours de la providence chemin faisant puisque je n'avais pas un centime en poche.

Le soir d'une belle nuit je me suis mis en route, abandonnant le pays, la famille, sans esprit de retour.

J'arrive à Bordeaux éperdu dans cette grande ville que je ne connais que de nom. Sans ressources, sans recommandations et à l'âge de 13 ans ! Mon bon ange gardien veillait sans doute sur moi.

Le jour ou le lendemain de mon arrivée j'étais sur le port très occupé à examiner le mouvement des chargements des navires à quai. Lorsque l'un des capitaines vint me faire la proposition de m'embarquer avec lui pour les colonies où il allait traiter quelques affaires commerciales. Il me promit la nourriture et quelques faibles appointements plus tard. J'acceptai sans contredire et avec reconnaissance la proposition qui m'était faite. Je n'avais pas le temps de réfléchir car le navire était en partance et devait faire voile dès le lendemain pour un pays lointain.

Nous voilà en route, mais presque aussitôt une tempête épouvantable s'élève et force le voilier à rentrer au port. Dieu sait la peur que j'ai ressentie. Je profitai de l'événement pour m'esquiver sans qu'on m'aperçoive. Je revins à Bordeaux promettant bien de ne plus retourner à bord.

Mon énergie n'était point abattue. Je parcouru la ville. J'eus le bonheur de trouver asile chez un très brave homme tailleur d'habits qui m'accepta comme ouvrier à la longue année. J'y trouvais la nourriture, le logement et un métier à apprendre sans qu'il m'en coûtât rien. C'était une bonne fortune que la providence m'envoyait. J'y restai au moins 4 années, toujours sans nouvelles de mes parents pas plus que de mon pays dont je m'inquiétais fort peu.

L'idée de courir le monde me fit entreprendre le voyage de Paris. Je séjournai dans quelques villes intermédiaires où je trouvais de l'ouvrage. Enfin je me fixai dans la capitale pendant plusieurs années.

² Département du Lot-et-Garonne. A côté de Villeneuve-de-Duras.

J'atteignais 27 ans³ quand mes camarades m'engagèrent à aller en Bourgogne où je trouverais facilement à m'établir. Cette idée me plut et peu de jours après j'arrivais à Dijon avec de bien minces épargnes.

L'ouvrage ne manqua pas et j'épousai votre mère sans autre dot que sa qualité et sa vertu que je préférâi à la fortune. Elle appartenait à une famille de Langres aussi malheureuse que la mienne.

Ce n'est donc, mes enfants, que par le travail, l'ordre, l'économie et les sentiments religieux que nous sortirons de la position difficile dans laquelle il a plu à Dieu de nous placer. C'est un enseignement que vous ne devez point oublier. »

La vérité de ce paternel conseil se constatait de jour en jour, d'année en année. Le bien être devenait sensible, surtout depuis que ma mère s'était livrée à un commerce de toiles qui lui procurait diverses entreprises assez importantes.

Cette notable prospérité avait fait naître dans le cœur de mon père le besoin incessant d'aller revoir son pays, embrasser le reste des membres de sa famille dont il n'entendait plus parler depuis plus d'un quart de siècle. Quoi que persuadé de ne plus ici retrouver ses père et mère décédés. Au retour de ce voyage il se trouvait le plus heureux mortel.

Le temps s'écoulait, les années se succédaient et le moment arriva où je dus penser sérieusement à prendre place dans la société. Le commerce était toujours le but auquel on tendait à me faire arriver. Aussi, j'acceptais cette condition quand les circonstances, sans devenir un obstacle à l'avenir du projet paternel, vinrent tout à fait changer mon avenir. J'avais alors 18 ans, on pensa qu'il était bon que j'eusse quelques connaissances en affaires administratives. J'entrais donc dans une étude de Notaire et en même temps je finissais les cours de droit. Finalement je fus nommé Notaire à Dijon en 1817. J'appelais près de moi mon frère qui fit son stage dans mon cabinet. Il devint mon collègue à Lons-le-Saunier⁴, 8 années plus tard.

C'en était fini, la tâche de nos bien-aimés parents était accomplie. Combien ils se sentaient fiers et heureux de notre honorable position qui venait de couronner les sacrifices, les privations qu'ils s'étaient volontairement imposés pendant toute leur vie. A Dijon, notre père était surnommé « le père des Notaires.»

La modeste fortune que mes parents avaient amassée en travaillant leur permit de se retirer entièrement des affaires et d'habiter dans une de leurs maisons où ils vécurent pendant 20 années paisiblement dans la retraite. Dieu les rappela à lui dans un âge très avancé. Ils s'endormirent en paix avec le seigneur comme ils avaient vécu en homme de bien, en bons chrétiens.

Tous les soirs de sa vie mon père m'entretenait toujours avec bonheur de son pays et de son neveu près duquel il me pressait d'aller passer quelques jours. J'entrevois dans ce désir un sentiment d'orgueil qui le flattait singulièrement. Mais mes nombreuses préoccupations ne me permettaient

³ Donc l'année 1787.

⁴ Région de Franche comté, département du Jura.

pas une aussi longue absence. Cependant, je lui donnai l'assurance la plus formelle que j'entreprendrais ce voyage aussitôt que j'aurais conquis ma liberté, c'est-à-dire immédiatement après la cessation de l'exercice de mes fonctions.

En 1844, une cruelle maladie m'obligea à céder mon étude que je destinai à l'un de mes enfants. Ma convalescence fut longue. J'avais eu la douleur de perdre mon père quelques années avant. Son image venait quelquefois dans mon sommeil me rappeler la promesse filiale que je lui avait faite d'aller en pèlerinage visiter les lieux qui l'avaient vu naître, aussitôt que j'aurais conquis ma liberté. Poursuivi par cette pensée il me semblait entendre souvent la voix paternelle me répéter à l'oreille en ces mots :

« Vas mon fils, vas visiter l'humble village de ton père que j'ai quitté depuis plus de 60 ans. Vas chercher le saint lieu où je reçus le baptême et Dieu te bénira. Vas dire une prière pour moi, entouré si tu le peux des descendants de ma famille. »

Mon père illettré, ne s'était jamais mis en rapport avec ses parents qui habitaient des pays très éloignés. Ses aïeux avaient quittés cette vie comme ils y étaient entrés : sans fortune et sans bruit. Il ne me restait donc pour toute ressource dans les investigations que j'allais chercher au loin que son extrait d'acte de baptême en date du 23 janvier 1760 et une seule lettre que lui écrivit un de ses neveux en 1825.

Le moment était venu où je pouvais accomplir ce devoir religieux d'honorer la mémoire d'un père aussi bon que le mien. Je le devais également comme témoignage de reconnaissance de la situation qu'il m'avait faite dans la société avec l'aide de la providence et avec le fruit de ses pénibles labeurs dont je sentais tout le prix. Je n'hésitai pas et mon voyage fut définitivement arrêté en 1847. Ma femme fut de la partie et l'un des bons voisins de mon père qui connaissait mon projet voulu absolument nous accompagner dans cette excursion pour assister à ce bonheur de famille. C'était monsieur DECHAUX MORET, homme dévoué par excellence qui me porta toujours le plus vif intérêt, dès le début de ma carrière.

J'allais donc serrer la main à des cousins, à des cousines dont je ne connaissais pas même le nom ni l'existence. Le seul titre que je possédais entre les mains pour prouver ma parenté était l'extrait de baptême de mon pauvre père délivré par monsieur le Curé de la paroisse de St Astier et la lettre de 1825 que lui adressait l'un de ses neveux. Pour le complémentaire sur mon avènement au notariat, j'emportais les pièces avec moi avec autant de soins que des titres de noblesse.

Enfin le 29 mai 1847, je me mis en route sans savoir précisément l'itinéraire que je devais parcourir car il existait plusieurs St Astier, non seulement dans le département du Lot-et-Garonne, mais encore dans 2 départements limitrophes. Je ne savais auquel donner la préférence, mais comme ce voyage m'offrait de belles contrées à visiter avant d'atteindre le but nous en profitâmes pour visiter Toulon, Hyères, Marseille, Arles, Avignon, Montpellier et autres villes du midi dont je parlerai dans ce récit.

Si je le fais précéder de la notice sommaire de la vie intime de mes père et mère constamment résignés aux plus dures privations dont le seul souvenir attriste aujourd'hui mon cœur et me fait verser des larmes, c'est qu'il me

semble que mon pèlerinage n'aurait plus son véritable caractère, celui de l'amour filial, de la plus vive reconnaissance dont je me trouvais animé en partant.

Lyon :

Enfin nous quittons Dijon le 29 mai 1847 à 9 heures du soir. Le lendemain nous débarquons à Lyon.

A bord du bateau à vapeur nous suivions les bords de la Saône qui nous guidaient jusqu' à Lyon. Rien de plus agréable à l'œil que ces villas, ces châteaux, ces bourgades disséminées çà et là en amphithéâtre au milieu des grands massifs. Sur les rives du fleuve, c'est un panorama délicieux, changeant de point de vue, toujours nouveau, jusqu'au moment où vous apercevez les quais immenses, les bâtiments gigantesques, les édifices religieux de la grande cité où nous ne séjournons qu'un seul jour.

Nous connaissions déjà ses beaux musées, son jardin des plantes, sa grande place Bellecour au milieu de laquelle s'élève la statue de Louis XIV et la chapelle de Fourvière⁵ que nous n'oublierons pas de visiter.

Le lendemain, à 3 heures du matin, nous nous embarquons sur le Rhône pour Avignon.

Pour compagnon de voyage nous avons le secrétaire intime du Bey⁶ de Tunis, monsieur RAFFO⁷, d'origine française, voyageant avec sa suite. Je le retrouverais plus tard, en 1850, à une soirée donnée à l'Élysée Bourbon par le prince Napoléon⁸.

L'aspect du Rhône est d'une intense profondeur, ses bords sont presque privés de végétation, si ce n'était l'apparition des ruines du fameux pont St Esprit. Mais le voici qui s'avance en développant ses arches sur toute la largeur du fleuve.

Les voyageurs se pressent sur le gaillard⁹. Ils veulent assister au passage rapide du bateau qui les emporte avec la vitesse d'une flèche. Le capitaine est à son poste, dirigeant sa marche vers l'arche qu'il doit franchir. Ce moment a quelque chose de solennel car l'ouverture qui se présente laisse à peine la place suffisante au bâtiment.

De loin on apercevait contre une des piles voisines de l'arche, sous laquelle il fallait passer, les restes flottants d'un navire submergé à la suite d'un choc terrible qu'il avait éprouvé en passant. Heureusement que l'équipage fut sauvé mais les marchandises furent entièrement perdues.

A trois heures de l'après midi nous abordions Avignon. 80 Lieues de distance avaient été franchies dans l'espace de 12 heures.

⁵ Il ne s'agit pas de la basilique de Fourvière actuelle. La construction de cette dernière débuta le 7 décembre 1872 soit 15 ans après le passage de Nicolas MAZEAU à Lyon.

⁶ Ahmed I Bey (1806-1855).

⁷ GIUSEPPE RAFFO (1795, 1862), général de division, Italien par son père et d'origine Française par sa mère, 1837, *Ministre des Affaires étrangères de Mustapha Bey puis d'Ahmed Bey* titre : 1851, *Devient Comte RAFFO, anobli par le Roi de Sardaigne.*

Décès : 2 octobre 1862, Paris (75), 3, rue Annaud.

⁸ Napoléon III.

⁹ Gaillard d'avant : pont surélevé à l'avant du navire.

Avignon :

Il est très peu de choses curieuses à voir dans cette ville. Si ce n'est cependant le palais des Papes, la succursale des Invalides, la cathédrale et le beau Christ de GUILLERMIN¹⁰.

Il ne reste de l'ancien palais des Papes que ses murs d'enceinte tombant en ruines. L'intérieur sert de caserne à la garnison qui psalmodie des chants bien différents que ceux qu'on devait entendre au XIV^{ème} siècle.

Si vous voulez des souvenirs, vous trouvez à la porte une vieille sybille¹¹ qui vous en fait la narration avec une volubilité incomparable. Son débit est tout à la fois grave et sérieux, elle cite les dates, le nom des grands personnages qui ont vécu dans ce palais. Elle ne finit que lorsque vous lui donnez *la bonne main* en lui disant adieu.

A côté se trouve la cathédrale. Très belle basilique de la même époque et dans laquelle on remarque des vestiges de plusieurs fresques.

Derrière, un tertre que l'on transforme en promenade, dont l'élévation vous donne une vue magnifique sur le lit tortueux du Rhône, lequel se promène en serpentant dans une verte plaine entourée de coteaux et de montagnes qui se perdent au loin.

Le pont de fil de fer à l'entrée de la ville mérite une attention particulière. Sa longueur n'a pas moins de 770 pieds. A la suite se trouve un autre pont en bois de 1300 pieds de long qui vous conduit à la petite ville de Villeneuve.

N'oubliez pas un chef d'œuvre qui fait l'orgueil des Avignonnais ; c'est le Christ en ivoire d'une seule pièce, les bras exceptés, sculpté en 1669 par GUILLERMIN. Sa hauteur est celle d'un homme de petite taille. Cette œuvre a quelque chose de saisissant. On éprouve en voyant ce beau morceau un sentiment d'admiration et de respect. Le Christ semble respirer la résignation et la douleur. En un mot c'est un travail parfait qui mérite les plus grands éloges. Il est déposé dans une salle de la maison des aliénés tenue par la directrice des dames de charité.

GUILLERMIN en fit don au Légat du Pape en reconnaissance de la grâce accordée à son neveu condamné à mort.

Vous verrez aussi avec quelque intérêt la succursale des Invalides, bâtiment assez vaste où sont installés 800 vétérans de l'armée française.

Marseille :

Le 3 juin nous arrivions à Marseille et nous nous installions à l'hôtel du Prince, place de la Bourse.

Quel mouvement commercial dans cette ville immense ! Toutes les nations s'y coudoient. Les Français, les Anglais, les Turcs, les Grecs, les Maltais, les Africains s'y donnent rendez-vous pour régler de grands intérêts dans ce grand centre de population. A l'époque où nous arrivions il y avait amarrés dans le port plus de 4000¹² bateaux marchands et en face du château d'If plus de 500 se trouvaient en quarantaine.

¹⁰ Jean GUILLERMIN (1622-1699). Christ en ivoire de 70 cm de haut.

¹¹ D'après le Littré de 1880 : Chez les anciens, femmes auxquelles on attribuait la connaissance de l'avenir et le don de prédire.

¹² !!

La ville de Marseille est assez connue pour me dispenser d'en faire la description. Je dirais seulement qu'on s'occupe avec la plus grande activité de la construction d'un nouveau port et de l'achèvement du magnifique aqueduc de Roquefavour¹³ que nous sommes allés visiter. Monument gigantesque qui ne le cède pas à la magnificence des plus belles constructions romaines* et qui va conduire les eaux de la Durance sur un parcours de 30 lieues, jusqu'à Marseille dans un but de salubrité publique.

Si le sublime aspect de la mer vous intéresse, prenez l'omnibus, allez au Prado ou vous séjournerez quelques heures sans vous ennuyer.

Les nouveaux bâtiments qui s'élèvent, l'élargissement des rues dans divers quartiers annoncent que la ville présentera dans quelques années une autre physionomie. Il est évident que depuis la conquête d'Alger¹⁴, son avenir commercial n'aura plus de borne.

Nous fûmes assez favorisés pendant le peu de temps que nous séjournions à Marseille d'assister aux processions de la Fête Dieu dont j'ai si souvent entendu parlé pour leur excentricité.

La première que nous vîmes à 5 heures du matin était celle tout à fait spéciale de la marine. Simple et touchante cérémonie qui émeut le cœur, élève l'âme à Dieu, non seulement par le caractère religieux dont elle est reçue avec modestie, mais encore pour la foi évidente des personnes qui en font partie.

Ce sont des marins, des matelots pieds nus, des veuves, de jeunes orphelins dont les époux et pères ont péri dans les tempêtes, qui composent le cortège. Ils sont précédés de quelques prêtres. Vous les voyez cheminant vers la montagne de notre Dame de la Garde, allant chercher la Sainte Vierge Marie représentée par une statue en argent massif d'un poids de 600 kg¹⁵ qu'ils descendent du sommet de la montagne en chantant des cantiques à sa gloire et vont l'exposer sur une des grandes places de l'hôtel de ville à l'adoration du peuple.

Leurs intentions sont pleines d'amour et de respect, les yeux levés au ciel à chaque instant vous les entendez dire à haute voix *Notre bonne mère ayez pitié de nous !*

Avant de parler de l'autre procession qui est loin d'inspirer les mêmes sentiments, je dirais que sur la crête de la montagne on a érigé une église¹⁶ dans laquelle on voit exposé un grand nombre d'ex-voto¹⁷ avec des légendes

¹³ L'**aqueduc de Roquefavour** est un pont aqueduc en arc en pierre d'une longueur de 393 mètres, et d'une hauteur de 82,65 mètres. Il sert à l'acheminement de l'eau de la Durance à Marseille. Sa construction a commencé en 1841, il fut achevé en 1847. Lors de la visite de Nicolas Mazeau il n'était pas encore « en eau », celle-ci circula pour la première fois dans l'aqueduc quelques jours plus tard, le 30 juin 1847. Classé Monument historique.

* Note de Nicolas Mazeau : *Sa hauteur à 84 mètres, 19 de plus que les tours de Notre Dame de Paris. A sa base il a 12 grandes arches de 16 mètres d'ouverture. 15 autres plus petites au-dessus. Toute la construction est en pierre de taille dont l'extérieur na point été façonné de sorte que ce monument semble à l'œil avoir été bâti avec des blocs de rocher dont les aspérités naturelles ont été conservées.*

¹⁴ Le 14 juin 1830. Cette date marque le début de la colonisation de l'Algérie.

¹⁵ Réalisée de 1829 à 1834 par l'orfèvre Jean-Baptiste Chanuel grâce à un don de 3000 Francs de la Duchesse d'Orléans.

¹⁶ Cette église a été remplacée par la basilique Notre Dame de la Garde actuelle dont la première pierre a été posée le 11 septembre 1853, 6 ans après le passage de Nicolas Mazeau.

¹⁷ A partir du XVI^e siècle l'église se transforme peu à peu en un centre de dévotion des marins. De cette époque datent les premiers ex-voto qu'ils viennent y déposer. Ainsi la

exprimant la reconnaissance envers la vierge Marie de tous ceux qui ont échappé aux périls dont ils étaient menacés.

Je remarquai celui de monsieur RAFFO, mon compagnon de voyage de Lyon à Avignon faisant le récit de sa délivrance miraculeuse en revenant de Tunis en France sur un navire qui avait touché violemment un roc de granit et dont une partie s'était empalé dans les flancs de son navire et y était resté attaché jusqu'à son arrivée sans laisser le plus petit passage à l'entrée des eaux de la mer. Un fragment de ce rocher se trouve déposé dans cette chapelle.

Du haut de la montagne, la vue sur Marseille, ses maisons de campagne et sur la vaste étendue de la Méditerranée qui termine l'horizon de ce côté est ravissante et sublime.

J'arrive maintenant à la grande procession de la Fête-Dieu qui défile à 9 heures du matin dans la rue de la Cannebière où nous étions placés.

On ne peut pas évaluer à moins de six mille personnes assistant officiellement à cette cérémonie, précédée par la musique militaire.

Venait ensuite le clergé ayant à sa tête Monseigneur l'Archevêque revêtu de ses habits épiscopaux, marchant sous un dais couvert de broderie en or. Puis les autorités civiles et militaires en grande tenue avec les soldats de la garnison qui formaient la haie d'honneur.

Ensuite se succédèrent tous les corps de métiers représentés chacun par un certain nombre d'individus appartenant à leur profession, portant leur bannière sur laquelle se dessinaient ses attributs. Chaque corporation avait un ou deux chefs revêtus du costume traditionnel avec quelques musiciens jouant du fifre, du flageolet et du tambourin, aussi costumés dans le même genre. La bizarrerie de cette représentation, le bruit confus de ces instruments grotesques inspiraient plutôt l'envie de rire que le sentiment du recueillement.

Enfin de nombreuses congrégations de pénitents blancs, bleus et gris. Ils étaient enveloppés de leurs longues robes dont le dessus était fermé par un capuchon de même couleur cachant hermétiquement leur figure, hormis trois trous pratiqués à l'endroit de la bouche et des yeux pour respirer et voir sans être reconnus.

On voyait aussi la communauté des Capucins marchant pieds nus avec le costume de leur ordre. La gendarmerie à cheval terminait cet immense cortège entouré d'une foule compacte plus avide de voir ce spectacle que de prier.

Les églises de la ville de Marseille ne m'ont pas paru spécialement remarquables dans leur architecture ni dans leur décoration en peinture et en sculpture.

Hières (Hyères) :

Nous partîmes le 6 directement pour Hières sans nous arrêter à Toulon que nous voulions visiter au retour. Hières est cette petite ville dont j'avais tant entendu parlé mais qui cependant n'a rien d'admirable si ce n'est son site du

colline de la Garde a-t-elle dès lors une triple vocation : un poste de vigie, un ouvrage militaire, un lieu de culte et de pèlerinage.

bord de mer et sa végétation en pleine terre. Des plantes tropicales, telles que palmiers, orangers, néfliers du Japon.....et plantes grasses de plusieurs variétés.

Ne quittez pas ce petit bourg sans visiter les superbes jardins de messieurs DE FARNOUSSE et du Comte DE BURGU, emplantés entièrement d'orangers. Ces deux plantations produisent annuellement entre 30 et 40 000 kg d'agrumes chacune.

Toulon :

Le soir même nous vîmes coucher à Toulon.

Comme j'avais consulté le cicérone¹⁸ de la compagnie, dans la matinée je fis une démarche à la préfecture de marine pour solliciter la permission de visiter l'arsenal. Je fus cruellement désappointé par un refus motivé par l'arrivée de la Reine Christine d'Espagne¹⁹ sur la Frégate « le Panama²⁰ » venu de Naples et qu'on venait de signaler.

Cet incident me procura le plaisir d'assister à la réception de sa majesté, de la voir de très près à son entrée en ville. Mais nous regretterons infiniment de ne pouvoir séjourner plus longtemps. Nous faisons notre voyage à vol d'oiseau dans l'impatience où j'étais d'atteindre le plus promptement possible le but qui m'intéressait le plus.

Nous reprîmes la route de Marseille qui se poursuit à travers une chaîne de montagnes très escarpées dont les sinuosités sauvages et désertes vous frappent l'imagination pendant tout le trajet.

Arles :

Nous voici à Arles, arrivés par la route de Martigues, peu fréquentée par les voyageurs mais offrant un intérêt saisissant aux touristes.

A deux pas de l'hôtel que nous habitions se voyaient les ruines des arènes d'Auguste. On retrouvait encore les restes des gradins circulaires, des stalles des chevaliers, des loges où les animaux féroces étaient enfermés en attendant les victimes humaines. Près de là, des fragments de colonnes, de chapiteaux, derniers vestiges d'un théâtre datant de la même époque.

L'église cathédrale dont l'antiquité remonte aux premiers siècles est remarquable par son architecture parfaitement conservée. Vous y trouvez les fresques religieuses mêlées aux allégories du paganisme et des hiéroglyphes qu'on ne peut expliquer.

En traversant la place se trouve le musée enrichi de tombeaux en marbre, de bustes d'empereurs romains, de statues et d'autres objets très curieux découverts dans les environs de la ville.

Il est aussi intéressant de citer le Champ du repos qui servait autrefois de sépulture commune aux idolâtres comme aux chrétiens. C'est un clos d'une vaste étendue dans lequel se voit encore, gisants, plus de 600 tombeaux,

¹⁸ Guide qui fait visiter une ville aux touristes.

¹⁹ Marie-Christine d'Espagne 1806-1878, Reine d'Espagne.

²⁰ Le Panama : Frégate à vapeur française, commandée à cette époque par le Capitaine de vaisseau M. BELVEZE.

tous creusés dans une pierre blanche, ayant la même forme et dans quelques uns des quels nous reconnûmes des ossements humains.

Nîmes :

Nous fîmes nos adieux à la ville d'Arles le 11. Pour la première fois nous prîmes le chemin de fer qui nous conduisit en $\frac{3}{4}$ d'heure à Nîmes.

Ici tout respire les airs d'une grande et belle ville, de larges rues embellies par des boulevards, de vastes places publiques, des promenades superbes et des monuments de l'empire romain vous invitent à y rester quelques jours.

Les arènes de Nîmes dont l'état de conservation est surprenant, sont bien plus grandes que celles d'Arles. Vous y pénétrez avec l'assistance d'un concierge qui vous conduit jusqu'au faite du monument. Vous vous sentez pénétré d'admiration, vous cherchez dans votre esprit à recueillir vos souvenirs historiques pour vous rappeler les grandes fêtes qui réunissaient tant de milliers de personnes dans cette enceinte.

Poursuivez votre course et n'oubliez pas la *Maison carrée*²¹ qu'on dit avoir été un temple élevé en l'honneur d'une des Déesses du Paganisme²². Son extérieur est entouré de colonnes cannelées surmontées de chapiteaux qui m'ont paru être de style Corinthien. Une frise légère sculptée dans un goût très distingué, enveloppe les soubassements de la toiture de ce monument. Aujourd'hui le musée renferme quelques objets de peintures et de sculptures dont le mérite attire l'attention.

Vous êtes à quelques pas des bains d'Auguste dont il ne reste que le bassin en marbre blanc d'où s'écoulent tranquillement des eaux d'une extrême limpidité. Vous vous trouvez au milieu d'une charmante promenade dessinée en jardin anglais, resplendissante de massifs de fleurs odorantes et de belles statues. Vous trouvez à la suite une belle allée d'arbres séculaires qui vous conduisent à travers un bois touffu, à la tour Magne. Elle est le seul reste d'un ancien château construit sur la montagne d'où vous jouissez du site le plus pittoresque. Nîmes me rappela le lieu qu'habitait le poète REBOUL²³ dont j'avais lu les œuvres avec tant de plaisir. Il me vint à la pensée d'aller lui témoigner toute ma sympathie.

Je savais qu'il exerçait la profession de boulanger. En effet, je le trouvais dans une chambre au-dessus de sa boulangerie où étaient étalés des pains de différentes formes. Sa mère me reçut. Elle me conduisit près de son fils. Nous eûmes ensemble une conversation pleine de charme, il me témoigna en termes très distingués ses remerciements de la visite que j'avais bien voulu lui faire.

La physionomie de REBOUL est sévère et triste, ses traits sont fortement accentués. Il a le teint basané, les yeux noirs et incisifs. On voit que c'est un homme pénétré d'une foi religieuse qu'il ne cherche pas à dissimuler lorsqu'il en trouve l'occasion.

²¹ Ce temple gallo-romain vieux de 2000 ans est un témoignage quasi unique (au même titre que le Panthéon de Rome) de cette période de l'antiquité, puisqu'il nous est parvenu en élévation avec son couvert. Il est dédié à Lucius et Caius, fils et petit fils adoptifs d'Auguste.

²² L'auteur se trompe sur l'origine de ce temple.

²³ Jean REBOUL (1796-1864), dit « le poète boulanger », il le resta toute sa vie. Ayant acquis une certaine notoriété il reçut aussi la visite de LAMARTINE et CHATEAUBRIAND. Une rue de Nîmes porte aujourd'hui son nom.

Pont du Gard :

Cinq lieues de distance à parcourir depuis Nîmes au Pont du Gard ne devaient certainement pas nous arrêter.

Quelle différence entre cet aqueduc et Roquefavour !

Ici à la base, 12 arches seulement dont l'ouverture est de moitié moins grande que celle de Roquefavour.

Au-dessus on en compte 11, tandis qu'il en existe 15 dans l'autre monument.

Enfin son couronnement se termine par 35 arches au lieu de 53.

Si Roquefavour l'emporte de beaucoup sur le pont du Gard par son gigantisme, il est loin d'offrir une situation aussi gracieuse, aussi ravissante que celle dont le voyageur jouit avec délice. Tout au bord de lui il admire un tableau d'optique qu'il ne peut quitter. Des montagnes couronnées de belles végétations descendent mollement jusque sur les rives du Gardon en laissant entrevoir le fond de l'horizon lointain parsemé de villages, de châteaux, de hameaux arrimés sur le lit tortueux de la rivière qui arrive jusqu'à nos pieds.

Tandis que la campagne de Roquefavour est aride, désolée, abrupte, sans habitation, comme le désert. A peine y trouvez-vous de l'ombre pour vous mettre à l'abri des rayons du soleil. Là vous revenez plein d'admiration du génie de l'homme, mais l'âme attristée par le deuil de la nature.

Montpellier :

Une salle de spectacle dont on aperçoit à peine le péristyle, une promenade qu'on nomme le Peyrou, sont en quelque sorte tout ce qu'il y a à Montpellier. Cependant, la galerie de monsieur de MONTCALM²⁴ mérite bien qu'on s'y arrête un instant. Le musée, le jardin des plantes offrent si peu d'intérêt que nous nous abstiendrons d'en parler. L'esplanade dont les Nîmois²⁵ sont fiers est une promenade sans ombre qui longe les bâtiments de l'école d'application du génie à l'entrée de la ville.

Le Peyrou mérite une mention honorable. Son entrée par un arc de triomphe lui donne un air de splendeur, relevé par la statue équestre de Louis le grand²⁶. Plus loin sur une éminence est bâti le château d'eau en forme de kiosque soutenu par de belles colonnes. A ses pieds une fontaine monumentale représentée par Vénus assise sur des Dauphins, tenant des conques marines d'où jaillissent en cascade plusieurs jets d'eau retombant dans un bassin environné de fleurs. Ça et là, des terrasses, des allées de Tilleuls, des mouvements de terrains soutenus par de très beaux escaliers donnent à ce tableau un sentiment artistique oriental.

Arrêtons-nous un instant, suivons de l'œil cette longue suite de doubles arcades qui se perdent vers l'horizon par l'effet de la perspective. C'est l'aqueduc qui conduit les eaux dans la belle fontaine dont nous venons de faire la description. Portez vos regards encore plus loin vous apercevrez le reflet des eaux de la Méditerranée. Ailleurs les Alpes, les Pyrénées.

²⁴ Marquis Louis-Joseph de Montcalm, Nîmes 1712- Québec 1759.

²⁵ L'auteur se trompe de ville puisqu'il nous décrit ici la ville de Montpellier.

²⁶ Louis XIV.

Sans doute rien n'est plus riche que le Peyrou, ce qui veut bien dire que rien n'est plus attachant que cette promenade qui porte son nom. Eh bien elle est constamment déserte. Vous n'y trouvez que des bonnes d'enfants, des vieillards et des soldats.

La galerie de monsieur de MONTCALM est offerte à la curiosité publique. Honneur à l'homme riche qui protège les arts, il a bien mérité de ses concitoyens.

Je ne ferai point la description de l'ameublement somptueux de ses appartements. Qu'il est permis aussi de découvrir ses mosaïques, ses tables en peuplier, ses anciens coffres et nécessaires en or, en argent massif, ciselés par les mains des plus célèbres artistes, ses grands vases de médecin. Arrêtons-nous dans la galerie des tableaux. Inclignons nos têtes devant les toiles de MURILLO, de CHAMPAGNE²⁷ et de tant d'autres grands maîtres des écoles anciennes et modernes. Vous ne pourrez résister à l'extase en face des magnifiques tableaux de *l'Adoration des bergers* et de *la Flagellation du Christ*. Vous arrêterez encore vos pas devant des paysages charmants, des tableaux de genre, pour revenir après vers *l'Adoration* et la *Flagellation*.

Nos préparatifs de départ allaient se faire pour continuer notre course lointaine quand un soldat du génie en garnison à Montpellier rappela à nos souvenirs que depuis bien des années il y avait dans ce régiment un Dijonnais, l'un de mes plus anciens camarades (appelé MOUROT) engagé volontaire dès l'âge de 18 ans.

Je demandai à ce militaire si monsieur MOUROT n'appartenait pas à son régiment. Il me répondit affirmativement en ajoutant qu'il venait d'être élevé au grade de « Gros Major ».

Ma surprise fut sans égal. Je lui écrivis quelques lignes que mon soldat lui remit. Peu de temps après nous nous embrassâmes bien affectueusement. Ce hasard heureux nous fit rester deux jours de plus dans cette ville que je ne pouvais plus quitter qu'à regret à cause de mon ami intime dont je ne pouvais plus me séparer.

MOUROT, fils d'un tailleur ne dut son grade d'officier supérieur qu'à sa bonne conduite, son travail et ses études exclusivement faites dans son régiment.

Canal du midi :

Nous voulions nous diriger sur Toulouse. Il s'agissait de 100 Lieues à parcourir soit en diligence sans s'arrêter, soit en bateau sur le canal du midi en passant par Sète, petit port de mer auquel on arrive en chemin de fer depuis Montpellier.

Nous n'hésitâmes pas à choisir le bateau. Après nous être embarqué sur le lac salé de Thau²⁸, bien que nous sachions que nous y serions enfermés durant deux jours et une nuit !.....mais quel avantage sur les diligences ou l'on est cahotés, rompus, brisés pendant le même espace de temps.

Nous parcourûmes donc dans toute sa longueur ce fameux canal du midi exécuté sous le règne de Louis XIV en 1668, par RIQUET²⁹ qui en conçut le

²⁷ Philippe de Champa(i)gne 1602-1674.

²⁸ L'étang de Thau, dans lequel débute le canal du midi.

²⁹ Pierre, Paul RIQUET 1609-1680.

tracé et l'a soumis au ministre COLBERT. Il avait résolu la grande question de la réunion de l'océan à la Méditerranée. Les dépenses de ces travaux mémorables coûtèrent neuf millions à l'Etat.

Si l'étroit espace du bateau sur lequel on est embarqué vous permettait, comme sur un navire de vous promener sur le pont, dans les salles réservées aux voyageurs, le temps ne paraîtrait certainement pas aussi long car les bords de ce canal sont tour à tour garnis de beaux platanes. Il traverse des bois, des plaines, des villages jusqu'à l'affluent de la Garonne près de Toulouse.

Quant vous touchez au point de partage qui verse à l'océan, vous avez devant vous 9 écluses superposées les unes au-dessus des autres que vous franchissez en 2 heures.

Toulouse :

Le 17 juin nous entrons à Toulouse dont les abords annoncent une cité populeuse. Nous nous installons dans un hôtel situé place de Lafayette, qui par sa conformation semi-circulaire ressemble parfaitement à notre place Saint Bernard de Dijon.

Le Capitole, dont les toulousains sont si fiers est un monument moitié ancien, moitié moderne, n'offrant extérieurement que peu d'attrait dans son architecture.

C'est dans ce vaste bâtiment que sont réunies les administrations civiles et militaires. Rendons hommage à la grande salle de réception où sont exposés les portraits des anciennes notabilités de la ville, au fond de laquelle vous voyez un trône décoré avec un goût excellent.

Nous nous sommes promenés avec délice dans le jardin des plantes qui nous a paru bien entretenu.

Le pont St Michel, suspendu sur des fils de fer a une étendue de 1200 pieds. A bien peu de distance vous trouvez le château d'eau dont l'ensemble de la construction a quelque chose de très agréable. Vous pouvez visiter l'intérieur, les machines hydrauliques élevant les eaux de la rivière jusqu'au sommet du monument pour les redescendre ensuite à travers un grillage qui les filtre en même temps jusque dans les réservoirs d'où elles sont distribuées aux habitants.

Vous verrez aussi la colonne commémorative de la bataille de 1814 contre les Anglais. Ce monument a été construit depuis très peu de temps sur un terrain avoisinant l'école vétérinaire. A côté, l'observatoire. En ce moment on s'occupe activement de convertir en promenade publique un vaste terrain avoisinant.

Les églises de Toulouse sont dignes d'être visitées, notamment St Etienne la Cathédrale. St Cernin et ses catacombes renferment les restes de plusieurs saintes.

Agen :

Encore 87 Lieues à parcourir en voiture sans débrider, depuis Toulouse à Agen. Plus j'approchais du lieu où je devais faire mes recherches plus mon imagination s'activait et dévorait l'espace.

Ce ne fut que le dimanche matin, à 4 heures que nous entrions dans le chef lieu du Lot-et-Garonne. Tout était calme dans la ville d'Agen. J'aperçu dans la grande rue le domicile du poète JASMIN³⁰ que l'enseigne de sa boutique indiquait par ces mots peints en gros caractères : **Jasmin Coiffeur**.

J'aurais du me reposer après une fatigue de 2 jours et une nuit en voiture, mais l'impatience me tourmentait et me fit changer mes dispositions.

Un bateau à vapeur allait partir immédiatement³¹ pour Bordeaux. Je m'embarquais pour cette destination, persuadé qu'il me serait plus facile dans cette ville de me livrer aux investigations dont je devais m'entourer dans mes pérégrinations.

Les passagers se composaient en grande partie des membres du Conseil Général retournant dans leur foyer.

Au déjeuner, me trouvant en compagnie de ces messieurs, je leur rendis compte des motifs de mon voyage en les priant de vouloir bien me tracer mon itinéraire dans cette circonstance. Ils me dissuadèrent d'aller jusqu'à Bordeaux en m'engageant à débarquer à Marmande. Là je descendrais à l'hôtel qu'ils m'indiquaient, j'y trouverais un hôte très empressé à me rendre service et qui pourrait m'être très utile par ses nombreuses relations dans tout le département.

Je n'hésitai pas à suivre ce conseil si empressé qu'on avait bien voulu me donner. Quelques heures plus tard après avoir salué Tonneins³² en passant, j'étais installé avec mon monde dans la petite ville de Marmande à l'hôtel qui m'avait été désigné.

Marmande et Duras :

Il était temps de se livrer au repos après trois journées d'intense fatigue. Heureusement qu'à notre arrivée à Marmande nous trouvâmes à dîner et, surtout un bon lit.

Ce chef lieu d'arrondissement est sans importance et n'offre aucun intérêt à la curiosité.

Le maître d'hôtel chez lequel nous descendîmes était un jeune homme distingué autant pour sa manière polie que par l'éducation. J'obtins de lui des renseignements utiles. Il m'engagea beaucoup à continuer ma pérégrination et à m'arrêter à Duras d'autant mieux que le Maire de cette commune portait mon nom et qu'il pourrait bien être un des membres de la famille que je recherchais. Il mit à ma disposition sa voiture et son domestique et me recommanda très particulièrement aux demoiselles DENIS, deux vieilles sœurs qui tenaient auberge à Duras et dont je n'aurais qu'à me louer de leurs obligeances à me servir.

³⁰ Jacques BOE, dit Jasmin, né le 6 mars 1798 à Agen, mort le 4 octobre 1864 dans la même ville, est un coiffeur et un poète gascon. Il composait des chansons et de petits poèmes qu'il récitait à ses clients. Encouragé à persévérer par des amis puis par des critiques, il écrivit des œuvres plus importantes, utilisant l'occitan auquel il donna une impulsion nouvelle.

³¹ Sur la Garonne. Bien qu'il s'agisse d'un fleuve violent (le plus turbulent de France), imprévisible et incertain, au débit irrégulier, la Garonne a été un fleuve navigable depuis les temps anciens. La voie privilégiée de l'étain amené des Iles Britanniques, et celle du vin également. Elle était navigable de l'Océan à Toulouse à l'époque Romaine et ensuite jusqu'en 1825-1850. Le déclin de la navigabilité de la Garonne s'est amorcé à la révolution et est devenu définitif et irréversible avec l'apparition du chemin de fer (ligne de Bordeaux à Toulouse en 1856).

³² Ville au bord de la Garonne.

Nous arrivâmes le même jour à cette destination distante de sept lieues environ de Marmande. Le village était agité par un mouvement inaccoutumé d'une multitude de paysans des communes voisines qui y étaient venus traiter des affaires à la foire.

Le gîte auquel nous devons nous arrêter était loin d'être confortable. Tout y respirait la médiocrité pour ne pas dire d'avantage. Nous en fûmes bien dédommagés par l'accueil empressé de nos hôtes qui furent très touchées du but de mon pèlerinage.

Elles nous désignèrent d'abord monsieur le maire portant mon nom comme devant être assurément mon parent, d'autant mieux qu'il jouissait d'une grande fortune dans cette commune.

Cette heureuse circonstance détruisait tout à fait cette espérance à mes yeux parce que je maintenais que mes parents sortis d'une origine infime n'avaient pu acquérir à la seconde génération une fortune notable par des travaux manuels exercés dans le pays qui les avait vus naître. A moins qu'ils ne fussent allés tenter les risques des affaires commerciales dans un pays lointain.

C'était mon opinion bien fondée dans mon esprit, et la suite m'a prouvée que je ne m'étais pas trompé. Néanmoins je fis ma visite à monsieur le maire qui me crut positivement son parent pour la seule raison que j'étais son homonyme. Mais quand il eut pris communication du seul titre que je possédais, c'est-à-dire l'extrait de baptême de mon pauvre père, où il put consulter les noms de la famille, il reconnut en effet que nous n'étions point ni parent, ni allié.

Nous avons, me dit-il un St Astier à 40 kilomètres d'ici, ou vous pourriez mieux être renseigné surtout si c'est la commune où monsieur votre père a été baptisé. Envoyez-y un express à monsieur le Maire, et à monsieur le Curé et dans 2 jours vous aurez une réponse.

Je suivis cet excellent conseil, et un instant après j'expédiai un commissionnaire aux autorités de la localité auxquelles j'écrivis une lettre accompagnée de l'extrait de baptême de mon père.

Sur ces entre faites, mes bonnes vieilles hôtes étaient vivement préoccupées du sujet de mes démarches. Il leur vint l'heureuse pensée de me proposer de faire une recherche dans le champ de foire qui réunissait plus de 2000 étrangers. La providence me viendrait peut-être en aide.

C'était encore un moyen que j'acceptai avec reconnaissance. Je confiai cette mission à un homme actif et intelligent qui obtint un succès inespéré dans ses démarches.

De notre côté nous fîmes une promenade dans les environs puisque nous étions résignés à attendre au mieux 2 jours pour obtenir la réponse de St Astier.

Quelques heures après notre retour à l'auberge arriva mon commissionnaire venant d'explorer tous les endroits les plus fréquentés du village de Duras.

Il avait un air radieux en me disant :

« Monsieur l'Américain, je crois que j'ai découvert ici un de vos parents. C'est un nommé ROUBINEAU de Ste Croix, canton de Ste Foy qui se présente le fils de la sœur de votre père. Il va bientôt venir pour vous parler. »

Il était évident que les questions multiples faites par mon commissionnaire à la multitude des personnes qui se trouvaient réunies le jour de la foire à Duras devenaient la nouvelle la plus intéressante, que chacun la transformait sous divers conteurs et se transmettait de bouche en bouche.

Enfin, apparut devant moi un homme d'assez bonne mine, dont l'air d'assurance me surprit singulièrement. Voici les paroles qu'il m'adressa :

- On m'assure dans ce village, monsieur, que vous êtes mon cousin. S'il en est ainsi permettez moi de vous embrasser.....et cette dame à vos côtés ?.....qui est-elle,.....

- Un moment, n'allons pas si vite, lui dis-je. Mon cher futur cousin, si vous êtes réellement mon parent, cette dame est votre cousine parce qu'elle est ma femme.

D'abord, comment vous nommez vous ?.....quel pays habitez vous ?

- Je me nomme ROUBINEAU, habitant de Ste Croix Réogean, canton de Ste Foy à deux Lieues d'ici environ », me répondit-il.

Ces renseignements ne pouvaient pas me satisfaire bien que son nom pût rimer avec le mien. Je le priai d'entrer dans des détails plus circonstanciés touchant la famille afin de pouvoir établir plus précisément nos liens de parenté. Je le priai en conséquence de continuer.

- Voici, reprit-il avec chaleur, je suis le fils de la sœur de monsieur votre père dont on m'a parlé souvent. Pour des raisons de famille on m'a constamment refusé son adresse.

Mais le hasard me servit un jour, il y a près de 30 ans. Un de mes anciens camarades, soldat du pays, était en garnison dans le chef-lieu du département de la Côte d'Or. Il fit connaissance de mon oncle MAZEAU et m'écrivit pour m'en donner de ses nouvelles. En même temps il m'informait que son fils venait d'être nommé Notaire dans la même ville.

Heureux d'apprendre cette bonne nouvelle j'écrivis aussitôt à mon oncle MAZEAU pour le complimenter sur la position de son fils. C'est la seule lettre que je lui adressai, elle ne reçut point de réponse.

Ainsi monsieur, si vous devez être mon cousin, vous devez être Notaire.

Ce récit me frappa le cœur, j'en fus ému jusqu'aux larmes. La fameuse lettre dont il me parlait était dans ma poche, j'en connaissais le contenu dont les termes étaient restés gravés dans ma mémoire. Je la lui présentai sans la développer. Aussitôt ROUBINEAU reconnaissant son écriture sur l'adresse la saisit entre ses mains et me dit :

- La voilà, c'est ma lettre. Tenez monsieur mon cousin, lisez-là et vous verrez la vérité de ce que je viens de vous raconter.

Ne pouvant plus dissimuler d'avantage l'émotion que je ressentais je me jetai dans ses bras et l'embrassai de toute mes forces :

- Oh oui, lui dis-je, vous êtes bien mon cousin. Embrassez aussi ma femme.

Cette scène attendrissante se passait en présence de nos bonnes vieilles hôtesse qui partageaient notre bonheur.

Mon cousin était de mon âge, vif, intelligent et d'une loquacité sans pareille. Il me parla des membres de la famille, de sa femme, de son fils unique qu'il

attendait le jour même d'un voyage qu'il avait été obligé de faire à Marmande.

Pèlerinage en terre originelle

Nous convînmes que nous nous réunirions le soir pour dîner ensemble. ROUBINEAU nous quitta parce qu'il voulait aller au devant de son fils.

Profitant de son absence je me hâtai d'expédier un nouvel express à St Astier. J'écrivis à monsieur le Curé pour l'informer de mon heureuse découverte en la personne de ROUBINEAU, en le prévenant que le surlendemain à 8 heures du matin je serais près de lui, accompagné de mon parent et que nous assisterions tous à une messe que je le priai de bien vouloir dire en mémoire de mon pauvre père et pour le repos de son âme.

Le retentissement de cet événement s'était produit dans la commune de Duras comme une explosion électrique. Il était le sujet de toutes les conversations auxquelles chacun prenait part. Plusieurs notables des environs vinrent me féliciter du bonheur que j'avais de me trouver au milieu d'une honorable famille généralement aimée et considérée en me disant que si mes parents n'étaient pas favorisés de la fortune, leur réputation était exempte de reproches, qu'ils jouissaient les uns et les autres de l'affection la plus intime de ceux qui les connaissaient.

Je remerciai la providence d'avoir couronné ainsi l'accomplissement du devoir religieux qui m'était imposé.

A l'heure indiquée, mon cousin avec son fils arrivèrent à l'auberge où nous les attendions pour dîner. Nous nous mîmes à table. Il fut convenu entre nous que dans la nuit même j'irais à la Perrottière trouver un autre cousin appelé MAZEAU et l'inviter à se trouver au rendez-vous général, c'est-à-dire à Villeneuve-de-Puychagut³³ avec ses enfants, pour nous rendre de là à St Astier, ainsi que nous en étions convenus.

Mon cousin MAZEAU était âgé de 55 ans, il avait un fils de 26 ans et une fille mariée depuis très peu de temps.

Je touchais au terme de mon pèlerinage, mon enthousiasme, mon délire s'exaltaient à mesure que les événements se produisaient. Il me semblait que l'ombre de mon père m'accompagnait partout où j'étais, ma surexcitation était à son paroxysme.

Dès l'aube du jour nous montions en voiture, je voulais arriver le premier au lieu de rendez-vous pour recevoir mes parents aussi empressés que moi à nous mettre en rapport les uns et les autres.

Impossible de décrire le bonheur que nous ressentions simultanément au moment de notre rencontre à Villeneuve-de-Puychagut. C'était tour à tour des éclats de joie, d'embrassements qui se répétaient. Nous nous trouvions sept personnes réunies y compris notre dévoué compagnon de voyage monsieur DECHAUX-MORET. La caravane se mit en route à pied puisqu'elle ne pouvait voyager autrement jusqu'à St Astier, les chemins n'étant pas carrossable.

Allons mes amis, leur dis-je d'une voix émue, vous êtes le souvenir vivant de l'automne de mes jours, partagez mes transports d'allégresse, son âme immortelle planant sur nos têtes nous suit, nous écoute.

³³ Aujourd'hui Villeneuve-de-Duras.

En sortant du village nous prîmes un petit sentier qui nous conduisit dans la plaine que nous devions traverser pendant une heure environ avant d'arriver à St Astier. On était à la veille des récoltes dont la terre était couverte. A chaque instant mes parents me faisaient remarquer la richesse de ces contrées abondantes en céréales et surtout en vins excellents.

Nous cheminions à la suite les uns des autres en poursuivant notre route lorsque l'un de mes cousins me fit remarquer un petit hameau isolé composé de deux ou trois chaumières. *Voyez l'une d'entre elles à droite, c'est là qu'habitait notre bisaïeul, notre grand-père à tous !...* Je m'arrêtai, un sentiment de tristesse s'empara de mon cœur. C'était là où mon pauvre père avait vu le jour. C'était là son pays, sa patrie, qu'il avait quitté à l'âge de 13 ans sans espoir de retour. Le sentier que je parcourais, ses pieds l'avaient également foulés plus d'une fois.....

*Quel est donc ce hameau ?
Demandais-je.*

*C'est St Léger, dépendance de la
paroisse de St Astier que vous
voyez à droite.*

*Voyez à deux pas de vous cette
chaumière de laquelle sort cette
épaisse fumée, c'était autrefois la
maison paternelle. Elle dépend du
hameau de St Léger. C'est là qu'il
demeurait avec ses frères et
sœurs, nos pères et mères.*



Un instant après nous faisons notre entrée dans ce village où nous n'aperçûmes que des maisons couvertes de paille.

Nous nous arrêtâmes en face de l'église, monument dont la construction remonte à des temps bien reculés. Cependant son aspect architectural indiquerait assez qu'il appartient au Moyen-Age.

De larges laves noires tapissées d'une mousse verte et foncée couvrent le toit peu élevé de ce monument religieux. Un pilastre se terminant en pointe au-dessus du portail est destiné à recevoir la cloche qui appelle les fidèles à l'office divin. Vous pénétrez dans l'église par une descente de quelques vieux escaliers. Un jour sombre circule à travers des croisées basses ouvertes sur les flancs de l'édifice.

L'intérieur ne possède aucune décoration, ni statues, ni tableaux, comme dans les églises primitives. Au fond, l'autel du sacrifice est surmonté d'un Christ et de quatre flambeaux en bois peint. Le derrière de cet autel est tapissé d'un mauvais papier de couleurs tombant en lambeaux pour cacher les dégradations du mur.

Près de la porte d'entrée vous trouvez une grosse pierre de forme ovale à peine creusée au milieu, reposant sur un socle brut à moitié usé par le temps. Tel est le pauvre monument qu'on appelle les fonds baptismaux que je contemplais avec respect en pensant que mon père y avait reçu le sacrement du baptême le 23 janvier 1760, ce qui portait ce souvenir à 87 ans derrière moi.

Une puissance invisible me retenait dans ce lieu sacré, mon âme s'élevait à Dieu. Je le priais ardemment. Mes larmes, malgré moi, m'inondaient le visage, je n'appartenais plus à la terre. Dans mon extase je voyais mon père devant moi !

Revenu de cette profonde émotion nous nous dirigeâmes vers le presbytère où monsieur le Curé nous attendait. Nous sommes accueillis avec une bienveillance empressée. C'était un jeune homme resplendissant de santé. Son habitation misérable contrastait singulièrement avec sa gaieté et son air gracieux, toujours souriant.

- *Ne me plaignez pas, me disait-il, personne n'est plus heureux que moi dans ma pauvre paroisse. Ici, pas un cabaret, tout le monde est religieux et pratiquant de bonne foi. J'en remercie le Seigneur.*

Ma femme, monsieur DECHAUX et moi-même accompagné de mes quatre parents nous nous rendîmes à l'église pour assister à l'office divin.

- *Ô mon Dieu vous savez ce qui se passait au fond de mon cœur au moment de l'élévation, que d'actions de grâces ne vous ai-je pas rendu d'avoir bien voulu m'accorder la jouissance la plus pure, la plus sainte que je n'ai jamais ressentie de ma vie. Voilà la récompense que votre providence divine me réservait. Je vous remercie ô mon Dieu.*

A cet instant je remarquai le petit garçon aux pieds nus qui desservait la messe. Notre présence lui avait causé de biens grandes distractions. Dans son trouble il avait renversé un des chandeliers de l'autel. Aussi à la fin de la messe, il se sauva comme s'il eut commis une mauvaise action. Je courus après lui et l'arrêtai sous le portail. Ce pauvre enfant était tout tremblant et pour le consoler je lui remis dans ses petites mains une gratification de 20 sous que je lui comptai par moitié dans chacune. La surprise, le trouble dans lequel il était ne lui permirent pas de me remercier. Il reprit son vol emportant chez lui son trésor.

Nous retournâmes à la maison curiale pour faire nos adieux à notre excellent ecclésiastique. Il avait eu l'attention de nous préparer une collation qu'il nous pria instamment d'accepter, *car, nous répétait-il vous ne trouverez à St Astier ni auberge, ni cabaret. Vous ne pouvez donc pas me refuser l'hospitalité que je vous offre.*

Il n'était pas possible de résister à cette politesse faite de si bonne grâce. Je lui en témoignai ma bien vive reconnaissance en nous séparant de lui. Je le priai de vouloir bien accepter à son tour une légère offrande pour les pauvres de sa paroisse. En même temps je lui donnais une petite rétribution à titre de fondation pour quatre années d'une messe basse qu'il voudrait bien dire tous les 4 septembre, jour de la mort de mon pauvre père. Je priai mes cousins de bien vouloir y assister en mémoire de mon pèlerinage qui établissait entre nous des rapports de parenté que nous promettions de perpétuer dans la famille.

Nous reprîmes notre sentier tortueux pour le retour à Villeneuve-de-Puychagut où ma voiture stationnait. Mais voulant ramener tout mon monde à Duras puisqu'un dîner y avait été préparé à l'avance par nos hôtes, je

pris un autre véhicule destiné à transporter mes cousins. La caravane se mit en route et quelques heures après nous descendions à notre modeste hôtel. La gaieté des gens de la campagne est un peu assourdissante, surtout à table, quand elle est surexcitée par quelques bouteilles de bon vin et par des chansonnettes. Mais comme il n'est pas de plaisirs sans peines, que tout commence et doit finir dans ce monde, il a bien fallu parler à la fin du repas de notre séparation, de cet instant cruel qui devait changer nos jours en tristesse.

J'accompagnai mes adieux de réflexions qui purent leur paraître un peu sévères. Je m'y croyais autorisé pour la connaissance intime que j'avais des hommes de leur condition. Rien n'est plus susceptible, plus orgueilleux que l'habitant de la campagne. J'ai pu l'apprécier, le juger dans les relations avec lui pendant le long exercice de mes fonctions.

Voici comment je me suis expliqué avec mes cousins afin d'atteindre le but que je me proposais, c'est-à-dire de les soustraire à un sentiment de jalousie et de susceptibilité dont ils ne pouvaient se défendre dans la connaissance de leur vie.

- Mes bons amis, nous allons nous séparer et je ne sais si la providence m'accordera le bonheur de vous revoir. Cette séparation sans doute doit être pénible pour tous tant que nous sommes ici rassemblés. Il est un moyen facile de rendre moins dure notre séparation : entretenons des rapports d'amitié sincère entre nous. Formons des liens de parenté que l'absence ne pourra rompre. Pour cela seul, nous communiquerons par la pensée en échange de sentiments affectueux et dévoués.

Je veux donc vous dire que je prends l'engagement de vous écrire, que cet engagement soit réciproque de votre part et chaque année nous recevrons réciproquement des nouvelles de la famille.

Pour effacer l'idée d'une préférence qui ne peut exister dans mon cœur mais dont peut-être quelques uns de vous pourraient se vanter à tort, je vous prévins que c'est moi qui commencerai la correspondance. Ma 1^{ère} lettre sera adressée au cousin MAZEAU parce qu'il porte mon nom, et l'autre, l'année suivante à ROUBINEAU. C'est ainsi que je continuerai alternativement. Au surplus, mes lettres parleront toujours de tous les membres de la famille.

Quant l'un de nous répondra, vous me rendrez heureux si je m'aperçois que cette réponse a été faite collectivement entre vous. Vous me prouvez dans cette circonstance que je n'ai pas lieu de redouter la rupture de votre bonne harmonie.

Voilà ce que je désire mes bons amis, promettez moi de suivre cet avis.

Des serments, des accolades vinrent sanctionner l'exécution de la promesse qui m'était faite avec les larmes aux yeux. Enfin pour la dernière fois nous nous dîmes adieu.....

Le 24 juin, je m'embarquai sur un bateau à vapeur pour Bordeaux où nous abordâmes à 4 heures de l'après-midi.

Bordeaux :

Quel beau spectacle que la vue sur Bordeaux en descendant la Garonne. L'œil émerveillé embrasse au premier plan les quais admirables, un arc de triomphe puis derrière s'élèvent par gradins des monuments, des palais, des tours, des clochers qui dominent la ville. C'est un panorama ravissant.

Pendant trois jours nous employâmes notre temps à visiter ce qu'il y avait de plus intéressant dans cette ville magnifique.

Les Bordelais sont fiers de leur quai des Chartrons, ils ont bien raison, nous l'avons parcouru sur toute sa longueur.

La promenade du Quinconce dessinée par 26 allées d'arbres, au milieu de laquelle on a aménagé une superbe place d'où l'on découvre le port avec les navires qui y sont amarrés.

Dans l'intérieur sont les boulevards, les promenades. Ici un immense jardin public, là les allées de Tourny, le Cours Lafayette, les grands hôtels remarquables par le luxe de leur construction. En un mot, tout respire dans la cité un air de grandeur et de prospérité.

Où voit-on un pont qui attire plus l'attention que celui de Bordeaux ?

Sa construction a quelque chose de grandiose, vous pouvez visiter son intérieur. Quand je dis l'intérieur, c'est que vous pouvez vous promener dans une galerie qu'on a pratiquée dans l'épaisseur de son mur. Vous y trouvez même 2 petites voitures à votre service.

Je n'essaierai pas de décrire la salle de spectacle avec ses riches sculptures, ses belles décorations sans nombre. Le Palais de justice, l'hôpital, la Chartreuse avec ses monuments funèbres, la cathédrale et ses 50 momies qu'on va voir au fond des catacombes, le consistoire israélite d'un luxe oriental rappelant la splendeur du temple de Salomon. Cette description intéressante a été souvent répétée par des historiens qu'il convient de conseiller.

Nous voulions terminer notre voyage à vol d'oiseau³⁴, la Bourgogne nous rappelait après un mois d'absence.

Le 27, nous nous mîmes en route. Nous avons décidé que nous ne nous arrêterions qu'à Tours. Nous vîmes en passant : Angoulême, Poitiers et Châtellerauld. Le lendemain matin à 4 heures nous arrivions à notre destination. Nous descendions à l'hôtel de la Pomme d'Or, rue royale.

Cependant je ne veux pas passer sous silence le fameux pont suspendu de Cubzac³⁵ construit sur la Dordogne à 4 lieues environ de Bordeaux. Comme la diligence dans laquelle nous étions enfermés marchait au pas, je demandais au conducteur la permission de descendre pour mieux voir son étonnant construction.

Le pont de Fribourg dont on a tant parlé n'est qu'un enfant à côté de celui-ci. Le pont de Cubzac à 645 mètres de long sur 6,80 mètres de large, indépendamment de l'espace du garde fou, de la chaussée qui n'a pas moins de 5 mètres de large.

Le tablier repose sur des piles énormes en fonte.

³⁴ A vol d'oiseau : Expression signifiant « par le chemin le plus court ».

³⁵ Il s'agit ici de l'ancien pont de Cubzac qui fut emporté par une tempête. C'est Gustave Eiffel qui fut chargé de construire le pont actuel sur les fondations du précédent, les travaux durèrent de 1879 à 1883.

L'élévation du pont est telle que de forts Brik³⁶ peuvent facilement y passer dessous avec leurs voiles déployées.

Tours :

La ville de Tours est très agréable. Ses promenades, ses environs, les bords de la Loire lui donnent un aspect attrayant. On y remarque le palais archi-épiscopal, le tribunal de commerce, la cathédrale et les bâtiments du débarcadère.

La basilique de la cathédrale est sans contredire, un édifice religieux digne d'attention. Son style architectural paraît appartenir à deux époques différentes, surtout par la construction des deux tours qui s'élèvent au-dessus du portail.

Le palais de l'Archevêché situé sur une place déserte, tout en étant immense n'a rien de gracieux dans la distribution de ses appartements desservis par une terrasse donnant sur le jardin.

N'oubliez pas d'aller faire une visite aux ruines du château de Louis XIII que vous trouverez aujourd'hui transformé en maison de campagne. Le propriétaire a eu le bon esprit de respecter dans son entrée le couloir dans lequel fut enfermé le Cardinal de la BALUE³⁷ pendant 10 années. On y voit encore la cage de fer garnie de barreaux. Elle est l'un des derniers vestiges de la cruauté royale.

Monseigneur l'Archevêque de Tours étant un compatriote que j'avais l'honneur de connaître à Dijon, je ne peux me décider à partir sans lui avoir présenté mes hommages les plus respectueux.

L'accueil empressé de sa Grandeur, le plaisir qu'elle ressentit de nous voir près d'elle, ses insistances réitérées d'accepter une invitation à dîner, nous déterminèrent à séjourner. D'autant plus encore que Monseigneur MORLOT³⁸ voulait absolument que j'aie à visiter sa petite colonie de Mettray fondée sous son patronage à deux lieues environ de la ville.

Je conserverai toujours le souvenir de la réception affectueuse que Monseigneur nous fit. Il nous disait avec son air de bonté : *Rappelez vous monsieur MAZEAU que lorsque vous reviendrez à Tours, ce ne sera plus à l'hôtel de la Pomme d'Or que vous descendrez, ce sera chez moi à la Croix d'Or où vous serez bien reçu.*

³⁶ Un brick est un bateau muni de deux mâts, un grand mât et un mât de misaine. Ces deux mâts peuvent avoir une quête (être un peu inclinés). C'est l'absence de mât d'artimon qui le distingue essentiellement des autres navires.

³⁷ Jean de la BALUE : C'est à Angles sur l'Anglin que naquit en 1421 le Cardinal Jean de La Balue. Il gravit rapidement les degrés de la gloire : évêque d'Evreux et d'Angers avant d'être cardinal, aumônier du roi, intendant des finances, il devient Secrétaire d'Etat du roi Louis XI. Complotant contre celui-ci avec Charles Le Téméraire, et reconnu coupable, il fut enfermé de 1469 à 1480 dans une cage de fer, au château d'Auzain près de Blois. Le Pape Sixte IV le fit libérer et le prit sous sa protection. Le Cardinal La Balue mourut en Italie près d'Ancône en 1491.

³⁸ François-Nicolas-Madeleine Morlot (1795-1862) fit ses études au collège de Langres puis au grand séminaire de Dijon. Ordonné prêtre le 27 mai 1820, il fut pendant plusieurs années vicaire à la cathédrale de Dijon. En 1839 il devint archevêque de Tours. Après l'assassinat de M^{gr} Sibour il devint archevêque de Paris où il fit construire plusieurs églises dont Saint-Augustin et la Trinité.

Je terminerai donc le récit de notre voyage par quelques mots sur l'établissement de Mettray que nous sommes allés visiter avec une lettre de recommandation de Monseigneur.

Colonie de Mettray :

Cet établissement³⁹ a été créé dans le but de moraliser les jeunes détenus condamnés pour crimes et délits et de les séparer des hommes corrompus qu'ils auraient trouvés dans la prison de l'Etat.

Messieurs DEMETZ, Conseiller à la cour d'appel de Paris et BRETENNIERES son ami, ancien militaire en retraite sont les fondateurs de cette œuvre de charité qu'ils administrent en leurs noms personnels. Des sœurs de St Vincent-de-Paul sont exclusivement chargées des soins intérieurs. Un ecclésiastique remplit la fonction d'aumônier.

A l'époque où je visitai l'établissement, la colonie se composait de 421 enfants détenus pour un temps plus ou moins limité. Ils ne sont admis que jusqu'à l'âge de 14 ans. Les plus jeunes que j'y ai vus avaient à peine 7 ans.

Tous sont revêtus d'un petit uniforme simple mais convenable. Ils sont classés par divisions selon les professions qu'ils embrassent. Ils se rendent à leurs travaux, aux exercices et au réfectoire au son du clairon qui les précède.

Partout la discipline se fait sentir paternellement. Un surveillant qu'on nomme père de famille commande une section composée de 40 détenus. Un frère aîné, ainsi appelé, choisi et nommé parmi les enfants eux-mêmes, seconde le père de famille dans ses devoirs.

On voit inscrit sur un tableau d'honneur suspendu dans la grande salle de réception le nom de ceux qui se sont distingué par leur aptitude au travail et pour leur bonne conduite.

Aussitôt qu'un enfant entre à l'établissement, il est présenté au Directeur qui l'interroge sur le métier qu'il souhaite apprendre. Il lui laisse 2 ou 3 jours pour réfléchir. Pendant ce temps il rencontre ses camarades aux ateliers. Ils sont tailleur, cordonnier, sabotier, voilier, menuisier, charpentier et jardinier. D'autres enfin destinés à l'agriculture sont placés à la ferme modèle.

³⁹ *"SI T'ES PAS SAGE T'IRAS À METTRAY"* : La colonie de Mettray est la plus célèbre de toutes les institutions pénitentiaires pour enfants et adolescents. En un siècle (1839-1937), elle tente de redresser plus de 17 000 " délinquants " âgés de 6 à 21 ans : les uns ont volé une pomme, les autres commis le seul délit de vagabondage ou encore le crime d'être orphelins... Nichée au cœur de la Touraine, cette entreprise de moralisation par le travail de la terre, cette institution sans mur aux allures de jardin fleuri, donne corps au rêve d'un philanthrope : arracher de petits " innocents coupables " à l'univers fétide des prisons. La Colonie invente ses propres valeurs, ses règles et ses légendes, pour répondre largement aux attentes d'une société toujours prompte à contrôler l'individu. Mais le bel exemple se transforme vite en véritable bagne pour enfants. Punitions, vexations, travaux harassants, tel est le lot quotidien des petits còlons de Mettray, L'écrivain Jean Genet, qui y passe près de trois ans, en fait le point de départ de son œuvre en clair-obscur et le philosophe Michel Foucault l'érige en modèle de l'archipel carcéral.

Vous ne pouvez vous défendre d'une vive émotion à la vue de ces pauvres enfants tous occupés de leurs divers travaux dans le silence le plus complet. La ferme modèle fait des progrès rapides. Amodiée 17 000 Francs par an, elle a produit en 1846 un revenu de 61 000 Francs.

Les bâtiments de la colonie sont immenses. Ils représentent un carré long au fond duquel on a construit une chapelle. En face sont l'infirmerie, la boulangerie et les cuisines.

Les rez-de-chaussée sont spécialement destinés aux ateliers. L'étage supérieur sert de réfectoire et en même temps de dortoir au moyen de petits harnais suspendu à la muraille et relevé pendant le jour.

Jusqu'à présent les résultats les plus favorables ne se sont pas démentis successivement chaque année. Aussi le gouvernement est-il disposé, non seulement à protéger cet établissement mais aussi à en solliciter de semblables sur plusieurs points de la France.

Depuis 6 ans que la colonie de Mettray est fondée, pas un seul détenu n'a pensé à s'échapper, bien qu'il n'existe aucun mur d'enceinte autour de cet établissement. Cependant, il y a deux ans l'un d'eux prit la fuite, mais au bout de 2 jours d'absence il revint tout honteux se mettre à la disposition du Directeur.

Quant le temps de la détention est écoulé, les jeunes détenus sont placés dans les communes alentour pour y exercer le métier qu'ils ont appris, sous le patronage des notabilités de l'endroit.

Jusqu'à ce jour l'expérience a démontré que ces jeunes gens donnaient des preuves certaines de leur moralité, de leur zèle au travail. Ils finissaient par devenir de bons ouvriers et de bons citoyens. Souvent quand ils pouvaient disposer de quelques moments ils venaient à l'établissement donner des preuves de leur reconnaissance, de leur attachement à leurs bienfaiteurs.

Le retour en Bourgogne :

Combien je me félicitai d'avoir prolongé mon séjour à Tours. Les souvenirs intéressants que j'emportais de la colonie étaient le second épisode de ceux que j'avais ressentis à Duras au milieu de ma famille.

Nous prîmes le chemin de fer à Orléans jusqu'à Paris et en 8 heures nous fûmes dans la capitale où nous restâmes pendant huit jours. Paris est une coquette qui rajeuni tous les jours et que l'on revoit avec plaisir.

Nous rentrâmes à Dijon le 2 juillet 1847.

Ici se terminent mes impressions de voyage que j'ai voulu garder rapidement sur le papier. J'irai quelque fois les consulter lorsque le temps fuyant loin de moi, voudra sur mes vieux jours me les dérober à l'esprit.

Nicolas MAZEAU

2. Ma vie politique de 1815 à 1850.

Né en 1792, mes premières années se passèrent au milieu des agitations révolutionnaires. Arrivé à l'âge où les idées commencent à se développer par l'éducation, mon imagination passionnée subissait les influences politiques sous lesquelles le Gouvernement s'était constitué.

Les grands faits d'armes, les conquêtes, le génie, la gloire de Napoléon portaient bien haut le drapeau de la France. La jeunesse s'enivrait d'enthousiasme au récit de nos victoires. Pour elle, la Patrie s'était personnifiée dans le héros couvert de lauriers à qui elle adressait un culte religieux dont le feu sacré s'entretenait par des odes, par des poèmes, par des chants patriotiques.

C'était là le milieu dans lequel je vécus jusqu'au retour de Napoléon de l'île d'Elbe.

A ce moment, je finissais mes examens de licence en droit sous le savant professeur M. PROUDHON⁴⁰ dont j'étais un de ses élèves de prédilection. J'atteignais ma 23^{ème} année, et si, comme tant d'autres de mes contemporains, je ne fis pas partie de la Grande Armée c'est que je devais mon exemption du service militaire à une fracture à la jambe droite.

Le retour de Napoléon fut un événement qui ébranla le monde. La France surprise de cette apparition voyait avec inquiétude l'avenir se couvrir de nuages. L'armée seule accourait au devant de son grand capitaine pour le conduire en triomphe sur le trône qu'il avait abdiqué.

Il se fit dans les provinces un changement à vue dans toutes les positions administratives et judiciaires. Il fallut bien se résigner à suivre le mouvement d'ovation, soit par dévouement, soit par nécessité.

A Dijon, le doyen de la Faculté, M. PROUDHON, dont les sentiments patriotiques ne s'étaient jamais démentis, de concert avec les autorités locales, organisa une fête nationale et me délégua l'honneur, en ma qualité d'élève le plus ancien de l'école de Droit, de porter en triomphe le buste de l'Empereur sur toutes nos places publiques.

Cette cérémonie fut le prétexte de la destitution de mon professeur et de ma persécution sous la Restauration, à tel point que je fus déclaré indigne d'occuper à jamais aucune fonction.

Peu de jours après, la Patrie menacée d'une seconde invasion fit un appel à tous les hommes valides. Des bataillons de Gardes Nationaux se formèrent dans chaque département comme auxiliaires de l'armée active.

Bien que réformé, je ne pouvais rester indifférent à cet entraînement belliqueux. On courait aux armes pour défendre Napoléon, c'en était assez

⁴⁰ **Jean-Baptiste-Victor Proudhon** (1758 - 1838 à Dijon). Il fut surtout connu comme professeur et doyen à l'École de Droit de Dijon (création napoléonienne) et participa activement à l'élaboration du Code civil français. Jurisconsulte, on s'adressait à lui pour des litiges juridiques. Une rue de Dijon porte aujourd'hui son nom.

pour me décider à partir. Je m'engageai volontairement dans le 1^{er} Bataillon de la Côte d'Or avec lequel je fis la campagne de 1815 à la suite d'un régiment de Chasseurs à Cheval, appelé le Chamborand, et de quelques régiments de ligne sous les ordres du Général LECOURBE⁴¹. Je devins fourrier de la 3^{ème} Compagnie de Grenadiers.

J'assistai aux combats de Delle, de Borvyne et de Blamont en Alsace, sur l'extrême frontière de la Suisse, dans lesquels nous eûmes deux hommes tués et quelques blessés, et la 4^{ème} Compagnie prisonnière.

Assurément, sans l'intrépidité des braves soldats qui nous protégeaient, notre Bataillon eut été complètement anéanti.

Après cette promenade militaire qui dura Cent Jours et se termina par la défaite de Waterloo nous fûmes tous renvoyés dans nos foyers, les uns enchantés de revoir le toit paternel qu'ils avaient quitté avec tant de regrets, les autres profondément affligés du nouvel ordre de chose qui venait de s'établir en France par la force des baïonnettes étrangères.

J'étais du nombre de ces derniers et je compris qu'il était de mon intérêt de reprendre sans hésiter le cours de mes études afin d'arriver au but que je m'étais proposé. J'eus le bonheur de retrouver chez mon patron ma place de 1^{er} clerc, restée vacante en mon absence. Je fis mes adieux à la politique, bien décidé à ne plus m'en occuper et à me tenir constamment sur la réserve sans cependant oublier le grand homme qui avait fait l'unique objet de mon admiration.

Modeste dans mes désirs comme je devais l'être en raison du peu de fortune que j'attendais de mes père et mère. Je ne désirais exercer mes fonctions de notaire que dans un humble village où je pourrais vivre sans luxe, sans dépenses, entièrement isolé des agitations des esprits de parti. J'étais d'autant plus disposé à cette retraite que je savais ma personne sous la haute surveillance, et que partout où je me trouvais, j'étais désigné et appelé : « *le second de Napoléon* ».

J'avais en plus été informé que sur le grand livre du Comité Secret de la Préfecture mon nom se trouvait inscrit avec cette note : *orateur dangereux*, à côté de l'avocat GAYET.

C'en était plus qu'il n'en fallait pour observer mes actions, mes paroles et ma règle de conduite dont dépendait absolument mon avenir. Souvent quand je rencontrais mon honorable professeur M. PROUDHON, il m'arrêtait en me disant tout bas à l'oreille, *Fais attention mon ami, rappelle-toi que tu l'as porté !*, en faisant allusion au buste de l'empereur que j'avais porté en triomphe.

En 1816, l'effervescence était à son comble et les partisans de la Restauration nous poursuivaient à toute outrance; chose triste à dire, c'est que parmi les persécuteurs les plus acharnés on trouvait des anciens amis politiques heureux de manifester leur zèle, leur dévouement dans des dénonciations déshonorantes, je dirai plus, dans des arrestations dont ils se rendaient coupables envers leurs concitoyens, dont je fus une des victimes dans deux circonstances.

⁴¹ **Lecourbe** (Claude-Jacques, comte), officier général et législateur, 1759- 1815. Au retour de l'île d'Elbe, Lecourbe refusa d'abord de se rallier à l'Empereur, mais s'offrit bientôt pour défendre la France menacée, reçut le commandement de la 18^e division. Il défendit les passages de la Suisse et de la Franche-Comté avec la plus grande valeur et n'arrêta les hostilités que quand il sut officiellement la rentrée de Louis XVIII à Paris.

Pourquoi faut-il que l'esprit de parti enfante de tels caractères..... pourquoi l'opinion vient-elle pervertir les plus belles qualités de l'âme, -exaspérer l'homme quand il se trouve en face de l'opposition, il veut la combattre, l'anéantir par les plus horribles excès.....

Les Légitimistes sans tache étaient bien moins cruels.....Mais ces forcenés, nouveaux adhérents à la cause des Bourbons, étaient les mêmes hommes que nous avons vus exaltés sous le drapeau tricolore du grand Napoléon, sous la Restauration et plus tard au pied de l'autel de la Liberté, distribuant des couronnes aux héros de la République. Qu'il serait intéressant, et peut-être utile, de faire la biographie dans chaque province de ces hommes qui n'ont jamais eu honte de leur hideuse conduite. Leurs portraits serviraient d'exemple à leurs contemporains ainsi qu'à leur postérité.

Ma position devenait de plus en plus difficile, bien que je recherchais constamment la solitude, poursuivi comme une bête fauve, j'entendais autour de moi des cris de haine, de vengeance. Ils demandaient une expiation de mes forfaits politiques en me désignant à la mort.

C'est dans ces moments de paroxysme infernal que je fus incarcéré sans mandat d'amené et relaxé ensuite sans autre forme de procès.

Au milieu de ces perturbations, je poursuivais ma carrière. J'approchais de mes 25 ans, nous étions sur la fin de 1816, quand M.GIRAL dans l'étude duquel je travaillais depuis 7 ans, m'engagea à acheter l'étude de M. FISTER notaire à Dijon, disparu depuis quelques temps. Je cédaï à ce conseil et je devins titulaire à des conditions très avantageuses.

Mais pour ratifier ce traité, il fallait obtenir du Parquet son adhésion; deux membres de la Chambre, dont la bienveillance m'était connue, se chargèrent de, présenter ma requête et de l'appuyer de leur protection.

Ce message fut rejeté par le Ministère Public qui répondit que « *j'avais été déclaré indigne d'occuper à jamais aucune fonction publique* ».

Cette cruelle sentence brisait donc mes espérances, mon avenir. Tant d'années d'études, de sacrifices, de peines étaient donc perdues pour moi; je me trouvais le plus malheureux des jeunes gens de l'époque; on me conseilla d'attendre et j'attendis en silence.

En 1817 un système de bascule laissait entrevoir que le Gouvernement tendait à accepter un mode de réconciliation. Louis XVIII, fatigué de l'inquisition qui s'exerçait en son nom contre les Libéraux en demandait hautement la réforme.

Les personnes qui s'intéressaient à ma personne m'engagèrent à profiter de ce moment de transition pour faire l'acquisition de l'étude de M. MOYNE, Notaire à Dijon.

Dans ce temps-là, les études étaient bien moins chères qu'aujourd'hui. L'étude de M. FISTER m'avait été vendue moyennant II.000 francs et j'achetai celle de M. MOYNE moyennant 21.000 francs. A la vérité, leur produit était presque nul.

La Chambre de Discipline, qui me connaissait de longue date à cause de mon stage de 8 années dans la même étude, s'offrit encore pour me servir dans cette seconde négociation. Combien je me sentais heureux et touché d'une pareille protection !

M. le Président, M. le Syndic de la Chambre, convaincus du succès de leur démarche, m'accompagnèrent près de M. le Procureur du Roi, et sollicitèrent son adhésion au traité que je venais de signer. Ils exposèrent dans leur

supplique qu'on n'avait rien à reprocher à ma conduite depuis 1815, que j'avais par là donné un gage certain au gouvernement.

La réponse qui me fut faite par ce magistrat, quoique moins terrible que la première de 1816, ne détournait pas l'épée suspendue sur ma tête.

La voici mot à mot :

"La plaie est encore saignante, M. Mazeau n'obtiendra notre assentiment qu'autant qu'il sera admis dans les rangs de la Garde Nationale. Son admission sera le baptême qui effacera ses fautes politiques".

La condition, au premier coup d'œil, n'avait rien d'effrayant ni pour moi, ni pour mes protecteurs; c'était une formalité qui nous paraissait facile à remplir, et nous nous mîmes en mesure de nous faire présenter, lors d'une grande revue de la Garde Nationale. Chose inouïe, incroyable, qu'on n'admettra jamais aujourd'hui, mais qui, cependant, est l'exacte vérité de la haine dont j'étais l'objet, c'est que pas un capitaine de Grenadiers, de Chasseurs et d'Artilleurs ne voulut me recevoir à cause de mes antécédents politiques rien de plus exorbitant, de plus monstrueux sans doute, et bien qu'on sut que mon avenir en dépendait, on me rejetait à l'unanimité. C'était conséquemment une condamnation, un arrêt sans appel.

Mon désespoir était affreux. J'entendais bien blâmer de tous côtés cette décision irrévocable sur laquelle on ne pouvait revenir. Je gémissais dans une profonde douleur.

Déjà plus de deux mois s'étaient écoulés dans cet état d'angoisse et de tourments quand la Providence eut pitié de moi. Un homme dont la position élevée exerçait une certaine autorité, rehaussée par sa parenté avec le Ministre de la Justice, M. de CLERY, l'homme de bien par excellence, que je n'avais pas l'honneur de connaître, me fit venir près de lui. Après lui avoir fait le récit de toutes les souffrances auxquelles j'étais en but depuis si longtemps, il me dit avec bonté :

« Rassurez-vous, jeune homme, je vais partir pour Paris, je verrai le Ministre de la Justice, mon parent, qui ignore sans doute la sévérité du parquet à votre égard. J'ai l'intime conviction qu'à mon retour je vous rapporterai votre nomination ».

Grâce à Dieu, grâce à l'obligeance extrême de M. de CLERY, pour lequel je conserve la plus profonde reconnaissance, j'obtins enfin ma nomination de Notaire à Dijon, le 26 -7b -1817, fonction que j'ai exercée jusqu'au 4 Janvier 1844, et le 3 Mars suivant je reçus l'honorariat par ordonnance royale.

Il était évident pour moi que ma nomination devait mettre un terme à mes persécutions, du reste je faisais partie d'une corporation qui me servait de sauvegarde. J'étais donc confiant dans l'avenir.

Erreur ! La Providence en avait décidé autrement, elle me réservait encore de rudes épreuves.....Poursuivons.

L'esprit de parti, la haine qui s'était attachée à ma personne me poursuivaient jusque dans les actes les plus secrets de ma vie intime. On recherchait l'occasion de me perdre, lorsqu'en 1818 un grave incident ayant un caractère politique vint jeter dans mon âme le trouble et la désolation. Il était d'une telle importance que le Ministre de la Justice en ordonna l'instruction par-devant le tribunal. J'eus le bonheur de sortir victorieux de ce débat judiciaire dont le résultat devait infailliblement prononcer ma

destitution si la Vérité n'eut pas apparue dans toute sa grandeur.

Voici l'historique de cet évènement arrivé pendant la seconde année de mon exercice :

Il n'est pas inutile, cependant, de faire précéder cette explication de la situation dans laquelle je me trouvais.

Débutant dans les affaires sous des auspices défavorables, ayant succédé au cabinet le plus mince de la ville, dont le produit n'avait jamais dépassé 1200 francs par an entre les mains de son titulaire, d'un autre côté sans fortune, sans appui même dans la famille, je n'avais d'autre ressources pour préparer mon avenir que dans mon aptitude et ma conduite. Je rencontrais bien de temps en temps quelque sympathie aux tourments qu'on m'avait fait endurer; cela m'encourageait, redoublait mon zèle, mon activité et mes prévenances envers les clients qui s'adressaient à moi.

Voici: En 1818, chargé d'une vente en détail d'une propriété située à Sennecey⁴², canton de Dijon, dont l'origine nationale dépréciait à cette époque la valeur réelle à cause des bruits répétés à l'envie que le Gouvernement reviendrait sur les immeubles de cette nature vendus à vil prix pendant la Révolution, au jour, à l'heure indiquée, j'arrivai au village avec le vendeur, mon clerc et le crieur. Je donnai lecture des clauses et conditions de l'adjudication aux personnes rassemblées en grand nombre au lieu indiqué.

Mais à peine avais-je terminé cette lecture que M. le Maire, assisté d'une personne étrangère à la commune, prit la parole et s'exprima ainsi à haute voix :

« Messieurs, il faut que vous sachiez que vous ne pouvez devenir régulièrement acquéreur des fonds que vous vous proposez d'acheter qu'autant que vous obtiendrez la ratification du légitime propriétaire que voici, dépouillé injustement par la Révolution de 93 ! »

(Cette personne s'avança et se mit en présence de l'assemblée).

L'évènement inattendu jeta le trouble dans les esprits, personne ne se souciait plus de faire une seule enchère, d'autant plus que M. le Maire était un personnage de la plus haute importance dans le monde politique. C'était un ancien seigneur, officier général de l'armée de Condé, dont les titres de noblesse remontaient jusqu'aux Croisades.

Il était fort difficile, dans les circonstances où nous nous trouvions, de répondre à cette attaque; mon client, ancien bonapartiste, se rappelait qu'en 1815 il fut obligé de barricader ses magasins dans la crainte d'être saccagé et pillé par la populace ameutée devant sa porte. Moi, jeune notaire, encore tout meurtri des blessures que j'avais reçues, je n'osais pas protester contre le premier magistrat de la commune qui venait jeter l'inquiétude parmi les citoyens en assurant que bientôt une loi réformatrice annulerait toutes les ventes des biens nationaux.

Sans contredit, tout autre à ma place, dans l'exercice de ses fonctions, eut dressé procès verbal contre l'autorité de la loi, mais la crainte me dominait, mon client tremblait comme moi et nous préférâmes acheter honteusement

⁴² Sennecey-lès-Dijon. Commune située à 6 km à l'Est de Dijon et voisine de celle de Neuilly-lès-Dijon.

la paix par un silence absolu ; nous nous retirâmes sans rien vendre, laissant l'assemblée interpréter cette déclaration comme bon lui semblerait. Ce fait si extraordinaire eut, quelques jours après, un immense retentissement dans la ville. Il se propageait en ville avec des variantes; les uns approuvaient mon silence, les autres m'accusaient au contraire de pusillanimité. Tout cela m'importait peu pourvu que j'obtinsse ce que je désirais le plus, ma tranquillité.

Cependant, dans le grand monde, cette histoire prenait des proportions sérieuses. Le Prévot, Commissaire spécial du Gouvernement installé à Dijon avec une autorité illimitée, crut qu'il était de son devoir de connaître de cette affaire. Il me fit venir dans son cabinet et me somma de lui donner une explication très circonstanciée des faits qui s'étaient passés au village de Sennecey, à l'occasion de ma vente.

Après m'avoir entendu, il me requit de lui dresser procès-verbal ; mes observations furent inutiles, *mes* craintes sur le résultat de l'information judiciaire ne purent le dissuader, il persista et j'obéis.

Le jour même, M. le Prévot adressa pour ampliation au Ministre de la Justice et de l'Intérieur copie de mon procès-verbal. Par le retour du courrier une dépêche télégraphique suspendit M. le Maire de Sennecey de ses fonctions et ordre fut donné au Président du Tribunal de Première Instance d'instruire immédiatement l'affaire.

Qu'on se pénétre bien de ma position : d'un côté, recevant du Cabinet du Ministère Public les reproches les plus sanglants d'avoir cédé à l'autorité du Grand Prévot en rédigeant un procès-verbal que le Parquet seul avait le droit de requérir de ma part; la menace de ma destitution certaine si mon rapport ne contenait pas exactement la vérité des faits par moi articulés.

D'un autre côté, la noblesse irritée faisait des démarches pour démontrer que ma conduite était celle d'un homme qui demandait le renversement du Gouvernement, que d'ailleurs mes antécédents le prouvaient d'une manière évidente, ne pouvant comprendre la suspension de M. le Maire sur une délation de ma part.

L'instruction se poursuivit dans la forme ordinaire, mon client, mon clerc, le crieur et moi subirent un interrogatoire dans lequel ressortait le mauvais vouloir du Parquet; ensuite une enquête fut ordonnée sur les lieux ; le Préfet même envoya des gendarmes déguisés qui se mirent directement en rapport avec les habitants de la commune.

La procédure de cette information se prolongea pendant deux mois entiers. Enfin le Tribunal rendit une ordonnance de non-lieu à poursuivre contre M. le Maire attendu son âge extrêmement avancé (en effet, il pouvait avoir 75 ans).

Cette ordonnance rendait à mon esprit le calme et dissipait entièrement mes inquiétudes puisque, tacitement, elle ratifiait et confirmait la véracité de mon rapport.

Mais quelle paix, quelle tranquillité m'accordait-on jusqu'en 1830 !

Pendant l'espace de ces douze années, tous les testaments olographes, toutes les ventes judiciaires dont mes clients intéressés demandaient le dépôt et le renvoi par-devant moi étaient arbitrairement rejetés et, renvoyés par M. le Président à d'autres confrères. Cet arbitraire se maintint irrévocablement, même devant une supplique adressée par la Chambre qui

voyait avec peine le préjudice qui en résultait pour moi. Le Président répondit à ce message : *"J'use du bénéfice que la Loi me confère dans ce cas. C'est inutile d'insister davantage. Jamais M. Mazeau n'obtiendra du Tribunal de dépôts de testaments ni de ventes judiciaires"*.

Si je calculais cette perte en y ajoutant les inventaires, les partages, les liquidations qui sont la suite nécessaire des testaments ou des ventes judiciaires, on verra que le chiffre a dû s'élever à une somme très notable pendant le cours de ces 12 années d'injustice.

Un autre ordre de choses survint. La Révolution de Juillet brisa le trône de Charles X. Mais que firent alors les hommes de la Restauration à quelques exceptions près ? Le désir de conserver leurs honneurs, leurs emplois, leur fit abjurer sans honte leur foi, leurs serments. On les vit saluer avec empressement l'avènement de Louis-Philippe.

Ces félons marchaient la tête haute dans la voie révolutionnaire qui leur était ouverte. Ils caressaient le nouveau pouvoir, ils recherchaient les Libéraux qu'ils avaient tant persécutés quelques années avant pour se réconcilier avec eux. Je fus un de ceux qu'ils voulurent entourer d'une certaine considération, mais je n'avais garde de me laisser entraîner ; j'avais su les connaître. *Timeo Danaos et dona ferantes*.

Ils m'appelèrent au conseil municipal, me désignèrent dans plusieurs commissions, me firent arriver au grade de Capitaine de la Garde Nationale. Tous ces honneurs de circonstance ne changeaient rien à mon rêve politique et ne pouvaient affaiblir mon culte religieux au souvenir de l'Empire déchu. Aussi, l'avouerai-je, on me trouvait constamment dans les rangs de l'opposition sans que pour cela je fusse un démocrate car je repoussais de toutes mes forces leurs utopies, leurs grandes vues humanitaires impossibles, leur philanthropie désordonnée. Cependant je marchais, je volais avec les Républicains toutes les fois qu'il s'agissait de stigmatiser l'hypocrisie ou bien de défendre, de discuter des idées libérales.

Tels étaient mes sentiments politiques quand la Révolution de 1848 éclata subitement et vint surprendre la France étonnée.

Les Républicains eux-mêmes n'étaient pas prêts au moment de cet événement, ils le confessèrent dans leur enthousiasme. Pour se maintenir dans cette débâcle, ils n'eurent d'autres moyens que de remuer les masses, les entraîner dans le mouvement révolutionnaire en inspirant partout la terreur :

Violentum non daret.

On s'attendait à un bouleversement général dans toutes les administrations judiciaires, civiles et militaires, chacun redoutait sa destitution.

Mais quand la République vit arriver à elle les hommes du lendemain protestant de leur attachement, de leur fidélité. Quand elle vit sur la place publique la haute magistrature hissée, en robe rouge, sur des estrades, la tête découverte, acclamant de tous ses poumons l'inauguration de la République une et indivisible, à laquelle elle jurait fidélité, alors les Démocrates trop crédules tendirent une main amie à tous ces hommes qu'on avait vus, en si peu de temps, tour à tour, Napoléonistes, Légitimistes, Philippistes. Aujourd'hui transformés en Républicains du lendemain cherchant à faire oublier leurs sympathies de la veille et se promenant bras

dessus bras dessous avec les frères et amis, les véritables citoyens qu'ils n'osaient pas encore tutoyer.

Il était évident aux yeux de tout le monde, excepté aux yeux des Démocrates, que la situation n'était qu'un état de transition. Les éléments y étaient parfaitement préparés car les employés du Gouvernement démocratique n'étaient que les anciens instruments des gouvernements déchus, attendant le moment favorable d'abdiquer celui-ci en faveur du premier occupant. Mais, en attendant, ils se posaient en Républicains incorruptibles.

Dans nos élections, dans nos assemblées nationales, cet esprit de défection se faisait sentir. Les Radicaux, dans leurs discours, demandaient la liberté la plus absolue; ils proposèrent même la rentrée en France de la famille de Napoléon, dans la conviction que le Gouvernement Républicain n'avait rien à redouter de la présence de ses membres dont le chef lui avait si souvent donné tant de garanties patriotiques qu'il avait expiées par l'exil et par une prison perpétuelle. Du reste on savait par une longue expérience que le parti de cette dynastie s'était entièrement éteint. La preuve s'en était manifestée par le silence absolu de toute la France lorsque la Chambre des Pairs prononça son terrible arrêt contre le jeune Prince Louis-Napoléon après son escapade de Strasbourg et de Boulogne ! Pas un regret, pas un soupir ne se fit entendre nulle part, pas même de la plus humble chaumière. A Dijon, par exemple, on ne comptait que 10 Napoléonistes à la tête desquels était le Colonel VAUDREY, retiré dans sa campagne, sans oser paraître à l'horizon.

Dans cette perturbation générale, le nom de Louis-Napoléon se prônait avec indifférence. Cependant, nommé Représentant par un seul département, il refusa cet honneur dans la pensée que l'avenir de son nom commandait un plus grand nombre de suffrages; ce ne fut qu'après avoir été nommé par 3 départements qu'il accepta la représentation nationale. Sa position politique était faite, le moment était venu de profiter des heureuses circonstances que son extrême habileté avait fait naître à l'avance.

Nous, les 10 derniers débris fidèles à l'Empire, pouvions-nous rester impassibles, indifférents à ce grand nom dont le souvenir faisait battre le cœur ? Nous nous constituâmes à l'instant en Comité. Voici le nom de ses membres : le Colonel VAUDREY, le commandant BERTHOT, le capitaine d'artillerie LEMULLIER, VAREMBEY Conseiller à la Cour, le Capitaine ANTHONY, GOUASCO, LEJEAS, VALLEE, un individu de Châtillon-sur-Seine et moi.

Notre mission était de combattre ouvertement les Républicains. Bien que nous fussions d'accord avec eux sur certains points, nous voulions faire renaître l'Empire de ses cendres et nous voyions dans la personne du Prince Louis le seul homme qui pût produire ce prodige.

Chacun de nous se distribua son rôle de missionnaire actif, tant en ville que dans quelques communes voisines ; nous prêchions l'ordre, la religion, le respect dû aux personnes, aux propriétés, tout en faisant apercevoir que cette autorité, que ce pouvoir reposaient uniquement dans l'héritier du grand Napoléon.

Notre Comité central s'était créé des correspondants dans chaque chef-lieu d'arrondissement du département de la Côte-d'Or. Bien que des réunions assez nombreuses se succédassent assez souvent, nous remarquions avec un sentiment bien pénible que les sympathies ne se dirigeaient pas là où

nous voulions les conduire.

Tout en repoussant la République, ce n'était pas un nouvel Empire que les assemblées demandaient. On n'osait pas trop s'expliquer franchement sur le choix d'un gouvernement dans la crainte d'être surpris en flagrant délit contre l'autorité démocratique constituée.

Les Orléanistes, spectateurs attentifs de l'attitude que nous prenions, incertains qu'ils étaient sur les événements à venir, ne savaient comment se dessiner dans ce mouvement politique. D'abord, ils se réunirent aussi en Comité d'Ordre Public, puis résolurent de s'adjoindre à nous, bien entendu sous toutes réserves. Ils étaient au nombre de 40 qui demandèrent par ambassade leur admission à notre Comité napoléonien.

J'étais alors vice-président et je redoutais une semblable adjonction d'hommes qui m'inspiraient si peu de confiance. Je voyais la marche du comité paralysée et débordée par une majorité compacte permanente qui devait nécessairement entraver nos vues et nos actions si remplies de zèle et de dévouement sans arrière-pensée.

Ce que j'avais prévu arriva. Plus tard, au milieu de nos discussions, dans nos délibérations, nous n'étions plus maîtres du terrain sur lequel nous nous étions placés, nous étions en définitive absorbés par le nombre.

Pour sortir de cette impasse, je conçus le projet de faire signer individuellement un manifeste dans lequel tous les membres proclameraient hautement leurs principes, leurs idées, en prenant l'engagement d'honneur d'arriver à la constitution de l'Empire Français.

Après la lecture de cette idée, le trouble vint à son comble. Les Orléanistes ne voulurent pas s'exposer à de si grands dangers en cas d'insuccès. Ils comprirent les périls à courir en pareille occurrence, aussi refusèrent-ils unanimement leur signature et se séparèrent de nous, excepté M. OUVRARD qui nous resta fidèle avec M. CUGNET, professeur au collège.

Les séparatistes, hommes posés dans la société par leur fortune, leur influence et les emplois qu'ils occupaient, créèrent un journal qu'ils appelèrent le "Journal Bonapartiste". Ils constituèrent également sous ce nom un comité diamétralement opposé à nos idées préconçues. De là une lutte terrible dans les deux camps. Nous fûmes signalés comme des brouillons, des radicaux, n'admettant sans raison aucune modification que le temps, les circonstances imprévues pouvaient exiger.

Ils se sentirent d'autant mieux posés qu'ils avaient obtenu secrètement l'approbation des autorités locales avec lesquelles ils étaient directement en communication.

Poursuivant, développant leurs idées plus ou moins bonapartistes selon les faits politiques du jour qui se succédaient, ils délèguèrent une commission au Prince Louis-Napoléon qui la reçut avec empressement comme étant les seuls représentants de sa cause dans le département de la Côte-d'Or. D'autant mieux que sur une liste électorale qui devait servir de règle aux prochaines élections, le nom du Colonel VAUDREY figurait en tête, à la suite venaient les noms des membres de leur comité.

Cette démarche dont nous fûmes informés quelques jours après nous imprima la plus vive indignation; nous écrivîmes à l'instant même au Prince Louis, au Colonel VAUDREY, pour les dissuader sur la sincérité de cette démarche, qui n'était qu'un stratagème perfide et odieux de la part de ces hommes qu'on retrouvait dans tous les partis.

Malgré nos instances, nous ne pûmes obtenir une entière satisfaction et ce qui vint encore ajouter à cette atteinte ce fut le scandale d'une enquête provoquée par le Préfet contre M. OUVRARD, le plus considérable des membres de notre comité, dont le Préfet contestait la candidature au Conseil Général sous prétexte de manœuvres déloyales aux élections et même de faux signalé dans le procès-verbal d'enquête rédigé par un des conseillers de Préfecture.

Cette machination organisée par les Orléanistes avait pris dans le public un caractère de vérité déshonorant M. OUVRARD, mais celui-ci demanda hautement devant les tribunaux la réparation éclatante de cette grave injure. Son avocat, avec des preuves irréfragables entre les mains plaida cette cause avec le talent d'un orateur très distingué. Il démontra la turpitude et les manœuvres de l'autorité qui s'était laissée entraîner par les inspirations du parti Orléaniste. Enfin, il fit apparaître la lumière dans cette ténébreuse affaire.

Ce débat scandaleux ne devait pas se poursuivre jusqu'au bout. Le mot d'ordre était donné, le Président retira la parole à l'avocat en le menaçant de la réprimande s'il continuait, et même de la suspension.

Le Conseil d'Etat en fut informé bientôt par M. OUVRARD qui persistait à demander une réparation publique puisqu'il trouvait un déni de justice par-devant la Cour.

Qu'en est-il résulté de cette conduite inqualifiable ? Le Conseil d'Etat conserva les pièces de la procédure dans ses cartons, défendit la poursuite de cette affaire, destitua non pas le Préfet mais son Conseiller de Préfecture et que M. OUVRARD fut maintenu dans ses fonctions de membre du Conseil Général, nommé par la majorité des électeurs.

On ne devait pas appeler ce résultat une réparation éclatante et publique puisque, ce n'était qu'un droit, qu'une justice rendue à la vérité. Néanmoins la calomnie restait sans condamnation, sans reproche, sans flétrissure, puisque le Gouvernement dans sa sagesse ne croyait pas devoir poursuivre devant les tribunaux un plus long débat dans la crainte de voir la honte de cette conduite hideuse retomber sur ses plus hauts fonctionnaires.

Que fallait-il qu'il fit ? ...Un devoir à remplir, d'autant plus qu'il voulait écarter une sentence scandaleuse, une pleine et entière satisfaction à donner au Conseiller Général, si outrageusement calomnié, par une marque d'estime et de confiance digne du mérite personnel et de la position sociale de M. OUVRARD.

Ce que le Prince Louis ne voulut pas faire, la Providence s'en chargea plus tard en mettant en évidence le désordre, l'état de pénurie du Préfet, soulevant de tous côtés des récriminations telles qu'elles amenèrent forcément sa destitution ; il est à remarquer que peu de temps avant son désastre, ce premier magistrat avait été élevé au grade d'Officier de la Légion d'Honneur sur la recommandation particulière de M. le Colonel VAUDREY.

Cette injustice révoltante commise au préjudice d'un homme que j'affectionnais beaucoup, auquel j'étais attaché depuis plus de 20 ans, que j'avais su apprécier dans mes rapports intimes avec lui, m'exaspéra à tel point que je me sentis invinciblement décidé à aller moi-même porter plainte de vive voix à l'Elysée Bourbon⁴³ pour demander énergiquement la satisfaction honorable à laquelle on devait s'attendre.

⁴³ Le palais de l'Elysée actuel.

Qu'avais-je à redouter de mon audacieuse démarche ? Je n'avais rien à solliciter pour moi, fier de mon indépendance que j'avais conquise par 28 années de travail, de mes antécédents politiques purs et sans tâche; je me sentais le courage indicible de protester énergiquement.

Sans consulter personne sur mon projet, je me rendis à Paris (en 1850). J'allai trouver le Colonel VAUDREY déjà installé à l'Elysée. Je lui exposai avec vivacité les motifs de mon voyage, je développai dans une longue discussion toutes les raisons possibles qui tendaient à lui prouver que la non réparation de cette injustice était une grave insulte faite non seulement à la personne de M. OUVRARD, mais encore au Comité que lui, Colonel, avait présidé. Je lui démontrai jusqu'à l'évidence que cette impunité déconsidérerait, affaiblissait et perdait même notre caractère politique si souvent battu en brèche.

Effort superflu, mes paroles ne furent point entendues, mon insistance fut vaine. Alors je compris bien ce qu'il me restait à faire dans cette occurrence pour me maintenir dignement à la hauteur du message de dévouement que je remplissais dans ce moment : sans hésiter je déposai ma démission de Vice-président et de membre du Comité Napoléonien entre les mains de M.VAUDREY.

Cet acte significatif le déconcerta un peu. Il me fit la promesse d'en référer immédiatement au Prince Louis-Napoléon. Cette promesse ne m'inspirait pas de confiance. Je croyais ne la devoir qu'à la résolution extrême que je venais de prendre à la fin de notre orageuse discussion. Je maintins ma démission. Cependant, je dois convenir que le surlendemain M. OUVRARD reçut une invitation à dîner de la part du Prince dans lequel pas un mot ne fût prononcé au sujet de l'objet qui l'intéressait. Je reçus le même jour une invitation à une brillante soirée de l'Elysée, et là je vis ce que j'avais déjà vu tant de fois, une multitude de courtisans appartenant à toutes les opinions, accourant à l'envi au-devant de l'Idole du jour, recherchant avec avidité un regard, un sourire, une main à presser de celui qu'ils avaient oublié dans le malheur. C'était véritablement la scène de la morale action de l'humanité qui passait devant mes yeux.

C'est toujours trop tard que l'expérience nous frappe. Quand elle nous arrive à temps, nous sommes trop jeunes pour en profiter, notre cœur pur, généreux s'abandonne facilement à nos aspirations sans s'inquiéter des manœuvres perfides dont nous sommes environnés.

Cette dernière épreuve me fit renoncer à ma vie agitée au milieu de laquelle j'avais vécu 34 ans avec une probité politique que j'avais respectée dans toutes les circonstances.

Quelques jours plus tard je m'embarquais en compagnie de ma femme pour un voyage de plaisir que nous allâmes faire en Belgique. Je voulais serrer la main de mon vieil ami JOBARD qui m'avait quitté depuis nombre d'années. C'est à l'occasion de cette excursion que vint s'offrir, à mon passage sur les bords du Rhin, un épisode extraordinaire dont j'ai fait le récit dans un manuscrit séparé lors de mon retour en Bourgogne au mois d'Août 1850.

Quetigny le 9 septembre 1857

3. Souvenirs

de quelques œuvres dont je me suis préoccupé en dehors de mes fonctions de notaire, jusqu'en 1859.

Je commencerai par dire que j'aimais tout ce qui avait trait à l'intérêt public, à l'industrie, aux Beaux Arts, aux œuvres de bienfaisance et de charité.

Ce n'était pas dans la pensée de me mettre en évidence ainsi qu'on me le faisait pressentir quelquefois. Je l'affirme avec sincérité, j'étais naturellement entraîné vers les choses utiles.

Aimer ses concitoyens, servir son pays pour son intelligence ou pour sa fortune était à mes yeux un devoir sacré que Dieu commande et que la société impose.

Voyez l'homme oisif, le paresseux, l'indifférent, c'est un être inutile, végétant toute sa vie. Dans une profonde misère où il semble se complaire ; jaloux de tout ce qui est bien, de tout ce qui est généreux, l'aspect de la richesse le révolte. De quelque part que survienne la tourmente politique, voyez-le. Il la salue avec joie, heureux si ses aïeux lui ont laissé des ressources jusqu'au moment de sa mort. Néanmoins, cet homme sera toujours un mauvais citoyen.

Entré dans le notariat en 1817, je quittai mes fonctions en 1844 à cause d'une grave maladie dont j'étais atteint depuis quelques années.

Au début de ma carrière, je comprenais très bien la position qui m'était faite au milieu des circonstances où j'avais vécu.

Né sans fortune, d'un humble et honorable artisan qui avait quitté dès sa jeunesse le département du Lot-et-Garonne où il était né, pour aller exercer son métier dans le chef lieu de la Bourgogne.

Ensuite, grâcié par sa majesté Louis XVIII pour la confirmation de ma nomination de notaire qu'on m'avait retiré à cause du rôle politique que j'avais exercé avec enthousiasme lors de la rentrée en France de Napoléon 1^{er}.

Enfin titulaire de la plus modeste étude de la ville, qui depuis 10 années ne produisait qu'environ 1200 Francs.

Je ne devais espérer un heureux avenir que par mon aptitude, ma conduite réservée, mon travail soutenu et ma complaisance vis-à-vis des personnes qui pouvaient s'intéresser à moi.

C'était ainsi que je devais créer ma clientèle et atteindre le but que je me proposais : l'honneur et la considération.

1836, Ville de Dijon :

A cette époque on parlait beaucoup de l'établissement de fontaines publiques, tout le monde en manifestait le plus vif désir, on y trouvait de grands avantages pour la salubrité. Ensuite on procurait un embellissement incontestable à nos rues, à nos promenades, à nos places publiques.

Bien antérieurement à cette belle pensée qui agitait tous les esprits, l'abbé AUDIN, Chanoine de la cathédrale avait légué à la ville de Dijon la somme de 30 000 Francs destinés aux travaux d'exécution de ce grand projet.

De son côté le conseil municipal, secondant la vue des habitants, soumettait ce travail à l'étude de monsieur l'ingénieur DARCY⁴⁴.

Il était évident que les revenus considérables de la cité mis en réserve, pour une partie seulement chaque année, auraient pu faire face aux dépenses qu'exigeait cet établissement, mais le conseil municipal en décida autrement. Sans examen préalable de cette question, une délibération arrêta que la propriété rurale dite le *Pâtis de Bray*, unique propriété que la commune possédait, serait vendue en détail et aux enchères.

Pour se conformer à la loi, un procès verbal de *commodo et incommodo* fut ouvert à la mairie à l'effet de recevoir les oppositions qui pourraient être faites.

J'avoue que cette brusque mesure administrative me parut imprudente, convaincu qu'elle portait atteinte à l'intérêt public. Je crus donc devoir élever la voix dans les journaux, combattre cette décision par une opposition que je consignai au procès verbal.

Ensuite j'adressai au Conseil d'Etat un Mémoire dans lequel j'exposais mes observations en indiquant les conditions d'un emprunt faible à réaliser, à amortir en même temps par annuités sur la réserve d'une partie des revenus de la ville.

Combien je fus honteux de ma témérité quand je m'aperçus que j'étais le seul habitant qui eut osé protester contre l'autorité municipale.

Mais aussi ma surprise en devint d'autant plus grande lorsque je fus informé officiellement que mes observations avaient été prises en considération et qu'une commission présidée par monsieur le Conseiller d'Etat (TOURNOUET)⁴⁵ devait faire son rapport d'après une enquête.

En définitive, il fut décidé par l'autorité suprême qu'il n'y avait pas lieu de mettre en vente la propriété de Bray.

Ce triomphe donnait raison à mon opposition ainsi qu'à mon Mémoire.

Cet arrêt contrariait beaucoup le conseil municipal qui ne voulait pas cependant abandonner son projet d'établissement de fontaines jaillissantes, il persistait à penser qu'il importait de vendre l'immeuble en question.

Est-ce rationnel ? Je le demande de bonne foi, à quoi pouvait servir le prix de cette aliénation qui devait s'élever à environ 170 000 Francs en présence de plus d'un million à dépenser pour les travaux à exécuter.

L'emprunt était donc forcé.

⁴⁴ Henry DARCY 1803-1858, Dijonnais, célèbre ingénieur hydraulicien.

⁴⁵ Les mots (entre parenthèses) ou (?) signalent des mots à l'orthographe incertaine ou impossibles à déchiffrer dans le texte manuscrit original.

Il eut été préférable d'augmenter ce chiffre que d'abandonner et perdre une belle propriété exempte de charges et de réparations, tendant à prendre une valeur toujours croissante par sa situation et par l'excellence de sa qualité.

Dans cette occurrence, monsieur le maire Etienne Hernoux⁴⁶ vint conférer de cette affaire avec moi. Il me fit ses observations que je persistais à combattre dans mon intime conviction. Enfin il me pria instamment de ne pas intervenir (dans ce mode) d'emprunt de 250 000 Francs dont il allait solliciter l'autorisation du gouvernement en me laissant entrevoir qu'une plus longue polémique lui serait très désagréable et contrarierait singulièrement les idées de son conseil municipal.

Je professais trop de respect et d'admiration envers la personne de monsieur HERNOUX pour continuer cette lutte, quoique je pressentisse très bien qu'en sollicitant cet emprunt on tournerait la difficulté et qu'en définitive la propriété du pâtis de Bray serait vendue tôt ou tard.

En effet ce que j'avais prévu arriva six années après. Le gouvernement autorisa la ville de Dijon à emprunter 250 000 Francs destinés à l'établissement des fontaines avec hypothèque sur la propriété territoriale de Bray, en stipulant que dans le cas de remboursement s'il n'y avait pas d'autres ressources, que l'immeuble serait vendu aux enchères et par adjudications partielles.

C'en était fait du sort du pâtis de Bray. Il fut vendu. Mais pour démontrer jusqu'à l'évidence, combien était nécessaire l'opportunité de l'aliénation, le conseil prit une délibération dans laquelle il démontra un principe.

1° Que la fontaine communale ne devait pas s'administrer, se gérer comme une fortune particulière.

2° Que la commune étant une personne morale, ne pouvait périr, qu'ainsi elle pouvait contracter des dettes tant que l'intérêt n'excédait pas ses revenus. Que cette position loin d'être onéreuse, lui procurait l'avantage de s'occuper de grands travaux d'embellissement, d'industrie et de commerce sans le moindre péril.

3° Que des immeubles communaux étaient réellement une charge puisqu'en les aliénant on procurait un bien-être aux habitants.

Erreur funeste qui a obéré la ville d'un énorme capital et l'a grevée en même temps d'une des plus belles propriétés rurales qu'on puisse posséder.

Espérons qu'un temps viendra où de nouveaux édiles reconnaîtront la voie désastreuse dans laquelle leur devanciers sont entrés ; tout en reconnaissant aussi qu'une commune est un être moral qui ne périt pas et pratiquant cette vérité en conservant annuellement une partie des revenus de la ville pour arriver partiellement à l'amortissement de l'énorme dette contractée par leur devancier, dans un temps plus ou moins éloigné.

⁴⁶ Etienne HERNOUX 1777-1858. Maire de Dijon en 1848.

1837, ville de Dijon, percement d'une rue :

Un projet de percement de rue à partir de la place Vauban jusqu'à la rue Bossuet, en traversant le bourg et les rues Dauphine et des Etioux, avait été conçu et étudié par un homme d'un remarquable mérite, monsieur David BLUM⁴⁷, mon intime ami.

Le but tendait à faire disparaître les boues de boucheries, les étaux qui depuis un temps immémorial répandaient dans le quartier de la ville une odeur nauséabonde, des miasmes méphitiques et en même temps offraient à l'incendie des éléments dangereux.

Ce projet donnait aussi au commerce, à l'industrie une nouvelle voie de circulation et de communication par sa parallèle avec la belle rue Condé⁴⁸. La salubrité publique, les affaires communales y trouvaient également leur avantage.

Il fallait nécessairement acheter de vieux bâtiments, les démonter, en construire d'autres, se mettre en rapport avec un grand nombre de propriétaire défendant leur intérêt avec ténacité, mais surtout trouver le capital qui pût suffire aux exigences de la réalisation de ce projet parfois difficile dans une ville de province comme la nôtre où la population se complaisait depuis deux siècles dans sa monotonie habituelle.

Déjà cette pensée s'accréditait et prenait peu à peu de la consistance dans le monde. Sous les lettres initiales M.Z, je fis appel à l'opinion publique dans les journaux. J'ouvris une souscription à laquelle le commerce de la cité, même celui de Châlon et d'Autun, vint donner leur adhésion. Ces sympathies inattendues étaient d'un bon présage. De son côté le conseil municipal intervint favorablement et prit deux délibérations successives. Il manifesta hautement son intention de protéger cette œuvre et même de lui concéder une remise d'impôt en faveur de la nouvelle construction du quartier pendant un temps qui serait ultérieurement déterminé.

Des plans, des devis du projet d'acquisition étaient déjà préparés quand tout à coup monsieur David BLUM fut obligé de partir en Belgique où il mourut quelque temps après. Avec lui aussi s'éteignit cette belle entreprise dont personne ne s'est plus préoccupé jusqu'à présent.

1837, société philharmonique :

Depuis longtemps l'élite de la société cherchait les moyens de propager le goût de la musique surtout depuis qu'un artiste très aimé, monsieur LEJEUNE, était venu se fixer parmi nous.

On organisa donc une société philharmonique à laquelle je fus appelé au nombre des fondateurs. Pendant plus de quinze années on admira cette brillante réunion dont le charme, l'urbanité, la bonne tenue confondait tous les rangs sans froissement, sans même aucun sentiment de répulsion.

⁴⁷ David BLUM : Maître de forges, propriétaire des mines de charbon d'Épinac (Saône-et-Loire).

⁴⁸ Actuelle rue de la Liberté.

Les artistes y trouvèrent des encouragements, des applaudissements et des avantages. Les dilettantes étaient heureux dans ces soirées musicales dont la réputation s'étendait au loin.

Mais des susceptibilités, des désirs manifestés ouvertement par messieurs les artistes voulant absolument s'immiscer dans le conseil d'administration jetèrent le trouble, le désordre au milieu de l'assemblée générale et se terminèrent par la dissolution de la société.

Que de regrets n'ont-ils pas eu ceux-là même qui furent cause de ces événements. Aussi que d'efforts n'ont-ils pas fait pour la reconstituer ? Ils ont beau dire que sans les artistes il n'y a pas de société philharmonique possible, c'est vrai, mais si personne ne veut se réunir à eux que feront-ils dans leur solitude ?

Sachons le dire, nous devons céder aux exigences de la bienséance de la position sociale, de l'autorité et du mérite personnel, non seulement c'est un devoir, une obligation, c'est encore une nécessité absolue devant laquelle il faut s'incliner.

Que l'élite de la société de Dijon se présente et propose un règlement, alors vous trouverez à l'instant une association philharmonique mais jamais autrement. Tenez cela pour très certain, messieurs les artistes.

1839-1840, Ville de Dijon, création du quartier St Bernard :

Monsieur LACORDAIRE⁴⁹, Architecte, dont le talent, l'activité, le génie inventif étaient connus, désirait dans sa ville natale un nouveau quartier.

Déjà il en avait fixé l'emplacement en dehors du mur d'enceinte en face de la rue des Godrans, il le désignait sous le nom de quartier St Bernard.

Rien ne pouvait arrêter monsieur Lacordaire, les obstacles, les oppositions qu'il rencontrait chaque jour dans l'accomplissement de son œuvre ne faisaient qu'à exciter son énergie, sa pressante imagination.

Il savait bien cependant que ce projet devait dépasser ses propres ressources, puisque d'après ses plans, ses devis, il voyait plus de 500 000 Francs à dépenser aux acquisitions de terrain et aux premières constructions.

Il était donc évident qu'il devait s'adresser à quelques banquiers ou capitalistes qui consentiraient à lui avancer les fonds dont il pouvait avoir besoin.

Ses démarches, sa sollicitation, sa prière ne furent point entendus, personne ne voulut le seconder. Au contraire on lui (fit) une multitude d'objections en lui présageant une ruine inévitable pour toute récompense.

Un autre homme que lui se fut découragé, mais le vertige l'entraînait vers le but qu'il s'était proposé. Alors s'abandonnant à ses seules inspirations il acheta plusieurs parcelles de terrains à des prix qui paraissaient fabuleux et sur lesquelles il traça hardiment les premières lignes d'aménagement de rues, de places et d'embellissement. Il poursuivait sans s'inquiéter de sa marche imprudente, jusqu'au moment où il fut forcé de s'arrêter par suite de l'épuisement de ses ressources.

⁴⁹ Antoine-Louis LACORDAIRE 1803-1892. Architecte et Ingénieur civil des mines.

Ne sachant plus que devenir dans cette situation inextricable, il vint à moi. À moi qu'il ne connaissait que comme l'un de ses adversaires le plus redoutable au moment où il demandait au conseil municipal l'abaissement des remparts, la démolition des murs d'enceinte qui, les uns et les autres, enfermaient tout son projet.

La visite de monsieur LACORDAIRE me surprit au dernier point. Je l'écoutai très attentivement dans l'exposition de son entreprise dont il me fit le tableau le plus saisissant. Il me faisait voir d'une part sa ville dotée d'un nouveau quartier, de l'autre il me signalait les avantages qui devaient nécessairement en résulter pour ceux qui voudraient s'y associer.

En présence de tant de zèle, de tant de dévouement je me sentis touché. Cependant j'eus beau lui expliquer ma crainte, mon inquiétude, lui faire pressentir les risques à courir, non il ne voulut rien entendre. Il finit par me dire qu'il venait sans arrière-pensée remettre entre mes mains l'avenir et l'honneur de son entreprise.

Non convaincu par ses chaleureuses paroles je lui promis néanmoins un sérieux examen et de lui faire part de ma disposition à son égard.

Ce fut avec la plus scrupuleuse attention que je parcourus les lieux destinés à l'aménagement. J'examinai l'importance de quelques bâtiments en cours de construction, je m'entourai de tous les renseignements possibles afin de déterminer exactement la valeur actuelle (d'une) propriété et celle qu'on pouvait espérer du résultat définitif. Il y avait, je dois l'avouer, dans l'exécution de ce beau projet, une chance (décisive) que j'entrevois et qui se serait réalisée sans les événements de 1848. Enfin je consentis à aider monsieur LACORDAIRE de mes influences et de mes conseils. Je tins parole, je me dévouai à sa personne.

Mes premières démarches lui procureront un emprunt de 200 000 Francs, plus tard j'organisai une société en commandite de 170 000 Francs destinée à construire 4 maisons pour la grande place. Enfin, il parvint à achever son œuvre, à enrichir la ville de Dijon d'un très beau quartier parfaitement bien habité, produisant annuellement des impôts qui tendent à s'augmenter incessamment pour faire de nouvelles constructions.

Mais quel a été la fin de tout ce labeur, de tant de dévouement ?

.....Une ruine complète. Monsieur LACORDAIRE y perdit non seulement sa fortune et celle de sa femme, mais il laissa encore une dette de 100 000 Francs à payer à ses ouvriers.

Les événements de 1848 avaient singulièrement aggravé la position. Pendant ces mauvais jours, les créanciers hypothécaires, stimulés par la crainte exigèrent impérieusement une exécution forcée quoiqu'ils sussent que la liquidation ne pouvait être qu'onéreuse. Il était pertinent que les propriétés urbaines se vendraient à vil prix, et la preuve ne s'est pas fait attendre. Voici un seul fait qui marque la proportion du prix de l'aliénation de tous les immeubles. Par exemple : sa maison dont la distribution confortable excitait l'envie de beaucoup d'amateurs, embellie par un charmant jardin anglais arrosé par des eaux jaillissantes n'a pu être vendue que 30 000 Francs environ tandis que peu de jours avant la révolution on lui en avait offert 50 000 Francs.

Telle a été la malheureuse issue de cette grande œuvre qui entraîna la perte de son auteur tandis que l'administration communale y trouvait plus de 20 000 Francs de contributions annuelles.

Ne doit-on pas espérer qu'un jour viendra où la ville de Dijon saura reconnaître et récompenser un si grand dévouement patriotique par une tribune de reconnaissance ou à la mémoire de monsieur LACORDAIRE. C'est un vœu bien sincère que je formule ici pour cet homme de bien.

1842, le petit séminaire de Plombières près de Dijon :



Le petit séminaire de Plombières⁵⁰ destiné à l'instruction des jeunes gens, exigeait en 1842 d'importantes réparations dont le chiffre des dépenses pouvait s'élever à environ 80 000 Francs.

M. S, l'Evêque, pensa que des quêtes faites à domicile dans les 3 paroisses de la ville pourvoiraient à ce besoin.

Il organisa des commissions parmi les laïcs, adressa une circulaire à tous ses diocésains dans l'espérance qu'ils répondraient à son appel.

Dès la première démarche qui ne produisit que 8 à 10 000 Francs il était évident pour messieurs les commissaires qu'il serait difficile d'atteindre le capital que sa grandeur réclamait, attendu que les offrandes devaient diminuer progressivement à mesure de renouvellement des quêtes.

Dans cette occurrence, je fus appelé à assister à une réunion des commissaires convoqués par monsieur le Curé de la cathédrale et là on devait délibérer sur le jour qui serait arrêté pour recommencer la seconde démarche à domicile.

Tellement convaincu que ce moyen n'aboutirait qu'à faire avorter l'œuvre j'insistai à démontrer jusqu'à l'évidence que cette seconde tentative produirait tout au plus la moitié de la première et qu'en définitive la 3^{ème} quête se réduirait à rien.

Je fis donc comprendre à l'assemblée qu'il y avait urgence de recourir à un autre système dont les chances me paraissaient plus favorables : C'était à mon avis l'organisation d'un emprunt par actions, du capital de 70 000 Francs environ remboursable par annuités dans le cours de 10 années avec intérêts à 5%.

Mais la difficulté était de trouver les ressources annuelles devant servir à l'extinction de la dette, ou bien une garantie à donner au bailleur des fonds.

Je demandai quelques jours de réflexion pour rédiger et présenter mon travail à ce projet.

Quant à la garantie à offrir aux souscripteurs, je ne pouvais ni ne devais compromettre la personne de Monseigneur l'Evêque pas plus que celle de messieurs les membres de la commission qui, certainement n'auraient jamais voulu prendre un engagement personnel. Je dus donc rejeter ce moyen de mon projet.

⁵⁰ Aujourd'hui, caserne de CRS.

A mes yeux, la garantie devait être toute morale. Elle reposait dans les obligations, dans les devoirs (précis) de la religion, représentée par des hommes honorables réunis sous la présidence de sa grandeur, prenant ensemble tant pour eux que pour leur successeur l'engagement d'honneur d'éteindre la dette par fractions annuelles suivant le mode indiqué par un règlement à intervenir.

Ceci convenu, j'indiquai la seule ressource où il était important de puiser, c'était de prélever 5 à 6000 Francs par an sur les grandes quêtes générales faites dans toutes les églises de notre Diocèse en faveur du Grand Séminaire et dont le produit annuel dépassait souvent le capital des 12 000 Francs.

Avec ces 5 à 6000 Francs de retenue on arrivait ainsi à l'amortissement partiel de l'emprunt, mais encore à la condition de ne payer que les intérêts pendant la 1^{ère} année, conservant le surplus de la réserve pour l'affecter spécialement au remboursement du dixième du capital de la seconde année avec les intérêts jusqu'au paiement effectif.

En adoptant (mon) idée, rien n'était plus facile que d'organiser l'emprunt par voie de souscription d'actions de 500 à 1000 Francs. Je le plaçai sous la surveillance d'un Conseil d'Administration composé de messieurs de SAINT SEINE, LAVOIRET et moi, chargé de la recette à faire au secrétariat de l'Evêché sur les quêtes générales, et, en outre du paiement des annuités de la dette tant au principal qu'intérêts.

Mon mémoire contenait le développement de mon système, à l'appui duquel étaient les statuts qui réglaient la marche de cette opération avec un tableau synoptique de l'investissement successif, fut adopté à l'unanimité par une assemblée de plus de 80 personnes réunies au palais épiscopal et dans laquelle on recueillit spontanément plus de la moitié de la somme demandée. Du moins après nous avons relevé cette œuvre et nous avons réalisé le capital de 70 000 Francs dont Monseigneur avait besoin pour satisfaire aux dépenses du petit séminaire.

En 1854, le 19 avril, après le remboursement du dernier appel de fonds, la commission de surveillance fit son rapport dans lequel elle rendit compte du remboursement intégral de l'emprunt qui avait été contracté en 1842. On peut voir aux archives de l'Evêché la pièce de cette comptabilité avec le quitus définitif délivré par sa grandeur.

1844, extinction de la mendicité :



Depuis un temps immémorial le paupérisme étalait sa misère sous des formes les plus hideuses, dans nos rues, sur nos places aux promenades, à la porte des églises et (parfois) même à chaque instant du jour s'introduire dans nos maisons.

Le plus grand nombre de ces malheureux simulaient des intentions qu'ils n'avaient pas ou bien s'entouraient d'enfants déguenillés qui leur étaient tout à fait étrangers dans le but d'exciter la charité publique à leur profit.

L'autorité municipale sentit la nécessité de réprimer le vagabondage immoral. Elle fit appel à un grand nombre de citoyens dans le but

d'organiser un règlement tendant, si non à éteindre la mendicité, mais au moins à l'exclure de la voie publique.

Dès les premiers jours de l'organisation de cette œuvre de charité je fus appelé à y concourir comme un des membres actifs. Pendant quatre années je fus chargé du contrôle du paiement des loyers ; de la distribution du pain ; du bien ; et des douleurs dont le détail était confié aux sœurs de charité des trois paroisses.

La maladie grave dont je me trouvais atteint depuis plusieurs années m'obligea à donner ma démission.

Photo page précédente : Exemple de borne posée à l'entrée d'un village.

1843, Hospice de la maternité, Hospice St Anne :

Toujours entraîné par un sentiment instinctif à m'occuper d'améliorer les institutions de bienfaisance et de charité, j'avais constaté dans mes recherches et d'une manière exacte que l'hospice de la maternité n'existait que de nom.



Un jour, allant visiter sur le rempart de la miséricorde, l'établissement dans lequel se faisaient les cours d'accouchement destinés à l'instruction des sages-femmes, je fus informé par la maîtresse que c'était là où se trouvait établi l'hospice de la maternité. Je voulus voir son personnel, son mobilier, son infirmerie, sa pharmacie et tous ses accessoires.

Rien de tout cela n'existait, si ce n'était cependant qu'un lit avec quelques layettes encore incomplètes pour un seul enfant. J'avoue que je ne pus m'empêcher de témoigner à la fois et ma surprise et mon indignation, d'autant plus que j'avais pris à la Préfecture communication des statuts et du règlement de l'hospice de la maternité, notamment de ce qui avait rapport au mode d'admission des femmes prêtes à faire leurs couches.

Voici enfin les renseignements que je pus recueillir sur place de la part même du Docteur professeur. Conséquemment rien n'était plus authentique, il l'expliqua ainsi :

« L'hospice de la maternité n'est point organisé. La ville pas plus que le département n'a voulu allouer les fonds nécessaires, de sorte que véritablement nous n'avons qu'un cours d'accouchement que nous professons annuellement dans l'intérêt et l'instruction des Sages-femmes.

Pour mieux servir notre démonstration par la pratique, il est admis à l'établissement chaque année deux femmes mères arrivant à une époque déterminée pour les faire délivrer, c'est-à-dire accoucher en présence de nos jeunes élèves. C'est sur ces corps vivants que nous leur faisons subir leurs examens, jusqu'à ce qu'elles aient obtenu leur brevet de capacité. »

Voilà cependant le côté moral de cette institution qu'on ose qualifier à la Préfecture et même dans l'annuaire de la Côte d'Or du nom charitable d'hospice de la maternité.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur les conditions de la réception, toute âme honnête les repousserait avec horreur.

Je me sentis naturellement porté à présenter un Mémoire au Conseil général dans lequel je signalai ce scandale honteux qui n'était qu'une spéculation

immorale sur la misère humaine, facile à faire disparaître au moyen d'une allocation de 3 ou 4000 Francs par an. Somme suffisante pour établir un hospice en faveur des malheureuses femmes d'ouvriers, tel qu'il en existait dans plusieurs départements de la France, notamment dans une de nos villes voisines, à Besançon.

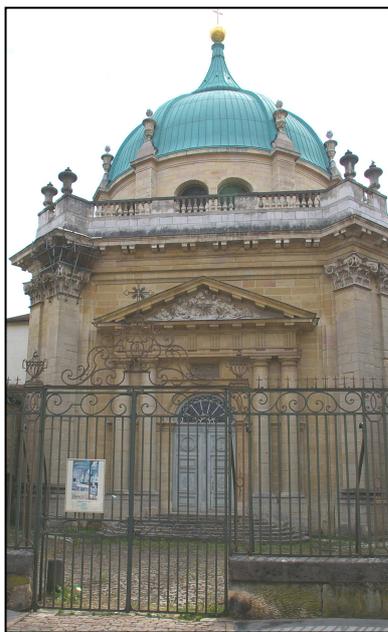
Fort dans ma pensée et soutenu par un legs de 1200 Francs que j'avais obtenu de l'un de mes clients au moment de sa mort, je faisais offre de cette somme destinée à soutenir ces malheureuses mères au moment de leur sortie de l'établissement. Maître de la position en ma qualité d'exécuteur testamentaire spécialement chargé de la distribution de ce legs.

J'activais mes démarches, mes sollicitations, mais pour toute réponse le Conseil général me fit savoir que cette œuvre étant en dehors de son attribution départementale, qu'il n'y avait pour lui de s'en occuper. La ville de son côté ne voulut point faire d'allocations, attendu que ses ressources étaient entièrement épuisées.

Il fallait cependant que j'exécutasse les dispositions de mon client, c'est-à-dire que je distribuasse les 1200 Francs aux femmes accouchées à l'hospice de la maternité.

Je me fis remettre le nom d'un certain nombre de femmes sorties du cours d'accouchement ayant servi à l'instruction des sages-femmes. En remontant à plusieurs années, je fis alors entre elles la répartition de cette aumône inattendue, dans une équitable proportion.

Que deviendraient ces pauvres mères de familles, si l'élite de nos Dames ne s'était pas constituée en société de femmes en faveur de la maternité ? Combien n'en verrions-nous pas succomber dans la plus profonde misère si cette tendre charité maternelle ne venait au secours de tant d'infortune.



Une autre œuvre digne d'intérêt avait fixé aussi mon intention.

Je voulais encourager et récompenser les filles de St Anne⁵¹ qui pendant leur pensionnat jusqu'au moment de leur sortie, avaient montré la meilleure conduite, la meilleure aptitude dans leur devoir, dans leur instruction, et dans leurs travaux.

En effet, j'avais encore obtenu deux legs, l'un de 1000 Francs, l'autre de 600 Francs destinés à servir de récompense que je pouvais distribuer par fraction d'après l'avis et l'indication de Madame la supérieure de st Anne.

Je fus plus d'une année à lutter avec le Conseil d'Administration des hospices, qui voulait absolument s'emparer de ces sommes pour en dépenser comme il le jugeait convenable.

Ma résistance fut opiniâtre. Je ne voulus pour me

⁵¹ Eglise St Anne et cloître des Bernardines : Elle sert d'hospice de 1803 à 1974. Classée Monument Historique en 1945. Elle devient en 1979, Musée d'Art Sacré. En 1993, le musée est rattaché au Musée de la Vie Bourguignonne Perrin de Puycousin.

dessaisir qu'autant que les intentions des donateurs seraient religieusement exécutées en ma présence. Enfin il fallut céder après plus d'une année de débat. Je consentis à une transaction pour laquelle il fut convenu que les 1600 Francs en question seraient convertis en livrets de 10 et 20 Francs de la Caisse d'épargne et distribués à titre de récompense dans chacune des classes aux filles les plus méritantes.

On ne croira jamais que j'eus une peine infinie d'obtenir de monsieur le Maire la permission d'assister à cette distribution annuelle des prix. Permission qu'on s'obstinait à me refuser parce qu'on prétendait que ma présence donnait trop de solennité à cette cérémonie.

1846, statue de St Bernard :



Un monument à la fois national et religieux avait été proposé à l'autorité par une commission présidée par Monseigneur l'Evêque. J'en faisais partie en qualité de trésorier.

C'était la grande figure de St Bernard dont la sagesse, la vertu et l'éloquence excitait au Moyen-Âge l'admiration des peuples et des Rois.

Nous ne pûmes obtenir la permission de l'élever sur aucune des places de la ville, pas même au quartier St Bernard que monsieur de LACORDAIRE finissait de construire.

Nous n'étions pas encore arrivés en 1848 et nous ne pouvions comprendre un tel refus pendant ces jours de tranquillité. Ce sentiment de répulsion ne pouvait s'expliquer que par des motifs de haine contre la religion car ce monument qui devait

embellir une des places de la cité, honorer la mémoire d'un grand homme, n'avait absolument rien de politique.

En présence de cette résistance la commission n'abandonna pas son projet, elle en fit une œuvre particulière et personnelle. Elle acheta une parcelle de terre dans le quartier St Bernard où devait se dresser désormais ce monument confié au ciseau de notre illustre compatriote monsieur JOUFFROY. On ouvrit une souscription dans l'espérance de réunir un capital de 40 000 Francs dont nous avons besoin pour compléter cette œuvre.

Mes efforts furent couronnés de succès à 12 000 Francs près. La statue de St Bernard fut inaugurée par le clergé entouré d'une foule immense et de quelques autorités civiles et militaires peu de jours avant la révolution de 1848.

Cet événement vint arrêter subitement le cours de notre souscription sur laquelle nous comptions pour solder ce que nous restions devoir au (?) et à quelques ouvriers. Il s'agissait à cette époque d'environ 12 000 Francs à réaliser.

Les révolutionnaires détestant la religion exigèrent impérieusement que la statue fût descendue de son piédestal dans les 24 heures de la sommation qui nous avait été faite, à peine de la voir brisée en morceaux devant nos yeux.

Il était prudent de céder à la nécessité. Nous transportâmes notre monument sous les voûtes de la basilique St Bénigne où elle se trouvait à l'abri de toute profanation.

En 1850, un esprit d'ordre commençait à se faire sentir, aussi les habitants du quartier St Bernard en profitèrent pour redemander au Conseil municipal la statue qui faisait l'ornement de leurs habitations et qu'ils regardaient comme leur propriété. Ils adressèrent une pressante supplique prise en considération par monsieur le Maire qui vint nous demander notre monument en nous offrant très gracieusement la grande place du quartier St Bernard où aurait lieu la nouvelle inauguration, en prenant l'engagement formel de payer les frais de translation, de posage, et des accessoires.

Nous acceptâmes sans contredire l'offre qui nous était faite avec tant de courtoisie. Nous rouvrîmes à l'instant le cours de notre souscription qui bientôt couvrit ce que nous pouvions devoir.

Cette heureuse circonstance nous mit dans la position de faire l'abandon à la ville de Dijon, non seulement de notre statue, mais encore la cession de la parcelle de terre sur laquelle elle avait été érigée primitivement. Terrain que l'administration municipale a converti aujourd'hui en une fontaine publique (*ci-contre*). Nous eûmes encore la satisfaction de remettre au Trésor public la somme de 800 Francs formant l'excédent des recettes, déduction faite de nos dépenses.



1848, Société pour procurer du travail aux ouvriers :

Pendant les 1ères journées de 1848, il était très facile de remarquer sous la physionomie de certaines personnes des sentiments de peur dont elles ne pouvaient se défendre.

A mesure que les évènements se succédaient, les inquiétudes grandissaient. Les hommes riches demandaient qu'on vînt au secours des malheureux. Leurs bourses étaient ouvertes et venaient nous trouver dans le but d'organiser un travail par souscription en faveur des ouvriers inoccupés.

Quelque soit le motif qui détermine une bonne action, il convient toujours d'en être reconnaissant.

J'acceptai donc cette mission en associant à cette œuvre messieurs HERNOUX, Maire de la ville, de St SEINE, (CUGNOTET), monsieur LUCY Général, monsieur LORAIN, Conseiller à la Cour, et un juge du tribunal civil. J'étais à la fois le secrétaire et le trésorier de la société qui devait se constituer.

Des plans, des devis pour la construction de 4 bâtiments à faire au quartier St Bernard furent bientôt présentés à une assemblée générale puis adoptés à l'unanimité.

Le chiffre de la dépense devait s'élever à 120 000 Francs et la direction des travaux confiée à monsieur GOUJON, Architecte.

Les auspices sous lesquelles nous nous trouvions placés étaient bien favorables. Ainsi eûmes-nous réuni dans un délai très court le capital de 80 000 Francs. Les travaux se poursuivaient avec activité, les paiements s'effectuaient avec exactitude, mais le comité butait en présence d'un déficit de 40 000 Francs qu'il fallait sinon trouver pour l'achèvement des constructions, autrement on était dans la nécessité d'en arrêter le cours. Il y avait donc lieu de provoquer un nouvel appel de fonds.

Le calme était revenu peu à peu dans les esprits. La République acceptait la main tremblante des Orléanistes et croyait ingénument à leur convention. Pour complaire à la nouvelle Déesse, ils gravissaient sur la place publique les marches d'un échafaud du haut duquel la magistrature en robe rouge salua de toutes ses forces le triomphe de l'ère républicaine.

C'était pendant ce jour de grande solennité que notre appel de fonds fut adressé par une circulaire aux plus riches sociétaires. Pour toute réponse nous reçûmes 65 refus motivés à peu près en ce sens :

« L'ordre étant rétabli, n'ayant plus à redouter de craintes au sujet de la tranquillité, nous n'avons plus de raison d'augmenter le chiffre de notre 1^{ère} souscription que nous regrettons aujourd'hui parce que c'est de l'argent perdu. »

Voilà donc la raison qui ouvrait avec tant d'empressement La bourse des riches en faveur des pauvres, le sentiment de la peur !.....

Comment voulez vous ne pas éprouver un sentiment de dégoût ?

La position de la commission devenait embarrassante, et malgré tous ses efforts elle parvint à réunir la moitié du déficit, mais il restait encore 20 000 Francs à trouver.

Dans cette occurrence, les maîtres ouvriers furent invités à se présenter devant nous. On leur exposa la nécessité absolue de restreindre les travaux, faute d'argent.

Quelle fut notre surprise ou plutôt notre admiration lorsque instantanément ils consentirent tous à prendre pour leur compte personnel les 20 000 Francs d'action à réaliser en les acceptant comme un acompte de leurs paiements.

C'est donc par le dévouement, par le désintéressement de ces mêmes ouvriers auxquels on avait procuré de l'ouvrage pendant de mauvais jours que notre œuvre fut couronnée de succès. Cet acte est digne d'éloge et de reconnaissance.

En 1855, le 16 septembre, la liquidation de cette société constituée en 1848 fut enfin entièrement terminée. Je reçus ma décharge définitive en ma qualité de liquidateur. Quant à la perte supportée par les actionnaires elle devint insignifiante, elle se réduisit à 15 % environ. On peut voir les comptes de répartition en l'étude de monsieur BLONDEL, Notaire à Dijon où l'adjudication du bâtiment eut lieu aux enchères.

La commission administrative éprouva sans doute beaucoup de peine, elle eut à soutenir quelques débats et tout s'est terminé par transaction sans avoir recours aux tribunaux.

1840, inondation de la Saône :

Un événement terrible vint désoler la campagne riveraine des bords de la Saône. Le débordement de cette rivière avait ruiné beaucoup de familles indigentes.

Sans attendre les lenteurs d'une organisation de secours, j'ouvris en mon étude une souscription en faveur de ces malheureux. Je fis un appel dans les journaux. J'eus le bonheur de recevoir 4 à 5000 Francs que je distribuai en toute hâte dans une juste proportion d'après les renseignements qui me furent transmis par les Maires de chaque commune avec lesquels je m'étais mis en rapport. Je (fournis) 10 communes.

1847-1848, Dominicaines de Flavigny :

Il était évident pour tout le monde qu'en 1847-1848 il y avait tendance aux idées religieuses. Etait-ce l'approche de quelques grands événements qui se faisaient pressentir ? Etait-ce autre chose ?.....je n'en sais rien.

A cette époque, l'illustre prédicateur LACORDAIRE, provincial⁵² des Dominicains, fit entendre dans la chaire de St Bénigne⁵³ sa parole magnifique.

La foule empressée, accourut pour l'admirer. On y remarqua même les hommes les plus opposés à la religion, des philosophes, des rationalistes, des indifférents.

La voix de l'orateur sacré fit une profonde sensation dans l'âme des auditeurs. Tout le clergé s'était ému et fit concevoir l'heureuse pensée à monsieur le Curé de Flavigny d'offrir gratuitement au révérend père LACORDAIRE la jouissance pendant 20 ans des vastes bâtiments et dépendances qu'il possédait à Flavigny, pour y établir une maison conventuelle affectée à l'instruction des novices de l'ordre des Dominicains.

Cette proposition à laquelle le provincial des frères prêcheurs ne pouvait guère s'attendre fut accueillie avec reconnaissance. On délibéra en présence d'une commission à laquelle je fus appelé. Enfin on décida qu'au lieu d'accepter la jouissance gratuite, le père LACORDAIRE ferait l'acquisition de l'immeuble dont le prix serait payable sans intérêts dans le cours de 20 années.

L'acte de ces conventions fut parafé pardevant Maître VIRELY⁵⁴, Notaire à Dijon.

Un asile, un noviciat ne réformaient pas tous les besoins d'une communauté ne vivant que de charité. Il fallait pourvoir aussi à ces existences au moins pendant les premières années de sa fondation.

En conséquence la commission sous les auspices de monseigneur l'Evêque prit l'engagement de verser à la maison conventuelle de Flavigny, chaque année à titre de faveur la somme de 3000 Francs pendant le laps de 5 ans. En ma qualité de trésorier de cette œuvre, j'eus la joie au moyen des

⁵² Supérieur d'une province, ensemble de communautés religieuses.

⁵³ Cathédrale de Dijon.

⁵⁴ Maître VIRELY : Nicolas MAZEAU lui avait vendu son étude notariale le 31.12.1843 pour 132500 Francs.

ressources qui m'arrivaient de tout côté, d'augmenter d'une année l'allocation promise et je versai en tout le capital de 18000 Francs à la maison de Flavigny.

Bientôt, d'autres dons généreux mirent le père LACORDAIRE dans la position de construire une très belle chapelle, des cellules, une bibliothèque, un bâtiment pour les retraites. Le grand jour de la bénédiction du monument religieux arriva et plus 6000 âmes vinrent assister à cette solennité religieuse. Monseigneur les Evêques d'Autun et de Dijon, messieurs de (MAUDUT), de St SEINE, de MONTALEMBERT, de (SARENS) et un nombre considérable d'ecclésiastiques augmentèrent la grandeur de cette cérémonie. Je m'estimais heureux de conserver des relations intimes avec ces excellents religieux pour lesquels je professe les sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

1849, le Mont Carmel :

Le patriarche du Mont Carmel⁵⁵ était sur le point d'acquérir du grand Sultan une vaste étendue de terrain joignant la communauté religieuse pour y construire des bâtiments destinés à l'instruction des enfants qu'on recevrait à titre de pensionnaires de toutes les familles environnantes.

Pour l'exécution de ce projet, le frère Charles fut délégué en France avec la mission d'organiser une œuvre de bienfaisance dont la direction centrale présidée par le Prince de CRAON était établie à Paris.

En 1849, le frère Charles vint à Dijon et reçut l'hospitalité chez monsieur le Général (MERLIN) très heureux de recevoir cette visite inattendue.

Une nombreuse assemblée composée de l'élite dijonnaise fut convoquée dans les salons du Général, et là monsieur (MERLIN) ayant à ses côtés le religieux du Mont Carmel prit la parole et exposa l'objet et le but de la réunion.

Soldat d'Egypte, le Général (MERLIN) était encore ému du souvenir de ses premières campagnes. Il rappela à l'auditoire combien il éprouvait de bonheur de s'acquitter d'une dette de reconnaissance envers les bons religieux du Mont Carmel. Dette qui datait de plus de 30 ans. Il raconta avec la plus vive émotion que blessé dans une de ces sanglantes batailles près des pyramides, alors qu'il n'était que sous-lieutenant, il fut transporté au Mont Carmel où il reçut pendant plus d'un mois les soins les plus affectueux de la communauté.

Cette touchante allocution entraîna les membres de l'assemblée dans une seule et même pensée. La souscription se couvrit instantanément de signatures et des commissaires désignés se chargèrent de l'étendre par toute la ville.

Un mois après j'allai verser à Paris entre les mains de la commission centrale le capital assez notable que nous avons recueilli.

Monsieur le Prince de CRAON, très satisfait de ce résultat me remit à titre de souvenir une très jolie médaille d'argent.

⁵⁵ Le **mont Carmel** est une montagne côtière en Israël surplombant la mer Méditerranée. Un ordre religieux de l'Église catholique romaine, l'Ordre du Carmel (Carmes et Carmélites), a été fondé sur le Mont Carmel au XII^e siècle par Saint Berthold.

1851, aménagement du quartier Nord de la ville de Dijon :

Un concours présenté aux architectes par le Conseil municipal, donnait le projet d'aménagement du quartier Nord de la ville pour relier le faubourg St Nicolas avec le quartier St Bernard, le débarcadère et en même temps avec la ville.

Le lauréat obtenait non seulement une prime d'encouragement de 400 Francs mais encore était chargé de la direction et de l'exécution des travaux.

Il était promis indépendamment

1° Une subvention de 20 000 Francs.

2° Plus une concession gratuite de terrain d'une valeur importante à la société qui se constituerait pour un capital de 60 000 Francs employés aux travaux de l'aménagement, en se conformant aux plans et devis adoptés par l'administration municipale.

Parmi les concurrents, monsieur Henri DEGREGRE, Architecte, obtint l'honneur du 1^{er} rang et reçut la prime avec de grandes marques de félicitations.

Ce succès n'était que le prélude d'une grande affaire industrielle et d'intérêt public qui présentait, à la vérité, de bien grandes difficultés dans sa réalisation. Constituer une société par actions sur un capital de 60 000 Francs destiné à des constructions, à des terrassements, à des travaux d'Art, surtout en présence du (brillant) résultat de l'entreprise du quartier St Bernard, c'était trop espérer de l'avenir.

Monsieur DEGREGRE, doué d'une activité, d'une énergie remarquable, savait très bien que sa réputation, son honneur et son nom se trouvaient attachés à ce double succès s'il pouvait réussir.

Ces premières démarches ne lui étant point été favorables. C'est alors qu'il vint me prier de vouloir bien l'aider de mes conseils et intervenir personnellement dans cette œuvre.

L'expérience m'avait démontré plus d'une fois que pour réussir il ne s'agissait pas que la pensée fût incontestablement excellente, il convenait avant tout quelle fût bien présentée.

Ainsi, partant de ce principe je cherchais à organiser une commission qui pût d'abord inspirer la plus haute confiance. J'obtins les adhésions de messieurs LURU, receveur général ; RITTER, Ingénieur ; monsieur (SEYES), Architecte du département ; monsieur GENRET-PERROTE⁵⁶, ancien magistrat ; monsieur GOUJON, monsieur DEGREGRE et moi.

Avec ces éléments d'organisation, nous donnâmes de la publicité à cette œuvre. Nous fîmes comprendre aux habitants les avantages qu'ils retireraient de l'exécution de ce beau projet

1° comme embellissement donné à la ville qui tendait à s'agrandir de jour en jour,

2° Comme moyen de communication pour plusieurs issues offertes à des quartiers retirés tout à fait privés d'air et d'animation.

3° Comme travail assuré à une multitude d'ouvriers pendant plusieurs années.

4° Enfin comme entreprise exempte de risques à couvrir puisque la ville accordait aux actionnaires une subvention de 20 000 Francs et qu'en outre

⁵⁶ Jas Nicolas Auguste GENRET-PERROTTE né en 1797, Avocat à la cour royal de Dijon et Juge de paix à Gevrey-Chambertin. Sa fille, Jeanne se maria le 9.05.1860 avec Charles MAZEAU, le fils de Nicolas MAZEAU, auteur de ce recueil de souvenirs.

elle leur concédait gratuitement un terrain sur lequel s'élèveraient leurs constructions.

Ces pensées bien comprises nous ne tardions pas à réunir par actions le capital de 60 000 Francs exigé.

Nos statuts rédigés furent soumis à l'appréciation de monsieur le Maire qui parut enchanté de ce succès inespéré et nous promit son adhésion.

Il ne s'agissait plus que d'une formalité que l'autorité ne pouvait nous refuser puisque la société constituée remplissait généralement les conditions qui lui étaient imposées.

Cependant, un des adjoints qui dominait l'esprit de monsieur ANDRE, lui inspira les plus vives inquiétudes en le persuadant que si la société venait à tomber en déconfiture, la ville serait tenue de continuer et d'achever les travaux d'aménagements à ses frais, périls et risques.

C'était une erreur facile à combattre en vertu des clauses et conditions de notre acte de société, par nos plans et devis vus, vérifiés et approuvés et dont il était impossible de s'écarter. Enfin par la surveillance active de l'autorité représentée par un de ses délégués.

Mais il avait été arrêté en conseil privé qu'il fallait trouver le moyen d'inspecter la réalisation de ce projet car la ville seule voulait se charger de l'exécution en dehors de la société. Cette pensée avait été émise à notre insu dans le plus profond mystère.

C'est dans cette circonstance que notre commission fut invitée à se rendre devant le Conseil municipal pour entendre prononcer l'approbation de nos statuts, la constitution de notre société et l'autorisation de commencer les travaux d'aménagement.

Mais quelle fut notre surprise quand monsieur l'Ingénieur en chef de la ville, appelé par monsieur le Maire à cette réunion, exposa dans un rapport très étendu au sujet des constructions une multitude d'objets imprévus dans les plans et devis. La dépense pouvait s'élever à une somme considérable, il soutint ensuite que la société ne pourrait jamais exécuter les travaux qu'il signalait, au prix fixé pour les devis, qu'il y avait aussi une erreur notable à signaler à l'intention de l'autorité locale.

Il ne fallait pas d'avantage pour prononcer un arrêt de mort contre la commission qui ne pouvait se défendre instantanément. C'est donc après plus de deux années d'études, de démarches et de peines infinies que monsieur DEGRE vit s'anéantir une œuvre utile qui devait honorer son zèle et son mérite.

1852, construction de l'église St Pierre par voie de souscription :



Monsieur l'abbé (BANISSET), Vicaire de St Michel avait depuis quelques années la pensée de faire construire une église au faubourg St Pierre.

Jusqu'en 1852, personne n'avait osé prendre le patronage de cette œuvre quand messieurs de St SEINE, de BRETENNIERES, (DUGIAS) et GRUSSET en parlèrent à monseigneur l'Evêque.

Sa grandeur s'empressa de seconder ce projet et bientôt un terrain acquis en face du jet d'eau, à

l'entrée du parc, fut destiné à recevoir les fondations de ce bâtiment religieux. La ville ne voulait pas de son côté rester indifférente à cette manifestation. Elle concéda à la commission une parcelle de terrain adjacente dont on avait besoin.

Monsieur (LONFUS) Architecte du gouvernement dressa les plans et devis des travaux à exécuter sous la surveillance de monsieur GOUJON, Architecte à Dijon, nommé à cet effet.

Ce monument devait être de style du XIII^{ème} siècle et érigé sous le vocable de St Pierre.

Les dépenses pouvaient s'élever à environ 150 000 francs. C'était certainement une somme énorme surtout quand on réfléchissait qu'il fallait la trouver dans les ressources de la charité chrétienne.

Par acte parafé devant monsieur SERREAU, notaire à Dijon, le syndicat régularisa la moindre de ses fonctions afin d'éviter des embarras imprévus. Il était stipulé entre autre considération qu'il ne pourrait entreprendre de travaux qu'autant qu'il serait constaté dans la caisse du trésorier qu'une somme suffisante à la dépense s'y trouverait déposée.

Une souscription par quête à domicile fut aussitôt ouverte sous l'influence de monseigneur l'Evêque et de son clergé. Les travaux commencèrent et se poursuivirent sans interruption jusqu'en 1858 et le 31 octobre de la même année le monument religieux fut livré au culte par une magnifique cérémonie pontificale à laquelle assistait une grande partie de la population.

Le même jour, une cloche venant de Sébastopol, donnée par l'Empereur, recevait le baptême. Elle avait pour parrain monsieur le Général MURREY-MONGE et pour marraine madame de LOISY. En même temps on procéda à l'installation du Curé de la paroisse dans la personne de monsieur l'abbé LEGER qui était alors 1^{er} Vicaire de St Michel.

Il est à noter que dans ce moment, l'église était non pourvue de son clocher faute de ressources que nous avons épuisées. Pendant le cours de 6 années, il eut été indiscret de la part du syndicat de solliciter de nouvelles aumônes. Voilà le motif pour lequel nous laissons à l'avenir le soin de couronner cette œuvre par une dépense de 9000 francs, nécessaire à l'élévation de la flèche.

Mais quelques mois plus tard, cédant à de pressantes sollicitations, nous imaginâmes d'organiser une loterie purement artistique dont le produit serait spécialement affecté à la construction du clocher.

Le gouvernement vint à notre aide par son autorisation qui ne se fit pas attendre. Nous fîmes un appel à messieurs les artistes, aux amateurs de la Bourgogne. De nombreux sympathisants vinrent justifier de l'empressement qu'on mettait à nous seconder et nous reçûmes assez promptement plus de 100 lots, tous objets d'art, y compris par messieurs JOUFFROY, MOREAU, CABET⁵⁷, DIEBOLD⁵⁸, (TREVIEUX), DARBOIT, LECURIEUX, JAISSOT, (GORNÉREAU), ANDRE, SERRIGNON, CORNU⁵⁹, SLITH, SAVINIEU PETIS, VANUDEL, MOREL etc....

Notre but était atteint et à l'heure où je trace ces quelques lignes, notre exposition a lieu dans une des ailes orientales du palais des Etats.

⁵⁷ Paul CABET 1815-1876, Sculpteur dijonnais élève de François RUDE.

⁵⁸ Georges DIEBOLD 1816-1861, Sculpteur dijonnais.

⁵⁹ Jean-Jean CORNU 1819-1876, Artiste peintre paysager dijonnais. Il peignit le parc de la propriété des Cèdres de Quetigny, voir « *Les Cèdres, Quetigny, Parva domus magna quies* » page 22, oct 2008, J-M B.

C'est ainsi que nous avons terminé cette œuvre de piété dans le cours de 6 années. C'est ainsi que de justifier la preuve éclatante de la vérité de la parole divine « *Gramen sinapis fit arbor* ».

1857, établissement des frères de la doctrine chrétienne :

Le directeur de cette maison⁶⁰, le frère Manuel environné de respect, de considération qu'il s'était acquise par sa vertu, sa piété, son zèle, son dévouement, venait de mourir subitement.

Les familles déploraient ce funeste événement et portaient dans leur cœur affligé le deuil vécu si douloureusement.

Le frère Manuel était généralement très aimé, aussi avait-il su s'environner de nombreuses sympathies où il trouvait des ressources inépuisables. C'était avec elles qu'il avait pu donner de l'extension à son établissement et lui procurer des avantages de prospérité et de grandeur que tout autre que lui n'aurait jamais pu obtenir.

Au moment où cette belle âme retournait au ciel, le frère Manuel achevait les travaux d'une très belle chapelle dont la dépense ne devait pas s'élever à moins de 80 000 francs. Pendant le cours de cette construction on lui faisait observer quelquefois qu'il devait prendre garde, qu'un jour viendrait où il faudrait payer les ouvriers et qu'il pourrait bien se trouver dans l'embarras. *Soyez tranquille*, répondait-il avec sa placidité ordinaire, *mes ressources sont prêtes, quand le moment sera venu, mon argent sera disponible, mon secret est entre les mains de la providence.*

Il mourut emportant son secret dans la tombe, et laissant au frère (Namphas) son successeur, environ 80 000 Francs à payer aux ouvriers.

Certes la situation qu'il laissait à celui qui devait lui succéder dans la fonction de Directeur était fort onéreuse, les membres du Conseil d'Administration étaient dans l'inquiétude et cherchaient vainement les moyens d'en sortir. Ils allèrent avec le frère (Namphas), exposer à Monseigneur l'Evêque la position difficile dans laquelle se trouvait l'établissement.

Cet embarras rappela à sa grandeur le souvenir de sa position inextricable de 1842 à l'endroit du petit séminaire de Plombières. Elle dit à ce monsieur d'aller me parler, que je pourrais probablement leur procurer le moyen d'organiser un emprunt par souscription, conforme à celui que je lui avais procuré, pour faciliter sa libération.

En effet, après quelques conférences j'arrivai à cet heureux résultat d'autant plus facilement que la maison des frères présentait tout à la fois des garanties réelles et personnelles que le petit séminaire n'offrait pas.

Je me mis en rapport avec le très honoré Général de l'ordre à Paris et nous réalisâmes en peu de temps en l'étude de Maître BLONDEL, Notaire, l'emprunt de 70 000 Francs par actions, remboursable par annuités et par dixième avec intérêts à 5% jusqu'au remboursement effectif.

⁶⁰« En 1678, J-B B Gontier, Chanoine de la Sainte chapelle, grand vicaire de l'évêque de Langres et supérieur du grand séminaire de Dijon, fonde, dans la paroisse St Philibert de Dijon, une école pour 33 enfants pauvres, nombre égal à celui des années passées sur la terre par N.S Jésus Christ. » Registre des établissements religieux de Dijon.

C'était pour moi une bonne fortune que d'avoir coopéré à cette œuvre qui dissipait les inquiétudes dans l'établissement qui depuis plus de 30 années rend des services les plus imminents à la population de la ville de Dijon.

C'est ici que finissent les quelques affaires auxquelles j'ai pris une part active.

Aujourd'hui, touchant au fait de ma vie, arrivé à 68 ans, je sens que mon zèle, mon intelligence me délaissent, m'abandonnent. Je dois faire mes adieux au monde en priant Dieu de me pardonner les fautes que j'ai commises et que je commettrai jusqu'au moment où il lui plaira de m'appeler à lui, comme je pardonne aussi à tous ceux qui m'ont offensés.

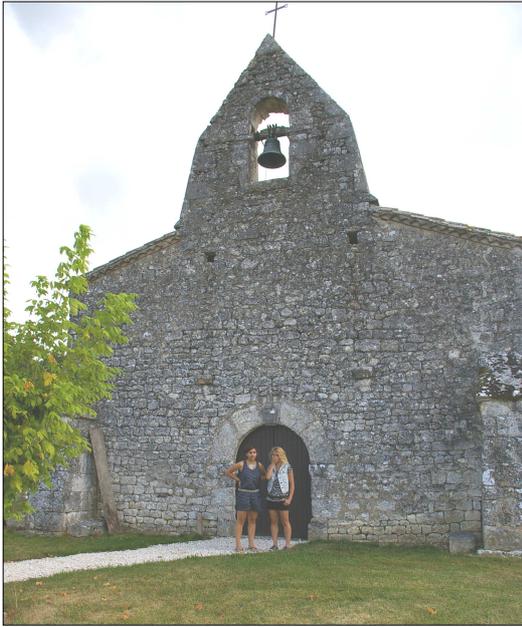
Remerciant de toute mon âme, de toutes mes forces la divine providence de m'avoir soutenu, de m'avoir protégé sur la terre où j'ai été si souvent en but à de si grands dangers.....

Ô mon Dieu ! Que votre bonté et votre miséricorde ont été inépuisables pour moi ! N'ai-je pas vu autour de moi d'intimes contemporains favorisés par la fortune, par la naissance, finir par l'impiété, par la crainte, par la honte, par la misère, par le désespoir !

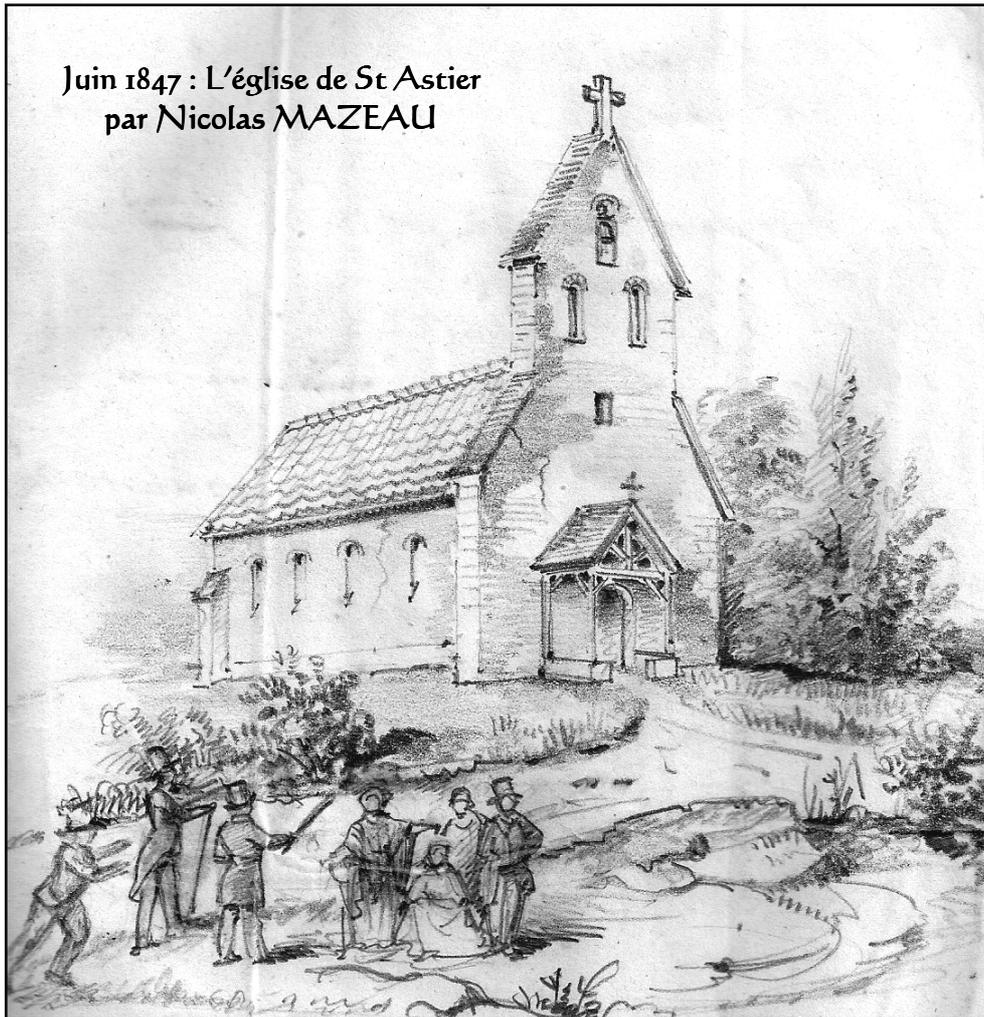
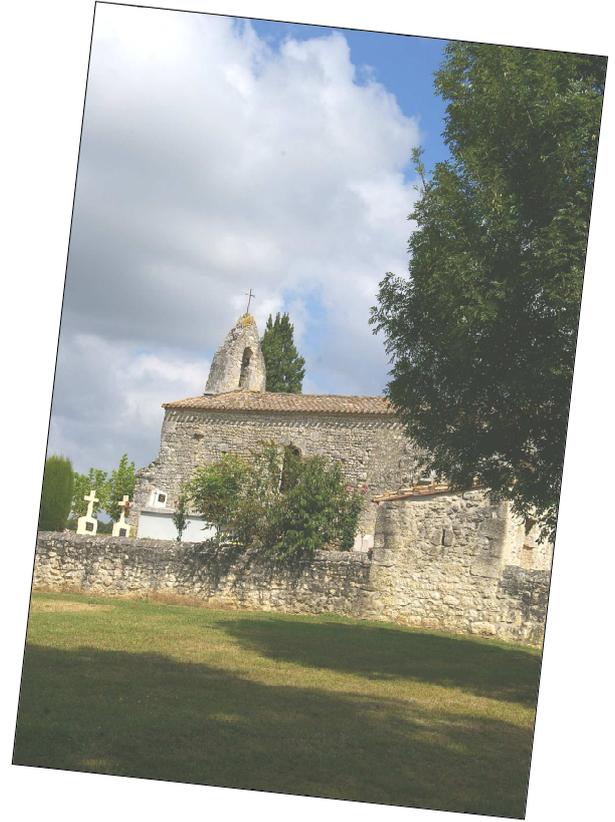
Que serai-je devenu Ô mon Dieu si vous m'aviez abandonné, si votre main invisible ne m'avait arrêté au bord de l'abîme vers lequel le torrent des passions m'entraînait infailliblement.....Vous m'avez arrêté mon Dieu en me montrant au loin un avenir honorable que je devais conquérir par le travail et la prière.

Merci mon Dieu, ayez pitié de moi aussi dans l'éternité.

Quetigny le 10 septembre 1859.



Août 2010, 250 ans après le baptême de leur arrière, arrière, arrière, arrière, arrière grand-père : Blandine et Marianne Balleyguier devant l'église de St Léger.

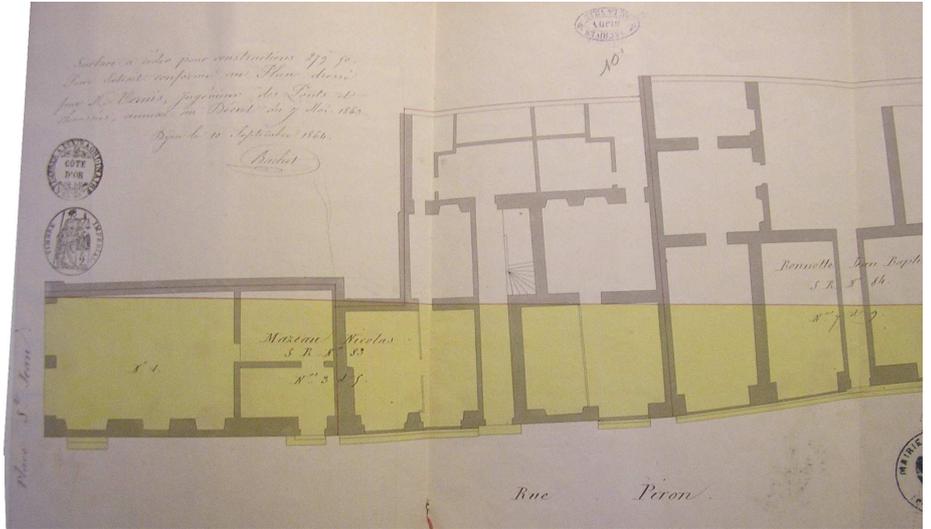


Mazeau

Signature de Jean Mazeau

N. MAZEAU

Signature de Nicolas MAZEAU



1864, élargissement de la rue Piron à Dijon : Démolition de la boutique et des maisons Mazeau au 1, 3 et 5 de la rue.

un devoir une obligation, c'est encore une
nécessité absolue devant les quelles il faut s'incliner.
Que l'état de la société de Dijon
de principe ~~propose~~ un Règlement ~~alors~~ sous
travaux à l'instar des associations d'harmoniques
mais jamais autrement, ceux cela pour être certain
m. m. des artistes.

4.
Villes de Dijon
Créations
du Quartier St. Bernard
en 1839 - 1840.

Mr. Lacordaire architecte, dont la
valet, l'activité, le génie, le mérite, les talents
connus, étaient dans la ville de Dijon
nouveau Quartier.

Déjà il en avait fait l'implantation
de l'échelle du mur à l'occident la face de la
Rue des Fèvres, ~~qui~~ la désignait sous
le nom du Quartier St. Bernard

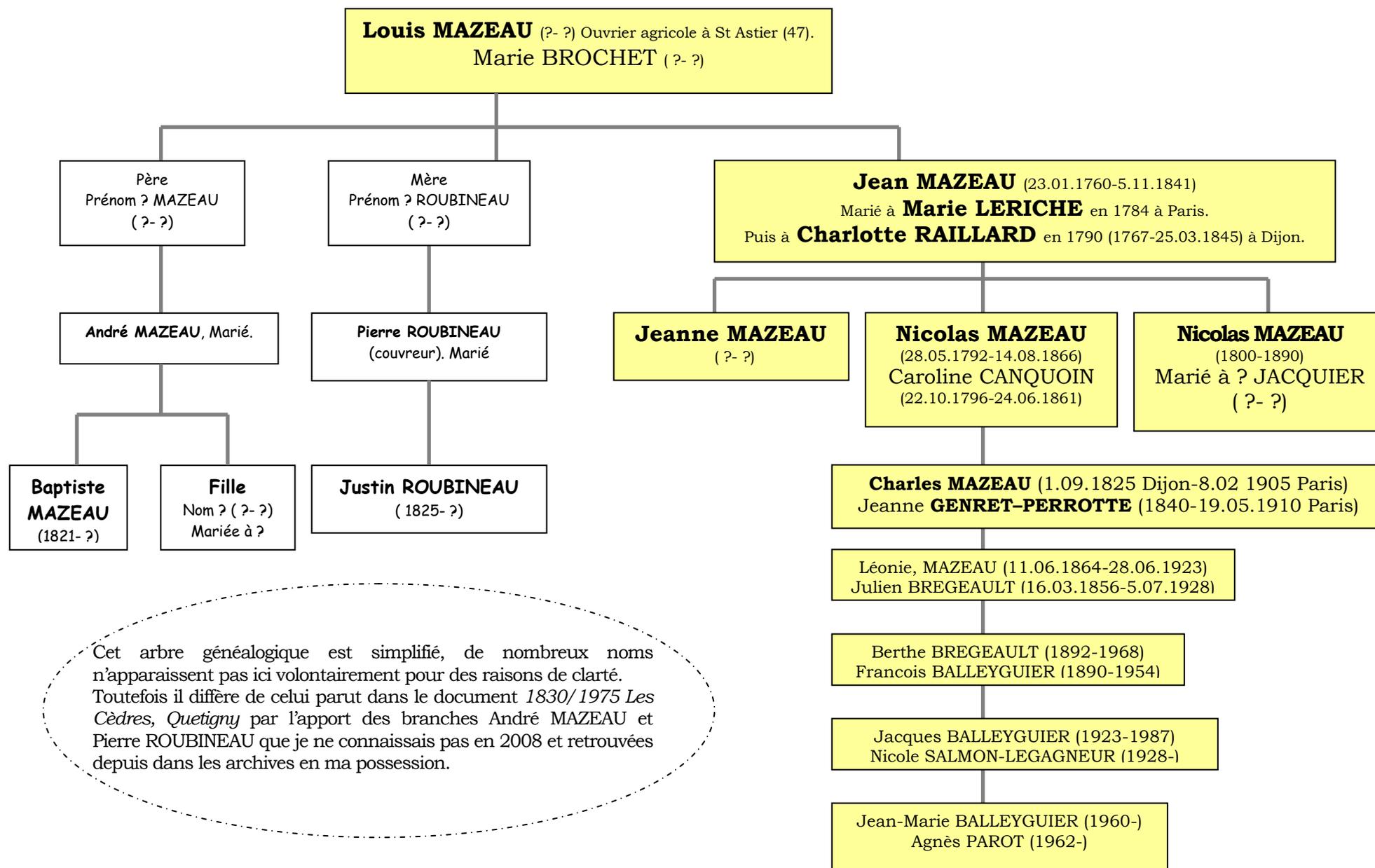
Nous ne pouvons éviter Mr. Lacordaire
les objections, les oppositions qu'il nous présentait
chaque jour dans l'accomplissement de son
œuvre, ne ferait qu'à exciter ses énergies
sa persévérance imaginative.

Il faut dire cependant que ce
projet devait dépasser les propres réalisations,
puisque d'un seul plan ses deux, il résultait

Extrait du document original : Souvenirs de quelques œuvres dont je me suis préoccupé...

Repère généalogique

En **caractères gras**, les personnes citées dans ce document.



Cet arbre généalogique est simplifié, de nombreux noms n'apparaissent pas ici volontairement pour des raisons de clarté. Toutefois il diffère de celui parut dans le document 1830/1975 *Les Cèdres, Quetigny* par l'apport des branches André MAZEAU et Pierre ROUBINEAU que je ne connaissais pas en 2008 et retrouvées depuis dans les archives en ma possession.

Biographie de Nicolas MAZEAU.

Nicolas MAZEAU est né le 28 mai 1792 à Dijon.
Il est mon arrière-arrière-arrière, grand-père.

Il est le premier fils de Jean MAZEAU (23.01.1760 – 5.11.1841) et de Charlotte née RAILLARD (1767 – 25.03.1845). Leur mariage fut célébré en 1790 à Dijon.

Nicolas a un frère de 8 ans son cadet, également dénommé Nicolas (28.10.1800 – 20.08.1890), qui devint Notaire comme son frère aîné.

Leur père était originaire du hameau de Saint-Léger sur la commune de Villeneuve-de-Duras dans le Lot-et-Garonne (47) qu'il avait fugué à l'âge de 13 ans. Il finit par s'établir à Paris quelques années plus tard.

A Paris, Jean se maria, pour la première fois, avec Marie LERICHE, en 1784. Celle-ci mourut malheureusement peu de temps après.
A priori ils eurent le temps d'avoir une fille qu'ils appelèrent Jeanne.
Je ne possède aucun renseignement sur Jeanne MAZEAU, hormis deux courriers qu'elle écrivit à son père et à son frère Nicolas (l'aîné) en 1806⁶¹. Malgré des recherches approfondies je ne peux pas affirmer que Jeanne soit née de ce premier mariage bien que j'en ai la quasi certitude.
Dans cette hypothèse très probable, Jeanne serait la demi-sœur des deux Nicolas. Elle serait très tôt devenue religieuse à Paris. Il n'est pas certain qu'elle est habitée à Dijon avec son père. Dans un de ses courriers elle stipule que sa (belle) mère ne l'aime pas, de plus elle n'est jamais citée par ses (demis) frères dans leurs souvenirs d'enfance. Il semble qu'elle n'ait eu que très peu d'instruction, ses deux courriers sont assez éloquents à ce sujet. Enfin, il semblerait qu'elle soit déjà décédée en 1841 puisqu'elle n'est même pas signalée dans l'héritage des époux Jean MAZEAU.

La famille MAZEAU habitait rue Piron à Dijon, dans le logement attenant au magasin de *Tailleur de tissus* que possédaient les parents de Nicolas.

1810 : A 18 ans et près avoir fait une scolarité normale, Nicolas entre dans l'étude notariale de M. GIRAL à Dijon en même temps qu'il commence des études de Droit.

1815 est une année déterminante pour Nicolas. Il a 23 ans.

L'année de ses examens de licence en Droit, en tant que plus ancien élève de l'école de Droit, il se porte volontaire pour brandir et porter en triomphe dans les rues et les places de Dijon le portrait de Napoléon 1^{er} de retour de l'île d'Elbe, marchant sur Paris.

Inconditionnel fidèle à l'Empereur remonté sur le trône⁶², il s'engage dans le 1^{er} bataillon de la Côte d'Or, puis dans la 3^{ème} compagnie de grenadiers. Il ira jusqu'en Alsace et en Suisse.

⁶¹ Voir ces courriers en annexe.

⁶² Les 100 jours.

Après la défaite de Waterloo (à laquelle il ne participe pas) il revint à Dijon et réintègre son poste de 1^{er} Clerc dans l'étude de maître GIRAL.

1816 : Nicolas est brièvement incarcéré. De part sa fidélité sans faille à Napoléon 1^{er}, il est considéré comme un « orateur dangereux ».

La même année, il tente de racheter l'étude de maître FISTER à Dijon mais son adhésion au Parquet lui est catégoriquement refusé car il est reconnu « *indigne d'occuper à jamais une fonction publique* », toujours à cause de l'épisode du portrait de Napoléon brandi sur les places publiques un an auparavant.

1817 : Grâce à un solide soutien politique auprès du Ministre de la Justice il peut acheter, à 25 ans, l'étude de maître MOYNE, Notaire à Dijon. Les parents de Nicolas lui avance la somme nécessaire à l'achat, 21 000 Francs de l'époque, en hypothéquant leur maison et la boutique de tissus de la rue Piron.

1819 : A 27 ans, Nicolas épouse à Dijon Caroline CANQUOIN (1796-1861). Ils auront trois enfants dont Charles qui deviendra plus tard Ministre de la Justice, Garde des sceaux et enfin Premier Président de la Cour de Cassation. C'est à ce titre que ce dernier sera chargé du procès en révision du Capitaine Dreyfus.

1830 : Nicolas est nommé au conseil municipal de Dijon et Capitaine de la Garde nationale.

Le 18 avril, il achète une maison et quelques terres à Quetigny, petit village situé à 6 kilomètres à l'Est de Dijon. Il a 38 ans. Cette propriété deviendra par la suite le domaine des Cèdres. Il sera conservé dans la famille jusqu'en 1974.

1844 : Pour des raisons de santé, il cède son étude notariale à maître VIRELY.

1847 : Il entreprend un voyage à travers la France afin de retrouver le village des origines de la famille, Saint-Léger.

1848 : Avec une poignée de fidèles, il crée un « Comité Napoléonien » à Dijon afin de combattre les Républicains. Il en est le Vice-Président.

1850 : Démission du Comité Napoléonien. Il a 58 ans.

A l'occasion d'un voyage à Wisbaden il rencontre le Comte de Chambord⁶³ en exil, arrivé par le bateau à vapeur *La Marianne*. Il se trouve être son voisin de palier à l'hôtel⁶⁴ Düringer, où il est lui-même descendu.

1857/1860 : Création du parc des Cèdres de Quetigny.

⁶³ Prétendant légitimiste au trône de France. En 1873, refusant d'abandonner le drapeau blanc royaliste pour le drapeau tricolore de la révolution, il renonçât au trône de France sur lequel il serait monté sous le nom d'Henri V.

⁶⁴ Voir le récit de cette rencontre en annexe.

1864 : Frappée d'alignement, la boutique et la maison familiale de la rue Piron à Dijon, dont Nicolas avait hérité, est détruite afin d'élargir la rue.

Nicolas MAZEAU meurt à Dijon le 14 août 1866 à l'âge de 74 ans. Il est enterré dans le cimetière de la ville.

	1760 / 1800	1800 / 1840	1840 / 1880	1880 / 1920
Jean MAZEAU	1760 / 1841. 81,5 ans			
Charlotte RAILLARD	1767 / 1845. 78 ans			
Nicolas MAZEAU	1792 / 1866. 74 ans			
Caroline CANQUOIN (MAZEAU)	1796 / 1861. 64,5 ans			
Napoléon 1er	1769 / 1821. 52 ans			
Napoléon III	1808 / 1873. 65 ans			
Nicolas MAZEAU (Lons le Saunier)	1800 / 1890. 90 ans			
Charles MAZEAU	1825 / 1905. 79,5 ans			
Jeanne GENRET-PERROTTE (MAZEAU)	1840 / 1910. 70 ans			

Annexes.

Lettres de Jeanne MAZEAU à ses parents et à son (demi) frère Nicolas.

Ces courriers, datés de 1806, ont été recopiés avec l'orthographe originale.

Si Jeanne est bien la fille de Marie MAZEAU (née LERICHE), elle est née à Paris entre 1784 et 1787. En 1806 elle a donc entre 19 et 22 ans.

Mon cher papa et ma cher mament

J'ai appris avec beaucoup de satisfaction que vous jouissié tout d'une bonne santé, pour moi je me porte bien et me plait parfaitement dans cette sainte maison dont on en connoit le bonheur que lorsque lon ni est. La raison qui m'oblige a vous écrire si prontement est une aireurre qui c'est faite dans mon extrê-de-batême, ou lon a fait atantion qu'il ni avait pas le nom de mament qui est une des causes essentielle que j'auroit due le voir moi-même, cela vous donnera la paine de mant fair passer eunotre toudesuite que lauré reçue.

Mais cette petite haireur me procure le bonheur de m'entretenir cette espasse detant qui est bien cour pour moi, pour vous témoinié la reconnaissance que je vou doit. Dépersuadé vous ma cher mèr de lidée que vous vous été faite que je ne vous aimai pas. Il faudroit que je fut bien insansible de ne pas répondre a tant de bienfait que j'ai reçue de vous. Il est vrait que je ne vou en ne donné que tro l'apparence, mais je veux dorénavent faire mon possible pour vous prouver le contraire par les prière ou je pouré faire à Dieu pour qu'il vous concerve de jouir si doux pour moi et si néssécere moi et mes fraire qui en on encore plus besoin que moi qui sui la plus agée et qui vous redoit pour cette raison plus d'obligation en ver vous. Je vous suplie de vouloir bien pardonné tout ce nombre d'offance que je vous éfaite et de ni plus penssé. Et de qui jen esper le pardon inssi que de mon papa qui ne doit qu'avoir de la satisfaction de voir que Dieu a choisi sa fille pour le servir. Et en même tant lui donne le bonheur de participé au bien que je pourré faire en macordans les grace qu'il me son nessecere pour le servir comme il le mérite. Neceson dont point de le remercié de tout ce qu'il nous fait.

Je sui pour toujours votre tré hunble et tré obéisente fille.

Sr Mazau.

12 août 1806.

Mon cher frère,

Je suis bien aise que tu te dispose à recevoir un prix, mais la plus belle que tu puisses avoir est de pouvoir leur donner de la satisfaction à nos parents et à tes Maîtres. Pense que le plus beau prix que tu puisses avoir est l'amitié de mon père et de ma mère. Tu vois bien qu'ils ont toute leur espérance sur toi. Tu n'es pas sans voir tout le sacrifice qu'ils font pour toi et quelle peine que tu leur ferois si tu n'en profitoit pas. Prie donc Dieu qu'il t'éclaircisse sur l'être que tu dois prendre. Tu dois laisser sé l'enfantillage pour cadet et être assés raisonnable pour le conduire dans le besoin car ma mère doit avoir beaucoup de travail mais j'espère que tu l'aideras quand tu le peux. Je te recommande d'avoir bien soin de mon petit cadet que j'aime bien parce qu'il est bien gentil. Tu diras à ma mère qu'elle lui donne du bonbon de ma part et tu l'embrassera bien pour moi. Je finis en t'embrassant et saisi pour toujours.

Ta bonne sœur Mazau.
1806, Paris.

Lettres adressées à :

Monsieur Mazau, marchand de toiles
Rue Piron à Dijon.

**Rencontre de Nicolas MAZEAU avec le Comte de Chambord
(futur ex-Henri V)**

le 17 août 1850 dans un hôtel à Wiesbaden.

(Allemagne, station thermale réputée, Capitale du Land de la Hesse.)

Extrait de son récit :

Le Prince apparut, je m'inclinai profondément sans oser lever la tête. Les bras tendus il s'exprima ainsi :

« Que je suis heureux monsieur toutes les fois que je rencontre un français. Je vous remercie de votre bonne visite. »

Cette bienveillance me fit relever la tête. Son regard s'arrêta sur moi. Alors comprenant mon trouble, mon embarras, le prince reprit toujours avec bonté.

« Vous êtes venu sans doute prendre les eaux à Wiesbaden ? »

Poussé à bout par cette interrogation qui exigeait ma réponse, voici mot à mot ce que j'eus l'honneur de répondre à Monseigneur le Comte de Chambord :

« Non, Monseigneur, je termine en ce moment un voyage de plaisir. J'ai parcouru quelques parties de la Belgique, de la Hollande, de la Prusse et c'est à Mayence seulement que je fus informé de votre arrivée à Wiesbaden. Le hasard, Monseigneur, me conduisit à votre hôtel où je suis depuis 2 jours. Je dois vous confesser Monseigneur que ce matin seulement en m'éveillant je me sentis le cœur brisé par la pensée de ma séparation du plus illustre, du plus malheureux des français proscrit, dernier descendant de St Louis, sans avoir eu l'honneur de lui assurer mes très humbles respects. »

Le Prince qui m'écoutait attentivement me saisit affectueusement la main qu'il pressa entre les siennes en me répétant :

« Que vous êtes bon monsieur, que vous êtes bon. »

La physionomie du Prince s'animait sensiblement. Son sourire, son regard plein de charmes exprimaient tour à tour la satisfaction qu'il éprouvait d'être près de moi. Son abandon m'encouragea et fit naître dans mon âme le désir de me mettre en évidence tel que j'étais, sans arrière pensée.

(...) Je repris donc la parole sur un ton plus assuré et je continuai ainsi :

« Permettez moi Monseigneur de vous faire un aveu sincère. Il est bon que vous sachiez quel est l'homme qui a l'honneur d'être devant vous.

Depuis 1815, j'ai constamment voué un culte religieux au souvenir de Napoléon 1^{er}. C'est vous dire assez que je n'appartiens pas au parti légitimiste.

Cependant, tous, tant que nous sommes sur la terre, à quelque opinion que nous puissions appartenir, nous devons reconnaître, Monseigneur, que la légitimité est la fille aînée de la vérité.....et que la vérité.....c'est Dieu !

Ainsi voilà votre espérance. C'est à Dieu qu'il appartient de la réaliser et de vous reconduire sur le trône de vos pères ! »

Le Prince resta immobile, silencieux un instant. Puis me saisissant avec force le bras avec ses deux mains, il s'écria :

« Monsieur, monsieur, ce que j'entends là est bien honorable !!! »

Son émotion paraissait aussi extrême que la mienne. Nos regards se confondaient mutuellement. J'admirais cette belle tête d'Henry V transfigurée dans une auréole de gloire. J'étais en extase !

Inspiré par une puissance indicible, après un moment de silence, je continuais en ces termes :

« Non, Monseigneur, non jamais on ne croira à Dijon que vous avez daigné m'accorder une audience particulière, que ma main plusieurs fois a été pressée par la vôtre.

Les légitimistes n'ajouteront pas foi à mon discours qu'ils croiront fabuleux. Je les vois déjà avec leur sourire d'incrédulité, d'autant mieux que depuis plus de

30 ans ils connaissent mes antécédents politiques. Les Bonapartistes vont crier à la trahison. Mais peu importe, cet épisode dont je suis fier, fera époque dans ma vie et restera à jamais gravé dans mon cœur.

Si j'osais Monseigneur vous demander un souvenir qui constata authentiquement ce grand événement.... »

« Mais quel souvenir, reprit le prince en souriant, quel souvenir voulez-vous que je vous donne monsieur MAZEAU ? »

« Monseigneur lui répondis-je, un seul mot écrit de votre main et votre signature en bas. »

(...) Puisqu'il en est ainsi, monsieur, dans une demi heure vous recevrez ce que vous désirez et je me rappellerai de vous. Faites un bon voyage. Espérons que dans un jour meilleur j'aurai le plaisir de vous revoir aux Tuileries. »

Un moment après, monsieur de BARENDE m'apporta de la part du Prince le souvenir qui m'était destiné. C'était un autographe revêtu de sa signature au bas de laquelle était apposé son cachet de cire rouge sur lequel se dessine en relief une croix de Malte avec cette légende : Spes et Fides.(Espoir et Foi).

L'autographe consiste donc en quelques mots :

Donné à monsieur MAZEAU à Wiesbaden le 17 août 1850.

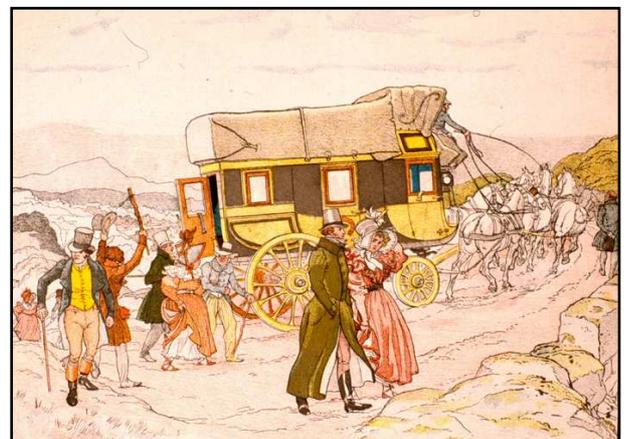


La France avant la révolution des transports.

Par Guillaume DE BERTIER DE SAUVIGNY.

Le réseau routier.

Dans la France de Louis XVIII et de Charles X La route est bien différente de celle qu'a imposée à notre siècle la circulation automobile. C'est une large avenue - 10 à 14 mètres pour les route royales- le plus souvent bordée d'arbres, et qui va le plus droit possible sans se préoccuper outre mesure de la pente du terrain ; au milieu, une chaussée de 4 à 6 mètres de large, pavée ou le plus souvent empierrée, encadrée de bas



côtés de terre, que le charroi et les intempéries transforment en bourbiers pendant la plus grande partie de l'année. Dans les Landes, la chaussée est faite encore par endroits de troncs de pins placés en travers sous une couche de sable et de pierres.

Lorsque la chaussée centrale est pavée –ce qui est le cas pour moins du tiers des routes royales- elle offre une surface si brutalement cahoteuse que les postillons sont autorisés à conduire leurs équipages sur les bas-côtés chaque fois que cela est possible.

Cette chaussée est aussi tellement étroite et parfois si exagérément bombée et surélevée, que les voitures ne peuvent en sortir ou y entrer sans risques de verser et que les croisements exigent des manœuvres périlleuses. De place en place, la route est tellement défoncée sur toute sa largeur que le charroi passe tant bien que mal dans les champs voisins. Il n'est pas rare que des chevaux succombent sur le chemin, et leurs carcasses, en cours de décomposition, jalonnent sinistrement les itinéraires les plus fréquentés. (...) En 1811, 36% seulement des voies étaient « à l'état d'entretien », c'est-à-dire « en bon état ». (...)

Puis lentement la situation s'améliora ; la proportion ; la proportion des routes royales à l'état d'entretien s'éleva à 44,5% en 1824, et à 52% en 1830. Mais c'était encore bien insuffisant. Sur ces routes la circulation des personnes et des biens est assurée par les efforts combinés de l'Etat et de l'entreprise privée. L'Etat assure d'abord le service de la poste aux chevaux : c'est-à-dire que les grands itinéraires ont été jalonnés par ses soins de relais placés à des intervalles variant de 10 à 20 kilomètres suivant les difficultés du parcours. En 1834, il y aura 1548 relais avec 19 850 chevaux. (...)

L'estampe et l'image ont rendu familière à tous la silhouette de ces lourdes et majestueuses machines qu'étaient les diligences des grandes compagnies.

C'étaient 16 à 20 voyageurs qui pouvaient trouver place dans leurs trois habitacles séparés – le coupé, l'intérieur, la rotonde- et sur la galerie ou impériale. Sans compter les postillons et le conducteur, représentant de la compagnie qui avait pour tâche d'assurer dans tous ses détails la marche de la voiture le long de son parcours.(...) Si l'on fait le plus souvent une étape de nuit au départ de Paris et des grandes villes, on doit toujours s'arrêter au cours du trajet pour permettre aux voyageurs de se reposer et de se restaurer un peu. Ainsi l'on compte (au départ de Paris) 2 jours pour aller à Lille, 3 jours pour Dijon, 4 pour Lyon, Rennes ou Nantes, 5 pour Bordeaux, 8 pour Toulouse.(...)Le prix pouvait varier du simple au double suivant les places occupées. En 1830, il en coûte 40 Francs pour aller de Paris à Bordeaux dans une place ordinaire, et cette somme est pratiquement doublée par les faux frais : logement, nourriture, pourboires.

Le réseau fluvial.

La France, suivant en cela l'exemple donné par l'Angleterre, croyait avoir trouvé dans un meilleur aménagement de ses voies navigables la réponse adéquate aux problèmes de transports posés par les débuts de la révolution industrielle. Des cours d'eau étaient alors utilisés, qui depuis ont cessés de porter un trafic quelconque.

La longueur du réseau fluvial en service en 1830 pour la navigation est de 8 225 kilomètres contre (à peine) 4 500 kilomètres aujourd'hui.

La Loire est une grande artère de circulation d'Orléans vers la mer, malgré les embûches de son cours.

Aux beaux jours de mai, entre Tours et Blois, elle apparaît couverte d'embarcations aux voiles déployées, évoquant les approches d'un port de mer. Sur la Seine, la Saône, la Garonne, le canal des Deux-Mers, circulent des diligences d'eau ou bateaux de poste, trainés par des attelages de chevaux qui sont relayés de place en place, tout comme les diligences des routes.

De Toulouse à Béziers, par un « service accéléré », les voyageurs sont transportés en 36 heures. Sur le Rhône circulent des barges de 15 à 25 mètres de long, qui vont isolément à la descente, et remontent par trains de 5 à 20 barques, remorquées péniblement à contre courant par des attelages fabuleux de 40 à 80 chevaux.(...)

Toutes ces voies naturelles étaient constamment surveillées et améliorées ; toutefois le grand effort du gouvernement porta sur les canaux. En 1820, leur longueur totale n'excédait pas 730 kilomètres. Deux lois, du 5 août 1821 et du 14 août 1822 autorisèrent la mise en route d'un vaste programme coordonné, portant sur quinze voies nouvelles, représentant au total 2 467 kilomètres, avec 1 085 écluses.

C'était une œuvre de longue haleine, qui ne devait être menée à son terme qu'en 1845.

Parmi ces travaux, les plus remarquables sont ceux du canal du Rhône au Rhin et celui de Bourgogne avec son fameux souterrain de 3 333 mètres à travers la montagne.

Extraits de l'article paru dans la revue *Historia*. N°454, octobre 1984.

Sources des informations :

- Archives familiales :
 - ✓ Manuscrits de Nicolas MAZEAU.
 - ✓ Courriers de Jeanne MAZEAU.

- Archives départementales de la Côte d'or.
- Archives départementales du Lot-et-Garonne.
- Archives municipales de la ville de Dijon.
- Wikipédia.fr
- Linternaute.com
- Nimes.fr
- <http://daniel.sangoi.perso.neuf.fr>
- Techno-science.net
- Angles-gite.com
- <http://www.afhj.fr> (Association Française pour l'Histoire de la Justice)
- <http://echographies.blogspot.com/>

Photos :

Jean-Marie BALLEYGUIER :

- Mai 2010. Lieux : Villes de Dijon, Plombières-lès-Dijon, Ouges.
- Août 2010. Lieu : hameau de Saint-Léger, commune de Villeneuve-de-Duras (47).

Annotations de bas de page :

Toutes les annotations de bas de page sont de J-M BALLEYGUIER.

Documents précédents :

- ♣ *1830/1975, les Cèdres, Quetigny* : Octobre 2008.
- ♣ *Jacques BALLEYGUIER, 1943/1945 Itinéraire d'un jeune résistant et engagé* : Mars 2009.
- ♣ *L'Aigle et la plume, Eugène BALLEYGUIER* : Février 2010.
- ♣ *Quetigny/Dijon, Le parcours de la Vénus à la pomme.*
Guide touristique : Juillet 2010.

Jean-Marie BALLEYGUIER

Neuilly-lès-Dijon, novembre 2010.

10 exemplaires.